

p. 515). Le sens de ce mot ne semble pas différer de celui donné à « perçoir ». En 1912 Terrade distingue des percerettes terminales, latérales ou obliques, formées « par une pointe à section triangulaire équilatérale » (1912, 831, p. 482).

A. Nouel, qui figure des pièces à retouche abrupte bilatérale proches des « mèches de foret » du Maghreb, utilise pour les désigner le mot « percerette », « terme peut-être impropre mais pratique. Ce sont des pointes étroites, relativement épaisses, aux deux bords très finement retouchés et abrupts, rappelant le type de Sauveterre [voir POINTE DE SAUVETERRE], parfois assimilables aux dards » (1963, 614, p. 594).

PERÇOIR. — En 1860, F. Troyon donne ce nom à des « pointes dont la coupe est triangulaire » (1860, 846, p. 55). Dix ans plus tard, H. de Ferry définit ces objets : « lames finement retaillées en pointe à leur extrémité, mais qui, vu leur forme générale irrégulière, ne peuvent être confondues avec les pointes de lances ou de flèches » (1870, 368, p. 76). F. Pommerol qualifie de perçoirs des « prismes de silex, retaillés et résistants » (1881, 706, p. 739). G. de Mortillet désigne par ce mot « des lames taillées en pointes plus ou moins fines et aiguës. Ces pointes sont droites, dans l'axe de la lame, ou obliques, c'est-à-dire avec une direction latérale » (1883, 585, p. 363). Cet auteur subdivise les perçoirs en poinçons, vrilles et perçoirs latéraux (1883, 585, p. 515). Pour L. Bardon et A. et J. Bouyssonie, « on obtient naturellement le perçoir quand la pointe présente une double concavité latérale symétrique » (1908, 35, p. 26). Lenez distingue le perçoir du poinçon : « lorsque la pointe de l'instrument est aiguë, nous avons le perçoir proprement dit; lorsque la pointe est mousse naturellement ou artificiellement, c'est le poinçon ou l'alésoir, instrument destiné non à percer mais à élargir un trou » (1905, 517, p. 167). E. Vignard décrit sous ce nom « des éclats appointés en aiguille qui ont dû servir à perforez des peaux ou à percer des trous par pression et non par un mouvement tournant... aucun de ces perçoirs ne porte d'écaillures faites en tournant » (1923, 887, p. 55). V. Cotte groupe dans la catégorie des perçoirs les burins et les tarauds : « l'usage permet de placer les burins parmi les perçoirs ou forets, à cause du passage insensible de la forme de ces premiers outils à celle des seconds. On voit ainsi leur base étroite s'agrandir brusquement; large, donner un grand bras de levier à l'effort giratoire et constituer ainsi le taraud » (1924, 273, p. 33) [fig. 123].

Les définitions proposées du perçoir sont très proches :

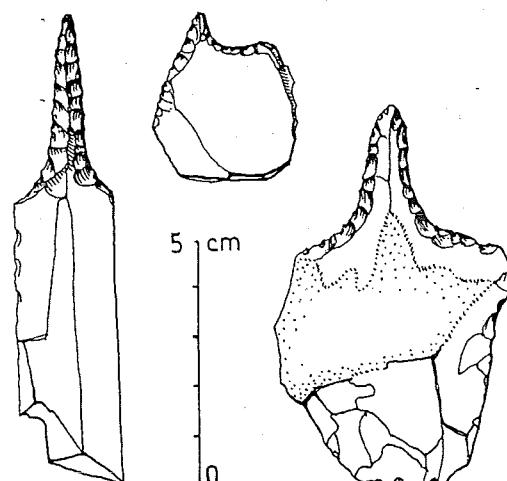
« lame ou éclat dont une extrémité se termine

par une pointe que des retouches ont amincie et rendue plus ou moins aiguë » (J. Déchelette, 1924, 304, p. 123);

« éclat ou lame présentant une pointe droite; déjetée ou incurvée, nettement dégagée par retouches bilatérales, parfois alternes, à épaulement simple ou double » (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1955, 818, p. 78);

« toujours dégagé par des coches plus ou moins longues, donnant une extrémité effilée ou en bec, le plus souvent dans l'axe de la pièce » (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 29);

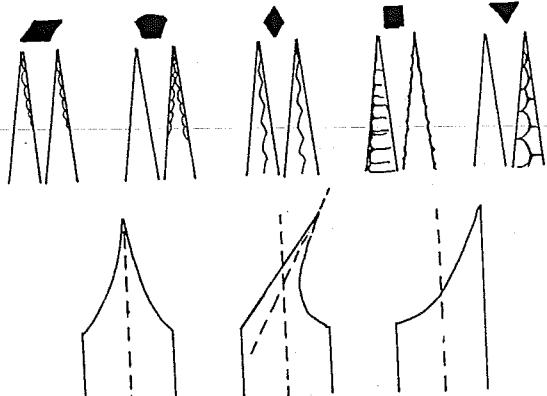
« deux arêtes retouchées à l'extrémité d'une lame ou d'un éclat mince convergeant selon un angle très aigu, souvent selon la tangente de deux arcs de courbe; l'extrémité est accérée (sauf cassure) et de section sensiblement circulaire » (G. Laplace-Jauretche, 1957, 493, p. 142).



123. Perçoirs, d'après G. et A. de Mortillet.

La distinction entre perçoir et soie d'emmanchement est difficile. J. Tixier, par exemple, écrit : « nous avons conservé le terme de perçoir dans la définition de la pointe d'Ounan car typologiquement c'en est un, mais il s'agit probablement d'une petite soie d'emmanchement » (1963, 844, p. 150) [voir fig. 196]. A. Leroi-Gourhan note également que « les vrais perçoirs ne sont pas toujours facilement séparables des pièces pédonculées, les stigmates d'usure de la pointe ne sont probants que dans les cas les plus favorables » (1964, 527, p. 30). La section de cette pointe peut être triangulaire, carrée, losangique, trapézoïdale ou en parallélogramme. Suivant l'orientation de la pointe le perçoir est d'axe, oblique ou d'angle [fig. 124].

ESQUISSE D'UN LEXIQUE



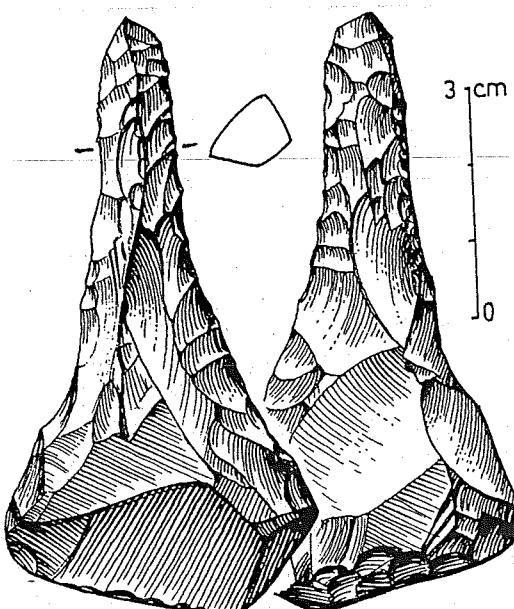
124. Types de perçoirs, d'après A. Leroi-Gourhan.

PERÇOIR A AILERON. — Lenez figure sous ce nom des objets néolithiques à pointe peu marquée qui possèdent une « saillie en aileron placée sur l'un des côtés du manche, tantôt à la base de celui-ci, tantôt à la base de la pointe... cette saillie ou aileron qu'un simple coup de percuteur pouvait faire sauter a été laissée ou même produite à dessein car elle est toujours retouchée. Quel en est le but ? C'est je pense de donner plus de force à la main dans le mouvement de vrille » (1905, 517, p. 169).

PERÇOIR A MANCHE TRANSVERSAL. — A. Leroi-Gourhan remarque que les « perçoirs latéraux peuvent n'être que la rencontre de deux coches » (1964, 527, p. 30). Lenez figure en 1905 sous le nom de « perçoir à manche transversal » l'un de ces objets qui ne sont que de pseudo perçoirs. Il le décrit : « le manche, taillé avec soin, bien symétrique et perpendiculaire à l'axe de la pointe ressemble singulièrement à la poignée d'une vrille ou d'un tire-bouchon » (1905, 517, p. 169).

PERÇOIR ATYPIQUE. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot nomment perçoir atypique ou bec un « éclat ou lame présentant une saillie assez épaisse ou assez large dégagée par retouches bilatérales » (1955, 818, p. 78). F. Bordes élargit le sens de ce terme : « un perçoir sera dit atypique si l'un des côtés de la pointe est formé par une cassure ou un bord non retouché. Un autre type de perçoir atypique ou bec sera formé par une pointe épaisse ou mal dégagée » (1961, 87, p. 32).

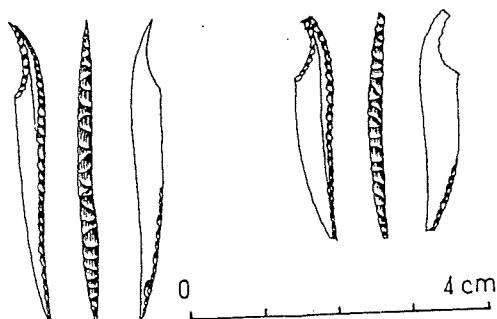
PERÇOIR CAPSIEN. — J. Tixier nomme « grand perçoir capsien » une pièce « présentant un long perçoir de section triangulaire retouché sur ses trois faces, dégagé d'une base globuleuse » (1963, 844, p. 66) [fig. 125].



125. Grand perçoir capsien, d'après J. Tixier.

PERÇOIR CARÉNÉ. — C. Ophoven désigne par ce nom des « perçoirs gros et lourds, solides et robustes... (qui) font penser aux grattoirs carénés de l'Aurignacien » (1943, 638, p. 183). Les pièces ainsi décrites et figurées semblent correspondre à une variété des Zinken.

PERÇOIR D'AÏN KHANGA. — Cet objet nommé par Le Du « pointe d'Aïn Khanga » est dit perçoir par J. Tixier [fig. 126] qui le définit : « lamelle à bord abattu par retouches abruptes dont une extrémité présente une arrière du dos et une coche (à retouche normale ou inverse) sur le tranchant opposé dégageant ainsi un petit crochet ou perçoir incurvé. L'autre extrémité est souvent aménagée en soie longue et très étroite... il caractérise un des facies du Capsien évolué » (1963, 844, p. 64).

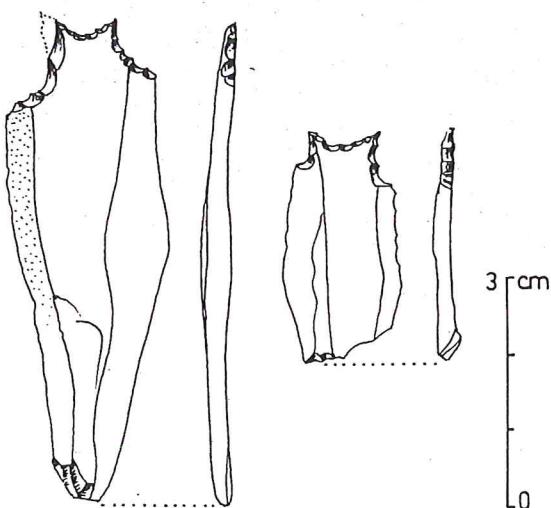


126. Perçoir d'Aïn Khanga, d'après J. Tixier.

PERÇOIR D'ANGLE. — L. Bardon et A. et J. Bouyssonie ont utilisé ce terme en 1907 pour désigner un perçoir dont la pointe « provient de deux encoches placées l'une à un bout, l'autre sur le bord de la lame » (1907, 33, p. 26). A. Leroi-Gourhan désigne par ce nom les perçoirs dont la pointe est située latéralement dans le prolongement de l'un des bords (1964, 527, p. 30).

PERÇOIR DOUBLE [voir PERÇOIR MULTIPLE].

PERÇOIR DOUBLE TYPE DE CHALEUX. — Saccasyn della Santa nomme ainsi, ou « *perçoir en forme de limace* », un objet sur lame qui « affecte la forme d'une limace dont les cornes sont deux perçoirs latéraux qui pointent en sens divergent » (1946, 776, p. 170). J. de Heinzelin nomme ces outils « *becs jumelés* » (1962, 438, pl. 22) [fig. 127].



127. Perçoir double type de Chaleux, d'après L. Eloy.

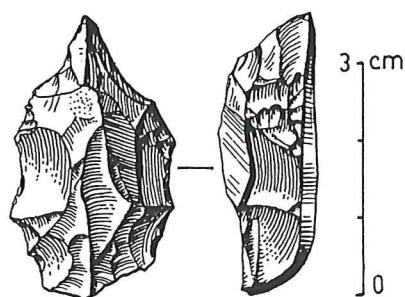
PERÇOIR EN ÉTOILE. — D. de Sonneville-Bordes figure sous ce nom un perçoir multiple sur éclat présentant une série de pointes réparties sur une large partie de la périphérie (1961, 809, fig. 7, n° 9).

PERÇOIR FOSSE-RONDE. — J. R. Colle donne ce nom à certains perçoirs néolithiques : « leur taille moyenne (29 mm) semble les rapprocher des perçoirs Moulin-de-Vent mais leur aspect est très différent... ils sont extrêmement effilés et le travail d'appointement part de la base qui est souvent facettée » (1959, 253, p. 272).

PERÇOIR LATÉRAL. — G. de Mortillet définit les pièces ainsi nommées : « *lames dont le sommet est taillé en biseau, de manière à laisser une pointe qui se développe de côté* » (1883, 585, p. 516). V. Cotte appelle « *perçoir latéral typique* » un outil à pointe aiguë « *placée latéralement, parfois même elle déborde* » (1924, 273, p. 35). G. Laplace-Jauretche pense qu'une partie des pièces ainsi dénommées ne correspondent pas à des perçoirs : « *les troncatures portent parfois une sorte de bec latéral appelé souvent perçoir, dégagé par coche ou retouche latérale. Il s'agit probablement, d'après les pièces manquées que nous avons examinées de la préparation d'un burin* » (1957, 493, p. 141).

PERÇOIR LIMACE [voir PERÇOIR DOUBLE TYPE DE CHALEUX].

PERÇOIR MOULIN-DE-VENT. — En 1884, L. Rejou décrit à la station de Moulin-de-Vent des objets très petits qu'il hésite à nommer perçoirs [fig. 128] : « *la pièce type offre une épaisseur égale à peu près à ses autres dimensions (10 à 20 mm). Vue par sa face inférieure, elle présente un pincement plus ou moins prononcé, qui se reproduit invariablement sur chaque objet. Sur sa face supérieure se trouve soit un méplat qui semble faciliter la préhension de l'instrument, soit un sommet plus ou moins aigu, point de départ d'une arête qui va se terminer à l'extrémité pincée de la face inférieure et très souvent dans une direction presque perpendiculaire à cette même face... devons-nous voir là des perçoirs ?... ne sommes-nous pas en face... d'un outil offrant invariablement une extrémité en forme d'angle dièdre, de pointe burinante, en un mot* » (1884, 736, p. 60). M. Clouet nomme « *biseau* » l'outil décrit par Rejou : « *avec une pointe à peu près conique on a le perçoir, tandis que l'outil qui a une arête vive sur sa partie supérieure est le biseau* » (1928, 250). J. C. Colle, suivant M. Clouet, considère le perçoir Moulin-de-Vent comme un type qui présente une variété dite biseau (1959, 253, p. 268).



128. Perçoir Moulin-de-Vent (biseau), d'après L. Rejou.

PERÇOIR MULTIPLE. — Le perçoir peut être double et les pointes agissantes situées dans les mêmes positions que les tranchants des burins. Il ne semble pas que les termes utilisés pour indiquer la localisation des parties actives des burins doubles aient été employés pour qualifier les perçoirs doubles. On peut cependant trouver parmi eux des « *bilatéraux* » ou « *jumeaux* » (perçoir double type de Chaleux), des « *biterminaux* » alternes ou opposés.

E. Rivière et E. Foucault ont figuré sous le nom de « *perçoirs multiples* » des objets à pointes multiples sommairement dégagées sur toute la périphérie d'un éclat (1904, 746, p. 28). V. Cotte donne ce nom à un éclat qui porte « une série de pointes séparées par des encoches » (1924, 273, p. 34); un tel objet, figuré par D. de Sonneville-Bordes, est nommé par elle « *perçoir en étoile* ».

PERÇOIR-MUSEAU. — C. Ophoven publie sous ce nom des pièces qui « font penser aux grattoirs-museaux de l'Aurignacien » (1943, 638, p. 183). Ces objets sont nommés « *grattoirs-becs* » par E. Vignard et répondent à certaines des variétés de Zinken des auteurs allemands.

PERÇOIR PEU-RICHARDIEN. — J. R. Colle qualifie de « peu-richardiens » les types nommés perçoirs « Moulin-de-Vent », « Fosse-Ronde » ou « Côt-de-Regnier ». Il présente une liste des divers perçoirs qui se rencontrent dans les stations peu-richardiennes.

1) *Le perçoir Moulin-de-Vent avec sa variété « biseau »* [fig. 128].

2) *Le perçoir sur lame épaisse à bords retouchés et de section triangulaire au moins à son extrémité.*

3) *Le perçoir sur lame mince retouchée seulement au bout (rappelant les formes chasséennes).*

4) *Le perçoir sur éclat qu'il est difficile de séparer de la pointe triangulaire ou cordiforme.*

5) *Le perçoir Fosse-Ronde, petit, très mince, à talon souvent facetté.*

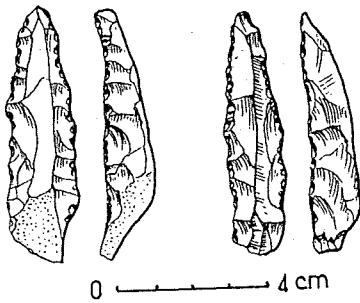
6) *La vrille : une pointe mince et retouchée et une base épaisse ou même trois branches minces retouchées ayant pu former trois vrilles.*

7) *Le perçoir déjeté.*

8) *Le vrai perçoir néolithique à retouches envahissantes* (1959, 253, p. 272).

PERÇOIR PRISMATIQUE. — M. Antoine nomme perçoir prismatique ou pyramidal un objet « façonné par aménagement d'une région déjà anguleuse naturellement mais épaisse, le procédé... consiste à enlever par percussion 2 ou 3 petits éclats allongés se rencontrant au point utile » (1938, 13, p. 46).

PERÇOIR TYPE CÔT - DE - RÉGNIER. — F. Bourdier et C. Burnez ont proposé d'attribuer ce nom à des objets « tirés en majorité de lames épaisses et plus rarement d'éclats. Leur section est en général triangulaire, à part quelques exceptions. La surface d'éclatement présente assez souvent des amincissements qui intéressent aussi le bulbe de percussion. Les traces d'usure ou les retouches couvrent les arêtes latérales d'un bout à l'autre de la pièce... Bien que très différents par leur dimension (jusqu'à 70 mm), ces pièces, techniquement parlant, offrent indéniablement des similitudes avec les perçoirs et biseaux du Moulin-de-Vent » (1956, 107, p. 317). Pour J. R. Colle il s'agit de plus qu'une ressemblance : « sous l'effet de l'usure et de l'écrasement, le perçoir Côt-de-Regnier se transforme en perçoir, voire en « biseau », type Moulin-de-Vent. Certains perçoirs Moulin-de-Vent très usés pourraient donc être d'anciens perçoirs longs » (1959, 253, p. 270) [fig. 129].



129. Perçoir type Côt-de-Régnier, d'après F. Bourdier et C. Burnez.

PERCUSSION [voir p. 75 à 78].

PERCUTEUR. — A l'origine également dénommés marteaux, les percuteurs sont caractérisés par les traces d'utilisation qu'ils portent. A. Cheynier les définit : « blocs écrasés à leurs angles, extrémités ou arêtes, par abrasion de leurs points saillants » (1934, 217, p. 359). Leurs formes sont variées; l'abbé Chastaing cite des percuteurs-boules qui « offrent une surface morcelée, triturée » (1906, 203, p. 218). L. Capitan, figurant des rognons allongés, parle de « percuteur muni d'un vrai manche souvent retaillé » (1897, 173, p. 211). En 1902, A. Rivot distingue des percuteurs simples, tranchants et pointus (1902, 762). Ce même auteur, en 1909, subdivise ces objets en « percuteurs actifs ou marteaux et en percuteurs passifs ou enclumes » (1909, 773, p. 466). Pour J. Tixier le percuteur est « un « marteau naturel » utilisé par les tailleurs préhistoriques pour débiter ou retou-

cher la pierre dure. Un percuteur peut être un galet ou un bloc de pierre, un fragment de bois animal ou végétal, un os, un fragment d'os ou d'ivoire... » (1963, 844, p. 45).

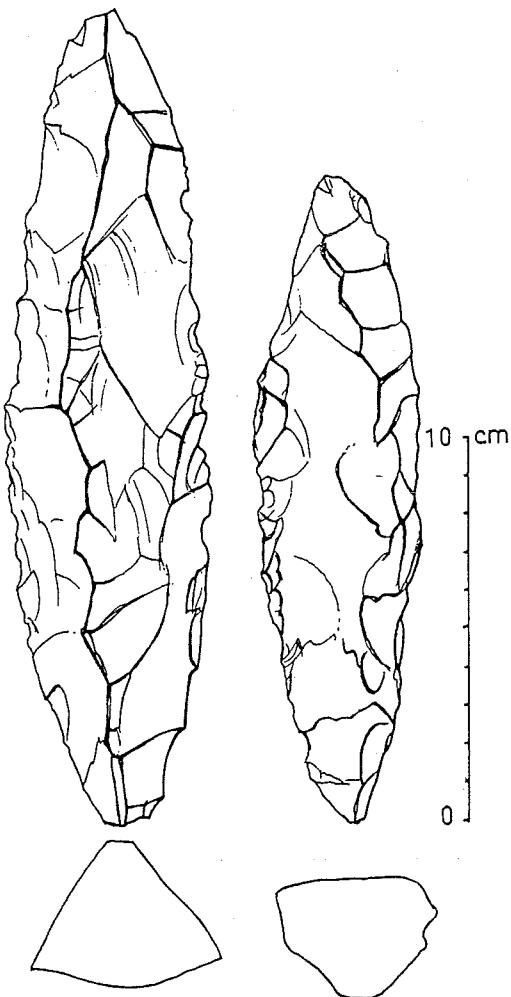
H. Stalin propose, en 1904, une classification des percuteurs suivant leurs formes : « discoïde tronqué, pseudo-discoïde, ovalaire tronqué, pseudo-ovalaire, ellipsoïde sans encoche, ellipsoïde avec encoche, cunéiforme, dolichoïde sans dépression, dolichoïde à dépression latérale, celtiforme à encoche, celtiforme sans encoche, en Y » (B.S.P.F., 1904, 2, p. 74).

PERCUTEUR DORMANT. — C'est le « percuteur passif » de A. Rutot. J. Tixier le définit : « bloc de roche plus ou moins dure posé sur le sol ou, en tout cas, immobile, sur lequel — on frappe un nucléus pour le débiter, un bloc de matière première pour le façonnier, un burin pour lui appliquer le « coup de burin », — on pose un éclat — une lame ou une lamelle — pour le retoucher à l'aide d'un percuteur manuel mobile » (1963, 844, p. 33).

PERCUTEUR POINTU. — « Fragments allongés, à une extrémité élargie tandis que l'autre se termine en pointe. En accommodant la partie renflée, on peut le prendre commodément en main et l'on possède alors la faculté de frapper avec la pointe. Naturellement, à l'usage, celle-ci s'esquille, puis finit par s'écraser » (A. Rutot, 1909, 773, p. 466).

PERCUTEUR TRANCHANT. — Ce terme introduit par A. Rutot a été utilisé par plusieurs auteurs. E. Marignan nomme ainsi en 1907 un « fragment assez gros à section triangulaire isocèle ... l'arête tranchante était utilisée comme tranchoir ou comme hache, c'est-à-dire par percussion pour couper un corps dur » (1907, 550, p. 265). Deux ans plus tard, A. Rutot décrit de « grands éclats ovales ou triangulaires présentant un dos plat et épais opposé à un tranchant grossier. Un éclat de cette forme, empoigné de manière à ce que le dos épais se place dans le creux de la main, permet ainsi de frapper au moyen d'un tranchant et de réaliser l'instrument que nous appelons « hache » ou dans l'industrie primitive percuteur tranchant » (1908, 773, p. 466). En 1911, C. Cotte désigne par ce nom un éclat qui « présente trois bords, l'un d'eux antéro-inferieur, en arc de cercle et retouché constitue la partie agissante » (1911, 271, p. 155). Pour V. Cotte « c'est ordinairement un éclat triangulaire dont l'hypothénuse en arc de cercle et tranchante, présente des enlèvements provenant le plus souvent de chocs, non de retouches » cet auteur ajoute « on pourrait l'appeler couperet » (1924, 273, p. 37).

PIC. — G. de Mortillet, en 1883, définit les pics : « silex allongés taillés assez grossièrement, à larges éclats dans toute leur longueur et sur tout leur pourtour, affectant plus ou moins la forme de coin ou de pointe à un bout, parfois aux deux » (1883, 585, p. 516). Cette description s'applique aux objets néolithiques parfois rencontrés dans les puits d'extraction de silex : « on reconnaît là qu'ils ont servi à creuser la terre et à entamer la craie. Ce sont donc bien de véritables pics » (1883, 585, p. 516). Lenez décrit l'objet ainsi dénommé : « silex allongé, de forme prismatique irrégulièrerie, terminé à ses extrémités en pointe grossière ou par un biseau très obtus » (1905, 517, p. 175). Pour G. Goury, les « pics sont des silex longs et étroits terminés par une pointe mousse » (1931, 421, p. 238). R. Daniel remarque que « les outils caractéristiques, généralement désignés sous le nom de pics, pré-



130. Pics, d'après G. Goury.

sentent une grande variété de formes et devaient servir à des usages très divers. Il s'agit de pièces allongées (long. max. 0,35 m, minima 0,07 mm — moyenne 0,10 à 0,15 m — largeur 0,02 à 0,08 m), à section triangulaire ou polygonale, comportant une surface plane ou relevée, ayant servi de plan de frappe pour les enlèvements latéraux. L'extrémité distale est souvent mousse (plane) ou en biseau droit ou oblique rappelant celui des tranchets (ciseau-écorceoir) ou avec une grosse pointe formant burin ou arrondie en grattoir. Le talon est plus ou moins obtus ou tronqué. Mais il existe des outils à double pointe ou à double biseau» (1956, 295, p. 219) [fig. 130].

Certains instruments du Paléolithique supérieur ont été nommés pics. A La Ferrassie, D. Peyrony désigne par ce mot des « *nuclei taillés en pointe à une extrémité, l'autre restant brute. Les arêtes des facettes de la pointe sont parfois émoussées par l'usage. Ces pièces, très robustes, ont vraisemblablement servi à attacher la voûte de l'abri, à graver ou à sculpter* » (1934, 671, p. 46). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot définissent le pic du Paléolithique supérieur : « *forte pièce à section triangulaire ou trapézoïdale, à pointe robuste, parfois émoussée ou martelée par l'usage, à talon épais souvent globuleux* » (1956, 820, p. 552).

Une troisième catégorie d'instruments a reçu le nom de pic. En 1908, V. Commont signale que parmi les « *coups-de-poing* » il existe des types « *dont l'extrémité est si arrondie et les arêtes si épaisses qu'il est impossible de s'imaginer qu'ils aient pu servir à percer ou à couper; on ne peut guère se les figurer que comme des pics propres à fouiller le sol pour déterrasser des racines ou peut-être encore à déchausser les rognons de silex dans leur gisement* » (1908, 263, p. 549). F. Bordes nomme pic une « *variété de bifaces très allongés quand ils sont typiques, à section épaisse, plus ou moins quadrangulaire, parfois triédrique* » (1961, 87, p. 69). Il en distingue trois types :

Biface, forme très allongée	{	section losangique épaisse ou quadrangulaire section triangulaire section aplatie	pic typique pic triédrique pic foliacé
--------------------------------------	---	---	--

PIC A CROCHET. — A. Nouel écrit que ces pics « *se caractérisent par un gros bec* » (1963, 614, fig. 122). Ces objets présentent à l'une de leurs extrémités une saillie latérale, perpendiculaire au grand axe et façonnée comme le reste de la pièce. De tels outils ont été désignés du nom de « *prisme à crochet* » par A. Desforges (1907, 321, p. 241).

PIC A CROSSE. — A. Nouel donne ce nom à des pièces à extrémité proximale renflée. Elles

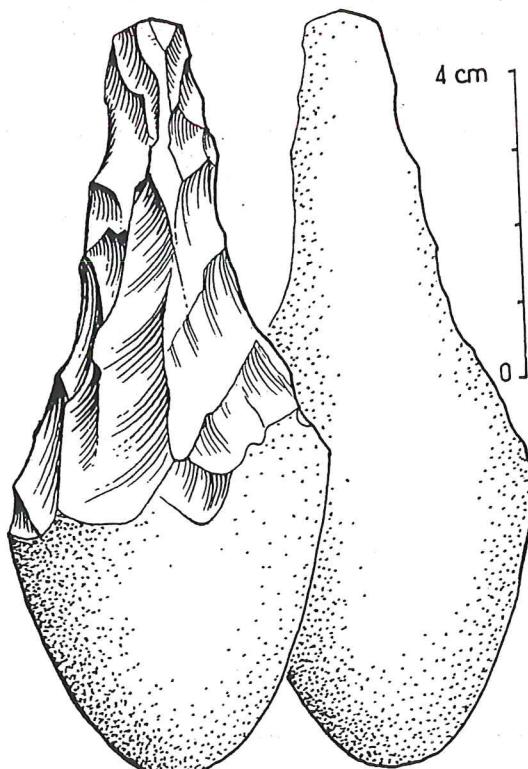
portent une « *proéminence en forme de crosse amorcée* » (1963, 614, p. 598 et fig. 121).

PIC A GIBBOSITÉ. — L. R. Nougier cite les « *pics pointus à base globulaire et pièces massives diverses ayant le même caractère technique : une importante « gibbosité campignienne » ...* » (1950, 617, p. 144). Le terme est employé pour désigner les objets dits aussi « *pics à crosse* ».

PIC A MAIN. — L. Coulonges écrit que les pièces généralement connues sous ce nom appartiennent à un type « *fabriqué dans un nucléus allongé, dont la partie supérieure a été adaptée à la préhension* » (1935, 278, p. 29).

PIC A SCULPTER. — A. Darpeix donne ce nom à une pièce qui « *présente quelque analogie avec les coups de poing chelléens primatifs ... affecte la forme générale d'un coin conique avec section amygdaloïde vers la pointe. Taillée à grands éclats dans toute sa longueur et sur le pourtour avec retouches le long des arêtes latérales sinuées, elle est terminée par une pointe mousse* » (1934, 299, p. 19).

PIC ASTURIEN. — Ces objets sur galets « *sont des instruments à section triangulaire,*



131. Pic asturien, d'après J. Martinez Santa-Olalla.

conservant le cortex ... sur une des faces, des éclats ayant été débités grossièrement sur les deux autres, de façon à former une pointe opposée au talon» (R. de Serpa Pinto, 1931, 796, p. 328). J. Ferrier dit de cet outil qu'il « n'est taillé que sur une face, sur des galets assez plats de forme ovoïde pour la plupart et plus rarement lancéolée » (1949, 366, p. 198) [fig. 131].

PIC CAMPIGNIEN. — Dès 1898 on a décrit cet outil dont la forme « semble calquée sur celle des rognons de silex cylindriques allongés ... ses extrémités sont obtuses ou légèrement pointues » (P. Salmon, d'Ault du Mesnil, L. Capiton, 1898, 786, p. 383).

Dans sa thèse sur le Campignien, L. R. Nougier écrit : « le pic destiné au travail du sol pour piquer, piocher, creuser, excaver, s'inspire vraisemblablement à l'origine, d'un rognon naturel de silex, rognon allongé, véritable bâton de pierre (l'antériorité d'un âge du bois explique bien les techniques du silex). Dans les régions à silex, on rencontre fréquemment des sortes de boudins de silex naturel avec leur cortex, dont les saillies ont été enlevées et l'extrémité appointée par quelques retouches. Le pic à toujours conservé son aspect de cylindre allongé, étroit, taillé à grands éclats pour un rude travail où la fine retouche est inutile. Une extrémité, les deux parfois, sont aménagées pour une pointe ou un étroit biseau. C'est là le *pic agricole, forestier ou minier...* D'autres enfin, appelés « retouchoirs » ont pu servir à la taille du silex. Des usures et des étoilures aux pointes doivent les caractériser, mais nombre d'auteurs donnent ce nom à tous les petits pics. Il serait préférable de les dénommer « *pic domestique* » (pics inférieurs à 0,10 m) » (1950, 617, p. 43).

PIC-CISEAU. — Terme fréquemment utilisé pour désigner un instrument dont une extrémité est façonnée en pointe massive et l'autre en tranchant (J. Déchelette, 1924, 304, fig. 124; H. Breuil et J. Janmart, 1950, 153, p. 43).

PIC CORDIFORME. — L. R. Nougier qualifie de « *pic cordiforme uniface* » une pièce dont « la partie préhensive est renflée, massive, s'opposant à la pointe acérée » (1950, 617, p. 144). Cette définition semble applicable aux objets nommés par A. Nouel « *pics à crosse* ».

PIC GROSSIER. — J. de Heinzelin oppose le « *pic grossier* » : « *objet lourd, épais, de forme irrégulière, taillé de façon fruste mais pourvu d'un pointement intentionnel et utilisé à la façon d'une pioche* » (1962, 438, p. 45) au « *pic*

retouché ». Il donne pour exemple un « *pic sangoen* » (1962, 438, pl. 45, fig. 2).

PIC KALINIEN. — H. Breuil et J. Janmart décrivent un « *petit pic caréné de typologie kaliniennes supérieure (Sangoen supérieur). Section transversale en triangle isocèle aigu* » (1950, 153, p. 45) [voir BIFACE KALINIEN].

PIC-PLANE TYPE DE PISCOP. — E. Giraud, C. Vaché et E. Vignard ont distingué parmi les instruments massifs du site de Piscop (S.-et-O.) « quatre types principaux : *pics planes à section quadrangulaire, pics planes à section triangulaire, outils à trois faces dont une seule retaillée, pics planes à quatre faces dont trois ou quatre retaillées* ».

A propos des pièces à section triangulaire, ces auteurs notent que « *l'effort qui a fracturé ces outils portait, d'une manière générale, vers le centre qui devait travailler comme planeracloir* » (1938, 396, p. 12). Le terme « *pic-plane de Piscop* » est utilisé par H. Alimen et E. Vignard (1949, 8, p. 94) sans qu'il soit précisément s'il recouvre l'une ou l'ensemble de ces variétés.

PIC RETOUCHÉ. — J. de Heinzelin nomme ainsi un objet proche du « *pic grossier* », mais dont « *la pointe a été légèrement aménagée par retouche et les principales asperités abattues* » (1962, 438, p. 45).

PIC SANGOEN. — H. Breuil et J. Janmart signalent, en 1950, des « *pics très massifs, piriformes en général, de type Sangoen* » (1950, 153, p. 25). Quatre ans plus tard, H. Breuil écrit : « *les grossiers bifaces piriformes de l'Abbevillien n'ont sans doute pas de meilleures sosies que les pics « sangoens » parfois énormes et toujours piriformes de ce faciès du Middle Stone Age...* » (1954, 150, p. 9). Cependant, C. Van Riet Lowe publie comme pics sangoens des objets s'éloignant sensiblement des pièces piriformes citées par H. Breuil [fig. 132].

PIÈCE. — Le mot pièce, accompagné de divers qualificatifs, sert fréquemment à désigner ces objets de morphologie variée auxquels les auteurs ont reconnu un caractère commun souvent lié à un détail de fabrication.

PIÈCE A BUTOIR. — En 1915, L. Mayet et J. Pissot publient sous ce nom des pièces qui pourraient n'être que des burins d'angle sur cassure : « *ce sont des lames épaisses, terminées très diversement — pointes, racloirs, etc. — et portant généralement au tiers moyen de*



132. Pic Sangoen, d'après
C. Van Riet Lowe.

leur hauteur une sorte de butoir, de crochet latéral robuste et assez profondément entaillé » (1915, 561, p. 108).

PIÈCE A COCHE [voir PIÈCE A ENCOCHE].

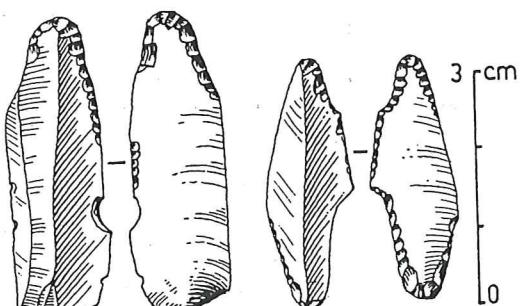
PIÈCE A CRAN. — L'objet ainsi dénommé ne présente pas d'autre aménagement que le cran. D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot le définissent : « lame présentant un cran latéral plus ou moins nettement dégagé par retouches plus ou moins abruptes » (1956, 820, p. 548). Des pièces répondant à cette description ont été publiées par D. et E. Peyrony sous le nom de lames à cran (1938, 682) [voir aussi POINTE-CRAN].

PIÈCE A ENCOCHE. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot admettent dans ce groupe « lame ou éclat présentant une ou plusieurs encoches, concavités plus ou moins importantes, très diversement disposées, mais toujours obte-

nues par retouches » (1956, 820, p. 552), ils en séparent les lames aurignaciennes à encoche ou à étranglement. Dans l'épipaléolithique du Maghreb J. Tixier isole, en plus des éclats et lames à coches, sous le nom de « grosse pièce à coche(s) » un « éclat ou lame de forte taille présentant une ou plusieurs larges coches, très souvent denticulées, diversement disposées, pouvant former un étranglement » (1963, 844, p. 119), et sous celui de « pièce à coche et retouche continue » un type présentant, en outre des coches, « de fines retouches continues semi-abruptes, régulières, directes, inverses ou alternantes, diversement localisées, se rapprochant parfois du type Dufour » (1963, 844, p. 124). La position des encoches est parfois précisée dans le nom donné à certains objets; D. Peyrony nomme « pièce à encoches terminales symétriques et opposées » un instrument qui est aussi nommé « navette » : « sa forme légèrement ovale, ses deux encoches terminales symétriques, profondes et régulières, sa face convexe taillée à petits éclats, ses deux tranchants bien avivés, il rappelle absolument la scie néolithique » (1925, 665, p. 291).

PIÈCE A EXTRÉMITÉS MARTELÉES. — J. Tixier donne ce nom à des pièces de l'Ibéro-maurusien dont la définition correspond à celle des « pièces esquillées » : « il s'agit de lamelles ou d'éclats lamellaires en général larges et épais, ou même de nuclei dont les deux extrémités sont écrasées par, semble-t-il, un martelage qui a déterminé des retouches écaillées, irrégulières, amincissant ces extrémités jusqu'à former un pseudo-tranchant le plus souvent courbe » (1954, 834, p. 96).

PIÈCE A LANGUETTE. — E. G. Gobert signale ces pièces qu'il pense avoir servi de spatules pour malaxer les colorants (1950, 407, p. 23). J. Tixier les définit : « petite lame ou lamelle dont une extrémité (rarement les deux) a été aménagée en languette par retouches semi-



133. Pièce à languette, d'après J. Tixier.

abruptes ou envahissantes souvent bifaciales, les épaulements dégageant cette languette étant plus ou moins accentués » (1963, 844, p. 153) [fig. 133].

PIÈCE A RETOUCHES CONTINUES. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot classent en deux catégories, suivant que les retouches portent sur un bord ou les deux, ces outils qu'ils définissent : « lame ou éclat présentant des retouches continues sur un bord (ou sur les deux bords), qui ne sont ni abruptes, ce qui les distingue des lames à bord abattu, ni semi-abruptes de type « écaillieux » ce qui les distingue des lames aurignaciennes » (1956, 820, p. 550).

PIÈCE A TRONCATURE [voir TRONCATURE, p. 121]. — J. Tixier groupe en une seule catégorie éclats ou lames « dont une des deux extrémités (beaucoup plus rarement les deux) présente une troncature normale, oblique, concave ou convexe » mais crée un type particulier pour les pièces à troncature et base ogivale retouchée qu'il définit : « petite lame ou lamelle présentant une troncature distale normale ou légèrement oblique et une base en ogive obtenue par retouches directes ou alternes ayant supprimé le talon » (1963, 844, p. 127).

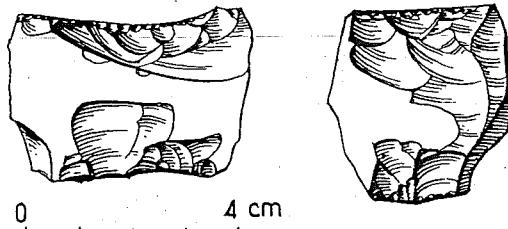
PIÈCE CRÉNELÉE. — E. Octobon donne ce nom aux pièces à encoches quand celles-ci sont angulaires (1929, 622, p. 234) [voir GRATTOIR CRÉNELÉ, fig. 97].

PIÈCE DENTICULÉE [voir DENTICULÉ].

PIÈCE EN Y. — J.F. Perol signale sous ce nom des pièces microlithiques du Puy de Lacan (Corrèze), petits éclats à retouche périphérique dégageant trois pointes dans les angles (1935, 660, p. 10). [voir aussi OBJET EN T ou EN Y].

PIÈCE ESQUILLÉE ou ÉCAILLÉE. — L. Bardon et A. et J. Bouyssone ont consacré un article à ces objets (1906, 31). Ces auteurs ont pensé qu'il s'agissait d'une forme recherchée et en ont décrit le mode d'obtention : « plaçant ce morceau de silex debout sur une pierre on le frappait d'un coup sec avec une autre pierre. Le choc enlevait des écailles ou esquilles plus ou moins longues et plates sur le bord heurté, parfois sur les deux faces surtout lorsque le silex était mince... On peut classer les pièces ainsi obtenues en deux groupes : 1) les pièces non caractéristiques... 2) les pièces utilisables ou de forme déterminée et régulière. Ce qui rendait la pièce utilisable, c'est le tranchant

que laisse l'enlèvement des écailles » (1908, 35, p. 32) [fig. 134].



134. Pièce esquillée, d'après L. Bardon et A. et J. Bouyssone.

A. Rutot interprète ces objets comme des briquets : « les pierres de forme quelconque, avec un ou plusieurs bords à la fois esquillés et écrasés, s'obtiennent identiques lorsque l'on frappe deux silex l'un contre l'autre pour produire des étincelles... La pièce esquillée à bord écrasé qui ressemble absolument à celles que nous rencontrons ... c'est la pierre à briquet » (1909, 773, p. 472).

L'interprétation la plus courante de l'usage de ces pièces est celle d'un outil intermédiaire de percussion indirecte posée (chasse-lame, ciseau à froid, ciseau esquillé). J. Tixier ne croit « pas à l'utilisation d'une pièce esquillée en silex (à plus forte raison en quartz) pour le débitage des lames ou lamelles dans l'épipaléolithique maghrebien » ; il écrit : « le travail des pièces esquillées demeure inconnu. Seule nous paraît pouvoir être avancée l'hypothèse d'un outil qui, présentant des traces d'utilisation par percussion violente, nous parvient donc avec une morphologie qui n'a pas été spécialement recherchée, mais qui résulte de son emploi plus ou moins prolongé » (1963, 844, p. 146).

D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot définissent cet objet : « pièce généralement rectangulaire ou carrée présentant sur les deux bouts, plus rarement sur les quatre côtés, des esquillements parfois bifaciaux obtenus par percussion violente » (1956, 820, p. 552).

Ces pièces ont reçu des appellations variées : pièce à extrémité martelée (J. Tixier, 1954, 834, p. 96), outil écaillé (H. Breuil, 1932, 144, p. 8), chasse-lame, bigorne (A. Cheynier, 1934, 216, p. 305), outil bar (A. Cheynier, 1963, 237, p. 147), etc...

PIÈCE FOLIACÉE BIFACE [voir POINTE FOLIACÉE].

PIÈCE GÉOMÉTRIQUE. — D. Peyrony, qui admet dans cette catégorie des pièces autres

que les microlithes [voir MICROLITHE], en distinguant trois sortes :

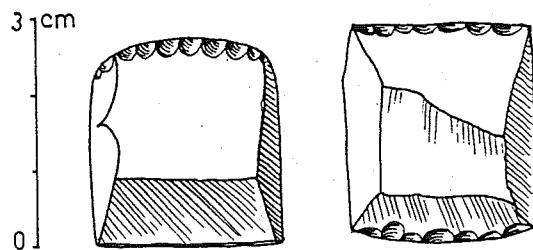
« 1) des formes quadrangulaires à peu près régulières, à dos et à troncatures carrées, abattus... ou à troncatures obliques parallèles formant un parallélogramme... ou enfin trapézoïdales à pans obliques retouchés. 2) des pointes le plus souvent à dos arqué, à talon tronqué et retouché, présentant la forme générale d'un triangle scalène. 3) des lames à talon brut et à troncature et dos abattus. » (1925, 665, p. 294). Ces pièces sont généralement qualifiées d'« éléments tronqués ».

PIÈCE GIBBEUSE A BORD ABATTU. — Les objets à bord abattu gibbeux ne portent pas toujours une pointe c'est pourquoi D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot utilisent ce terme dans le lexique typologique : « pièce à bord abattu par retouches abruptes présentant une gibbosité » (1956, 820, p. 547) [voir LAMELLÉ A DOS GIBBEUX, POINTE A GIBBOSITÉ et Gibbosité, p. 63].

PIÈCE TRONQUÉE. — « Lame ou éclat présentant à l'une de ses extrémités une troncature, parfois inverse, obtenue par retouches généralement abruptes. Selon l'angle de la troncature avec l'axe de la pièce et selon sa forme nous distinguons les types suivants : pièce à troncature droite, oblique, concave, convexe, à double troncature ou bitronquée : ...pièces tronquées ou éléments tronqués, ces pièces lorsqu'elles sont à double troncature (avec un bord abattu par retouches abruptes) peuvent présenter la forme de grands géométriques, rectangles ou trapèzes » (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 820, p. 548) [voir PIÈCE GÉOMÉTRIQUE, ÉLÉMENT TRONQUÉ, LAME A TRONCATURE RETOUCHÉE et Troncature, p. 121].

PIÈRE A FUSIL. — La fabrication des pierres à fusil [fig. 135], qui ne s'est éteinte que dans la première moitié du xx^e siècle, a fourni aux préhistoriens l'occasion d'assister au débitage et à la retouche du silex. Plusieurs publications ont été consacrées à cette industrie (voir, entre autres : Lottin, L'industrie des silex pyromâques, AFAS, 1884, p. 633-640; M. Bourlon, Les tailleries de silex de Meusnes (Loir-et-Cher), Mem. de la Sté des Antiquaires du Centre, 1907; A. de Mortillet, Les pierres à fusil, leur fabrication en Loir-et-Cher, Revue d'Anthropologie, 1908; C. Schleicher, La taille des silex modernes (Pierres à fusil et à briquet), L'Homme préhistorique, 1927, p. 113-133). C. Schleicher attire l'attention des « préhistoriens de l'avenir » qui travailleront dans les

régions où se pratiquait cette industrie sur la méfiance qu'ils devront montrer « lorsqu'ils trouveront des fragments de lames portant un bulbe de percussion ou des silex présentant, sur leurs bords des traces de retouches » (1927, 789, p. 132).



135. Pierre à fusil, d'après C. Schleicher.

PIERRE DE COMBAT. — J. Evans indique, en 1864, ce nom donné en 1858 par les ouvriers qui les découvrirent aux premiers bifaces reconnus à Hoxne dans le Suffolk (1864, 361, p. 36).

PIERRE DE FOUDRE. — L'Encyclopédie, à l'article « pierre figurée », donne en 1779 la définition suivante : « ...C'est avec aussi peu de raison que l'on a placé parmi les pierres figurées des pierres qui ne sont redéposables qu'à l'art des hommes de la figure qu'on y remarque; telles sont les prétendues pierres de foudre, qui ont ordinairement la forme d'un dard, celles qui sont taillées en coins ou en haches, celles qui sont trouées, etc... Il paraît que ces pierres sont des armes et ustensiles dont anciennement les hommes, et surtout les sauvages, se servaient, soit à la guerre, soit pour d'autres usages, avant que de savoir traîter le fer » (1779, 352) [voir CÉRAUNIE].

PIERRE DE FRONDE. — Boucher de Perthes, en 1865, écrit au sujet des objets ainsi dénommés : « pierres aplatis aiguisees dans toute leur circonférence, formant ainsi un tranchant continu et qu'on a, je crois mal à propos, nommées pierre de fronde, car elles paraissent trop soigneusement faites pour être ainsi jetées au vent » (1865, 100, p. 31). A côté des objets discoïdes ainsi nommés, il existe aussi des « pierres de frondes arrondies, sortes de noyaux anguleux taillés sur toutes les faces » (M. Lefebvre, 1877, 511, p. 45) [voir DISQUE, POLYÈDRE et Nucléus, p. 88].

PIERRE DE JET. — En 1896, G. Chauvet donne ce nom à de petits nucléus prismatiques qui « ont les faces trop étroites et trop irrégulières pour qu'on ait pu en détacher

des éclats utilisables; ils ne portent pas de traces de coups et ont servi probablement de pierres de jet » (1896, 206, p. 288). Les nucléus discoïdes ont été interprétés de la même manière : « *il y a tous les intermédiaires entre les grands et les petits disques... ces objets sont tout d'abord des blocs de silex préparés pour le débitage des grands éclats Levallois. Il est bien possible que les petits nucléi inutilisables aient ensuite servi de pierres de jet* » (V. Commont, 1909, 264, p. 123). A. Rutot, « *en examinant attentivement les polyèdres et en les comparant à des pièces semblables que l'on rencontre à toutes les époques de la pierre, même les plus récentes* », reconnaît qu'ils se confondent « *avec les disques de petite dimension que l'on considère comme des pierres de jet. Les coups irréguliers, avec enlèvement d'esquilles, ont pour but de créer à la surface des pierres arrondies naturelles des angles et des tranchants qui blessent en même temps que le caillou donne le choc* » (1909, 773, p. 471). M. Bourlon donne une opinion identique : « *la pierre de jet est un polyèdre aux arêtes vives de dimensions plus réduites et plus régulières que le nucléus* » (1910, 113, p. 158).

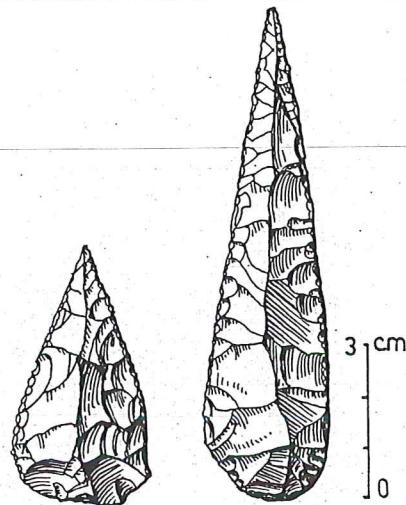
PILON. — A. Rutot a proposé d'attribuer ce nom à des « *rognons cylindriques allongés, souvent brisés transversalement en deux tronçons, la cassure étant plane. Cette forme particulière incite l'idée de s'en servir pour écraser à petits coups un corps dur déposé sur une dalle ou enclume. L'expérience montre alors que, pendant l'usage, le bord externe de la section plate s'esquille irrégulièrement de bas en haut, ainsi qu'on le constate sur des pièces semblables recueillies dans les gisements* » (1909, 773, p. 467).

PINTO BASIN [voir **POINTE DE PINTO BASIN**].

PIQUANT TRIÈDRE [voir **Technique du microburin**, p. 129].

PIRRI. — Instrument australien que R. Vaufrey définit : « *sortes de pointes unifaces grossières que les indigènes fixent, avec de la gomme, au bout de bâtons recourbés et dont ils se servent pour façonner et graver leurs armes en bois ou pour percer; occasionnellement comme arme de jet* » (1938, 856, p. 581) [fig. 136].

A. Laming-Emperaire, utilisant le terme *pointe pirri*, les définit : « *symétriques, unifaciales, foliacées, retouchées sur partie ou totalité de la face supérieure* » (1966, 532, p. 205).



136. Pirri, d'après S. R. Mitchell.

PISCOP [voir **PIC-PLANE TYPE DE PISCOP**].

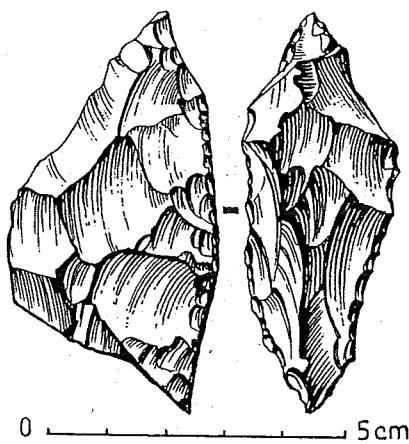
PLAGIOLITHE. — Terme emprunté à Van Riet Lowe (1952, 848, p. 19) et désignant un galet, plus ou moins plat, ovale ou ellipsoïde, fendu obliquement (plagios) [voir **GALET AMÉNAGÉ**, fig. 93, 5].

PLAINVIEW [voir **POINTE DE PLAINVIEW**].

PLAN DE FRAPPE [voir p. 69 à 72].

PLANE. — H. Martin donne ce nom à des « *lames de grande dimension dont les extrémités sont munies d'une pointe ou d'un grattoir; sur leurs bords latéraux ces pièces portent de longues et profondes échancrures qui étranglent la région moyenne* » (1931, 559, p. 29). C. Cotte publie sous cette dénomination de « *gros silex, larges et minces, taillés à grands éclats, avec un grand bord convexe, l'autre concave, tous deux retouchés* » (1911, 271, p. 154). Pour E. Massoulard le mot désigne une « *hachette à tranchant rectiligne dont une des faces est plate et non dépouillée de sa gangue et l'autre légèrement convexe et éclatée sur toute son étendue* » (1949, 560, p. 44). B. Bottet appelle planes [fig. 137] « *des racloirs surélevés étroits, parfois doubles, dont le bord d'attaque forme un angle approchant ou atteignant 90°* » (1955, 94, p. 134). E. Giraud, C. Vaché et E. Vignard proposent de nommer **plane-racloir** le pic-plane à section

triangulaire : « l'effort qui a fracturé ces outils portait, d'une manière générale, vers le centre qui devait travailler comme plane-racloir. C'est ainsi qu'il conviendrait de dénommer cet outil... Du reste, certains sont incurvés et fortement usagés en cet endroit : ils ont servi de racloirs concaves » (1938, 396, p. 12) [voir ECORÇOIR].

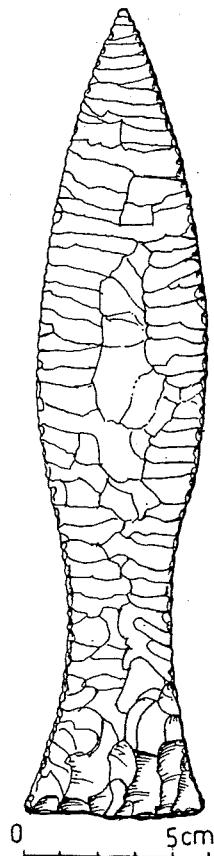


137. Plane, d'après B. Bottet.

PODOLITHE. — Terme utilisé pour désigner des éclats présentant des traces très proches de celles obtenues par retouche mais attribuables au piétinement des hommes ou des animaux sur ces objets abandonnés sur le sol. R. Vaufrey signale, à propos du gisement d'Ain Meterchem (Tunisie) que c'est en partie à cette cause « qu'il faut attribuer la fréquence des retouches abruptes, sur certains éclats qui, au premier abord, pourraient être considérés comme des raclettes ». Il note l'abondance « de pièces irrégulières à retouches abruptes, épaisses ou courtes, et le plus souvent alternes, comme dans les raclettes et qui ne sont peut-être que des « podolithes »... » (1955, 864, p. 111-112). F. Bordes interprète ainsi une partie des éclats du gisement de la Grande-Baume en Côte-d'Or (1957, 84, p. 531). J. Tixier décrit des pièces d'Ain Fritissa qui « présentent toutes des stigmates indubitables de débitage intentionnel mais ont été défigurées postérieurement par des retouches irrégulières souvent très abruptes, intéressant les deux faces, occupant la plupart du temps la totalité du pourtour, formant des coches, de mauvais denticulés, dégageant sur certains de pseudo-perçoirs. Ces retouches ont écrasé le bord de l'éclat, et les écrasements sont mieux marqués sur les parties saillantes. Quand on pose ces objets sur la face plane, les points sur lesquels ils reposent sont toujours les plus écrasés. Quelques-uns ont même un écrasement des arêtes de la face supérieure. Il ne s'agit point de chocs,

mais d'une très forte pression donnant à la silhouette un contour aux lignes adoucies sans angle vif » (1960, 841, p. 211).

POIGNARD. — Pour G. et A. de Mortillet « les poignards se distinguent généralement par une poignée. Pourtant il en est qui pouvaient ne pas en avoir ou en avoir une rapportée qui s'est perdue... les poignards et pointes de lances ne sont retouchés que sur une face... le dos » (1881, 587, pl. 40). V. Cotte écrit qu'il est « constitué par une courte lame triangulaire en silex, à base très large, bien distincte du manche » (1924, 273, p. 44). Avec E. Octobon « on considérera comme poignards les grandes lames appointées et toutes les grandes pièces qui, soigneusement retouchées à la pointe, ont pu être emmanchées ou possèdent une soie ou une poignée taillée » (1935, 627, p. 537). J. de Heinzelin définit le poignard ou dard : « arme allongée et pointue, de section biconvexe, losangique ou carrée; parfois munie d'un manche » (1962, 438, p. 38) [fig. 138].



138. Poignard, d'après G. et A. de Mortillet.

POINÇON. — Il semble qu'à l'origine les mots perçoir et poinçon aient désigné un même objet. Ce dernier nom est généralement réservé aujourd'hui aux pointes osseuses. En 1870 J. et P. Parrot décrivent sous le nom de poinçon une « sorte de bec légèrement recourbé du côté de la face plane, pointu et long de 23 mm; il résulte d'une double échancrure de la lame et d'une série de retouches très finement faites perpendiculairement à la face plane » (1870, 648, p. 480). E. Dupont, figurant une pointe à soie (Font-Robert) et une pointe à dos rectiligne abattu (Gravette), les qualifie de poinçons : « d'autres couteaux étaient retaillés en pointe à une extrémité. Ils servaient sans doute de poinçon... Il y en a aussi beaucoup dont on a enlevé la moitié de la largeur dans le but probable d'en faire aussi des poinçons » (1872, 340, p. 147). G. de Mortillet fait du poinçon une variété de perçoir qui comprend « de petits silex complètement retouchés, taillés en pointe aux deux bouts » (1883, 585, p. 515) [voir MÈCHE DE FORET]. Pour Lenez le poinçon se distingue du perçoir : « lorsque la pointe est mousse naturellement ou artificiellement, c'est le poinçon ou l'alésoir, instrument destiné non à percer mais à élargir un trou » (1905, 517, p. 167). H. Martin écrit : « tous les éclats de taille atteignant une certaine longueur... à section triangulaire et munis d'une pointe forte, ont pu servir de poinçons. Quelquefois ces pointes portent des petites écailles qui attestent le travail de forage » (1923, 558, p. 82). J. de Heinzelin, qui conserve les termes perçoir et poinçon, définit ce dernier : « instrument élancé, étroit mais résistant, obtenu dans l'épaisseur d'une lame par des retouches abruptes symétriques; la section trapézoïdale, triangulaire, ou même circulaire est conçue pour une grande résistance à la flexion; on pourrait aussi introduire le terme alésoir ou taraud » (1962, 438, p. 29). Il signale le « cas fréquent de deux extrémités d'une lame transformée en poinçons. Appelée aussi tarière... Peut confiner à la limace s'il est assez large et si les extrémités sont émoussées » (1962, 438, p. 30).

POINTE. — La dénomination « pointe » est une de celles les plus anciennement appliquées aux instruments de pierre. En 1740 Mahudel cite la pointe de flèche et la pointe de dard (E. T. Hamy, 1906, 433). En 1857 Boucher de Perthes utilise le terme « pointe triangulaire » (1857, 96). A. Vayson de Pradenne tente, en 1920, de systématiser le vocabulaire employé pour désigner ces objets : « une pointe est généralement la rencontre de deux tranchants... la forme générale de l'instrument indique aussi l'utilisation probable de la pointe. Nous appellerons pointe du 1^{er} genre celles qui ont une

face plane et l'autre retouchée (avec ou sans arête dorsale) — pointes du 2^e genre celles que l'on a obtenues par demi-retouche bilatérale d'un dièdre d'éclatement — enfin pointes à deux faces celles qui sont retouchées de toutes parts » (1920, 870, p. 463) [voir p. 117, fig. 22]. E. Pittard et M. Sauter disent : « nous appliquerons ce terme aux pièces de forme plus ou moins allongée dont la partie opposée à la base s'achève en pointe, celle-ci terminant ainsi l'axe principal de l'objet » (1938, 701, p. 4). A. Cheynier propose une définition de la pointe : « lame ou éclat dont l'extrémité généralement opposée au talon, a été rendue pointue par des retouches bilatérales » (1954, 227, p. 339). Ailleurs il écrit : « quand nous parlons de pointes nous entendons des instruments destinés à être projetés de près ou de loin dans la chair des animaux dans le but de les tuer ou de les capturer. C'est pourquoi tous les objets pointus ne sont pas des pointes » (A. Cheynier, 1958, 233, p. 190). J. de Heinzelin se rallie à cette conception : « en principe les pointes sont destinées à armer l'extrémité d'armes à main (lance, épée) ou missiles (javeline, flèche) » mais il ajoute : « la cohérence de l'exposé typologique exige de ranger ici des objets dont l'usage est différent ou indéterminé, tels que les couteaux à dos, les limaces notamment » (1962, 438, p. 32).

En effet le mot pointe sert à désigner des objets de morphologie très variée.

1) Pointe constituée par la rencontre d'un bord tranchant et d'un bord abattu (pointe à retouche unilatérale, pointe à tranchant abattu). Le bord abattu peut être rectiligne (pointe de la Gravette, pointe des Vachons) ou courbe (pointe incurvée, pointe de Chatelperron).

2) Pointe constituée par la rencontre de deux bords tranchants. La rencontre des bords peut provenir du débitage (pointe Levallois) ou de la retouche unifaciale (pointe moustérienne) ou bifaciale (pointe solutréenne).

3) Pointe constituée par la rencontre de plus de deux arêtes (pointe de Quinson).

4) Outils terminés par des tranchants étroits (pointe à graver).

J. G. Rozoy limite l'emploi du terme pointe, en ce qui concerne les objets microlithiques du « Mésolithique » français. Il nomme « pointe mésolithique » un « microlithe pointu (l'angle de la pointe étant en France inférieur à 45°), présentant une bonne symétrie soit par sa constitution, soit par la présence d'une base intentionnellement adaptée, l'axe de symétrie passant par la pointe » (1967, 758 ter, p. 228).

POINTE A BASE AMINCIE. — H. Martin décrit sous ce nom des pointes moustériennes dont « le bord opposé à la pointe est retaillé et aminci quelquefois sur les deux faces; dans

ce cas le bulbe disparaît, mais ordinairement la taille fait sauter par quelques éclats la région épaisse de la base, aux dépens de la face supérieure » (1906, 554, p. 233).

POINTE A BASE DÉJETÉE. — D. et E. Peyrony utilisent cette expression pour décrire des pièces solutrénnes qui présentent « une gibbosité latérale et un rétrécissement de la base » (1938, 682, p. 43) [voir FEUILLE DE MONTAUT et FEUILLE DE LAURIER].

POINTE A BASE ÉVIDÉE. — J. Bouyssonie figure sous ce nom une pointe moustérienne dont le revers est creusé du côté du talon par une retouche d'amincissement (1958, 128, pl. 37, n° 8).

POINTE A BASE RÉCURRENTE [voir POINTE TARDENOISE A RÉCURRENCE BASALE].

POINTE A BASE RÉTRÉCIE. — Ce nom est attribué à des pièces dont la partie proximale est réduite en largeur par des retouches unilatérales ou bilatérales (J. Bouyssonie et P. Pérol, 1958, 128, pl. 15, n° 3).

POINTE A BASE TRONQUÉE. — E. Piette nomme ainsi des pièces qui semblent n'être que des fragments de feuilles de laurier solutrénnes, pensant « malgré l'irrégularité de la cassure... que cette troncature a été voulue » (1875, 685, p. 924).

POINTE A BEC DE PERROQUET. — M. Antoine désigne par ce terme des pièces dont la pointe est formée par la rencontre d'un bord concave et d'un bord convexe. Il y reconnaît une forme d'exhaustion : « pointes résiduelles, si on peut dire, probablement anciennes pointes typiques plusieurs fois réavivées et, en même temps qu'elles changeaient de forme, devenant susceptibles d'être utilisées dans un autre sens » (1938, 13, p. 23) [voir RACLOIR PÉDIFORME].

POINTE A BOUT TRONQUÉ. — J. Bouyssonie figure sous ce nom une pièce moustérienne dont les bords convergents aboutissent à une extrémité retouchée rectiligne perpendiculaire au grand axe (1958, 128, pl. 21, n° 1 à 7).

POINTE A BURINER. — R. Octobon donne ce nom à des pièces robustes qui « sont terminées par une pointe biseautée qui sans posséder le coup de burin classique ont servi à buriner, à inciser... » (1928, 631, p. 70).

POINTE A CANNELURE. — Ce nom désigne les pointes à retouches plates couvrantes dont une face ou les deux sont amincies par un seul enlèvement longitudinal, partant du talon et formant une gouttière médiane [voir fig. 165]. Parfois appelées « pointes flutées », elles comprennent diverses variétés américaines (pointe de Clovis, pointe de Folsom).

POINTE ACHEULÉENNE. — Les bifaces acheuléens reçoivent parfois ce nom. J. Déchelette écrit : « la pointe acheuléenne, petite et cordiforme, se retrouve en Dordogne dans un grand nombre de cavernes... » (1924, 304, p. 87).

POINTE A CÔTE [voir p. 96].

POINTE A CRAN. — En 1864, E. Lartet et H. Christy figurent et décrivent sous le nom de couteau « une lame aplatie et sub-concave en dessous; la face supérieure est convexe et relevée dans son milieu d'une arête longitudinale qui se continue vers la pointe; les bords sont retaillés à petites facettes, et, à son tiers postérieur, l'outil se contracte comme pour recevoir un manche » (1864, 501, p. 442). Cette description de la pointe à cran semble la plus ancienne. J. et P. Parrot donnent, en 1870, un portrait de l'objet alors rapproché du harpon : « l'échancrure est faite suivant une courbe régulière et toujours la même et de telle sorte que la portion de la tête qui en haut limite l'échancrure, forme un angle saillant et aigu qui simule le dard d'un hameçon... ce bord courbé et l'angle qui en est la conséquence seraient destinés, après la pénétration dans les chairs à l'y tenir fixé à la manière d'une tête de harpon » (1870, 648, p. 710). J. Parrot, deux ans plus tard précise la morphologie de ces pièces qu'il nomme alors « têtes de flèches ou de harpons ». Il écrit que l'objet « se compose essentiellement de deux parties bien distinctes... la première (tête) plus large, plus acérée, est limitée en bas par une échancrure profonde, toujours faite sur le bord droit de la lame, qui réduite ainsi, dans une certaine étendue, aux deux tiers de sa largeur primitive, constitue le talon dont la longueur varie en général très peu, quelle que soit celle de la tête » (1872, 647, p. 710). J. Parrot distingue trois variétés principales : sans retouches transversales, à retouches transversales unifaciales, à retouches transversales bifaciales.

E. Piette, en 1875, utilisant l'expression « flèche mono-barbelée » évoque l'évolution du type durant la période solutrénne : « primitivement elle ne présentait latéralement qu'un angle assez obtus... mais bientôt les ouvriers apprirent à façonnner, au lieu d'un angle obtus,

capable déjà de déchirer la plaie, une véritable barbelure qui rendait difficile l'extraction du silex retenu dans les chairs» (1875, 685, p. 924).

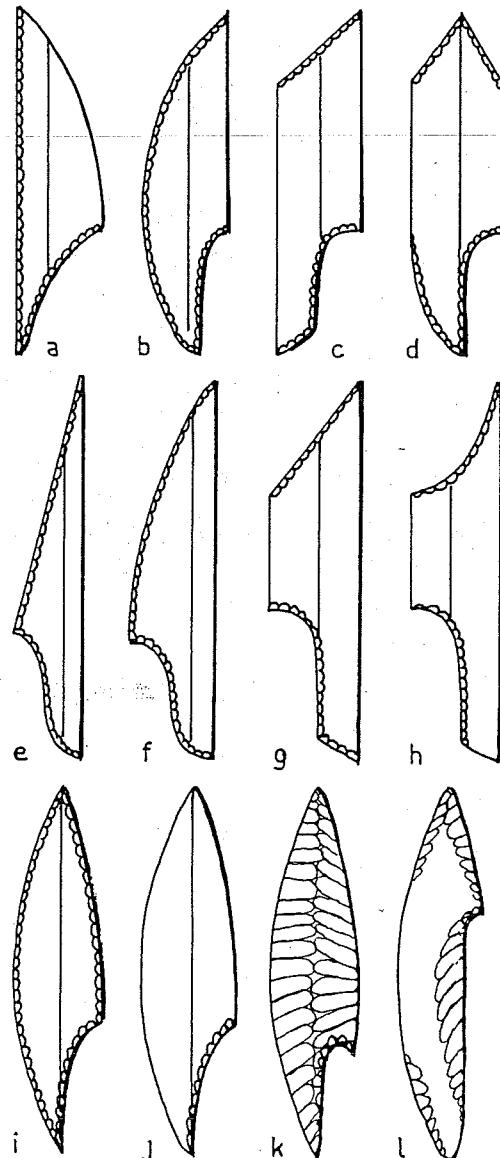
Cinquante ans plus tard ces idées sont reprises par D. Peyrony qui conte à son tour les métamorphoses de la pointe à cran : « à retouches marginales longues, d'aspect solutréen et à gibbosité dorsale à droite, est le prototype de la pointe à cran... évolution de la pointe à cran solutréenne... commencée par gibbosité dorsale et retouches abruptes... se continue par rétrécissement basilaire... par l'indication du cran... dans le Solutréen final, par le cran très accusé à bec récurrent » (1925, 665, p. 302).

En 1883, G. de Mortillet nomme l'objet « pointe à cran » et n'en considère qu'une forme où « le dos seul, retouché ou non, est en relief, la face du dessous conserve son plan d'éclatement » (1883, 585, p. 359).

H. Breuil met en évidence la présence de pointes à cran dans les industries du complexe aurignacien et l'on trouve presque aussitôt, dans les travaux de D. Peyrony, leur désignation comme « pointes à cran atypiques » (1909, 664, p. 160); H. Breuil écrit aussi « pointe à cran aurignacienne » (1937, 146). J. Déchelette retient les deux termes et cite la pointe à cran « dite typique pour la distinguer de la pointe à cran atypique aurignacienne » (1924, 304, p. 140).

Une confusion s'établit parfois entre « pointe à cran » et « pointe à soie »; c'est ainsi que A. Mochi parle en 1912 « des pointes à cran, présolutréennes (Font-Robert) typiques » (1912, 567, p. 273). A l'inverse, E. Pittard figure des pointes à cran qu'il qualifie de pointes à soie (1931, 695, p. 342). Aujourd'hui le terme « pointe à cran » apparaît non plus comme la désignation d'un type mais comme celle d'une catégorie d'instruments comprenant plusieurs variétés. J. de Heinzelin distingue parmi les pointes à cran quatre types principaux; pointe de Willendorf, pointe à cran périgordienne, pointe hamburgienne, pointe à cran solutréenne (1962, 438, p. 35).

D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, dans leur liste-type, opposent seulement la pointe à cran typique (solutréenne) à la pointe à cran périgordienne ou atypique (1956, 820, p. 547). Mais cette liste est en voie de révision et d'enrichissement (cf. E. Monnéjean, F. Bordes, D. de Sonneville-Bordes, 1964, 568, p. 265) et F. Bordes signale que le « type large : pointe à cran, doit être subdivisé, car il existe, dans des industries particulières : 1) la pointe à cran solutréenne typique, à retouche couvrante; 2) la pointe à cran solutréenne atypique, à retouche non couvrante (...); 3) les pointes à cran du Magdalénien V-VI; 4) les pointes à cran du « Solutréen supérieur espagnol » du Levant;



139. Pointes à cran : a à d — cran opposé à un dos ou une troncature, e à h — cran et troncature du même côté, g — pointe hamburgienne, k — pointe à cran solutréenne, l — pointe à cran de type oriental (pointe de Kostienki).

5) celles dérivées des pointes à base concave du Solutréen supérieur cantabrique; 6) les pointes à cran du type Kostienki I - Willendorf; 7) les pointes à cran hamburgiennes... » (1965, 88, p. 373) [fig. 139].

J. Tixier, dans l'épipaléolithique du Maghreb n'en reconnaît évidemment qu'un type qu'il définit : « lamelle dont un bord (généralement le gauche) présente une troncature très

oblique et un cran contigu obtenus par retouches abruptes. Le talon est parfois supprimé par retouches proximales du bord opposé au cran » (1963, 844, p. 110).

La silhouette des pointes à cran est susceptible de varier dans des proportions considérables. A. Leroi-Gourhan distingue des variantes pour chacune des parties de la pièce :

pointe à troncature et tranchant oblique,
pointe à troncature oblique et tranchant droit,
pointe à dos droit et tranchant oblique,
cran placé au 2/3, au 1/2, au 1/3, au 1/4
à partir du talon [voir fig. 25 a],
cran carré, arrondi, barbelé [fig. 25 b],
pédoncule, soie n'excédant pas 1/2 de la
largeur de la base, languette dépassant la moitié de la largeur,
pédoncule, d'angle, semi-axial (1964, 527,
p. 25).

POINTE A CRAN ATYPIQUE. — Le terme semble dû à D. Peyrony. Il répond en principe à toutes les pointes à cran qui ne peuvent être qualifiées de solutréennes. H. Breuil écrit : « *il y a des pointes à cran de plus en plus atypiques dans le Magdalénien supérieur et le Cresswellien anglais* » (1950, 149, p. 57). J. Déchelette cite la pointe « *atypique à taille moustérienne, de forme moins régulière [que la pointe à cran typique] et dont les bords sont équarris plutôt que tranchants* » (1924, 304, p. 141). Elles sont fréquemment dites périgordiennes (ayant tout d'abord été nommées aurignaciennes), parfois « *type de Grimaldi* » ou « *type de Willendorf* » (G. Malvesin-Fabre, 1946, 546).

POINTE A CRAN AURIGNACIENNE [voir POINTE A CRAN PÉRIGORDIENNE, POINTE A CRAN ATYPIQUE].

POINTE A CRAN DE TYPE MÉDITERRANÉEN. — Parmi les pointes à cran solutréennes, D. Smith distingue une variété (voir fig. 140 D) : « *pointes à cran à retouche abrupte type méditerranéen. Elles sont caractéristiques du Solutrén supérieur de la région Gard-Ardèche et de l'Espagne du Levant (Parpallo, Cueva de Ambrosio). Généralement petites, elles présentent une retouche abrupte sur une grande partie du pourtour, surtout vers le cran. Le pédoncule est parfois en forme de virgule tournée à droite...* » (1966, 804, p. 54). E. Ripoll Perello a proposé une classification des pointes à cran de l'Espagne orientale selon 7 silhouettes, 4 variantes de retouche inverse complémentaire et deux types de forme du pédoncule (1961, 743, p. 42, fig. 8).

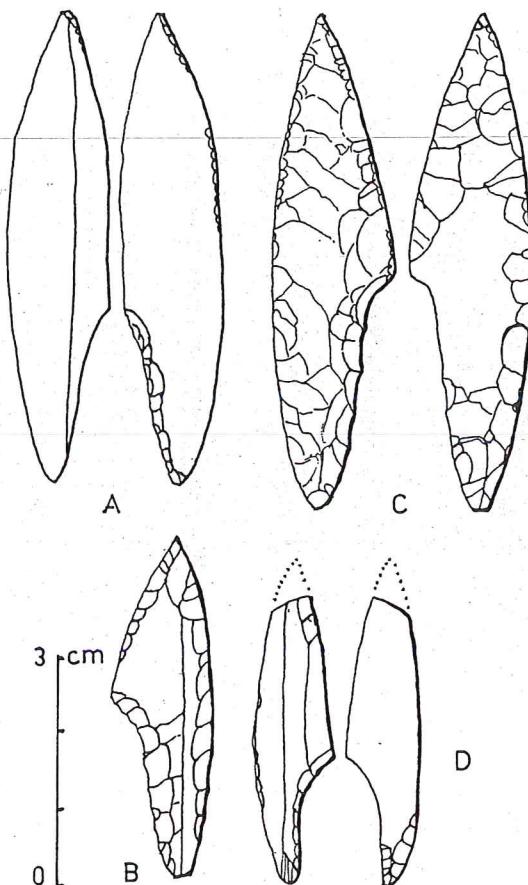
POINTE A CRAN DE TYPE ORIENTAL. — J. de Heinzelin, utilisant le nom « *pointe de Willendorf* », signale que cette pièce est « *dite aussi pointe à cran de type oriental* » (1962, 438, p. 35) [voir POINTE DE KOSTIENKI, fig. 170].

POINTE A CRAN PÉRIGORDIENNE. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot la définissent : « *pointe à cran latéral plus ou moins nettement dégagé par retouches abruptes, présentant parfois sur la face supérieure des retouches partiellement courantes, non solutréennes* » (1956, 820, p. 547). Pour J. de Heinzelin c'est une « *pointe sur lame généralement moins large [que la pointe de Willendorf] et possédant un cran dégagé sur moins de la moitié de la longueur* » (1962, 438, p. 35).

POINTE A CRAN SOLUTRÉENNE. — Selon J. Déchelette cette pointe est caractérisée par sa « *taille finement exécutée par pressions successives... [elle] n'est retouchée qu'à sa face dorsale, l'autre face restant lisse* » (1924, 304, p. 140). Bien que de nombreuses pointes à retouches bifaciales complètes aient été publiées, J. de Heinzelin définit ce type : « *pièce parfaitement typique pourvue d'un cran bien dégagé occupant environ un tiers de la pièce. Les retouches plates régulières, obtenues par pression, couvrent souvent entièrement l'une des faces, la face dorsale; sur l'autre face les retouches sont absentes ou incomplètes et se limitent souvent à la pointe* » (1962, 438, p. 35). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot admettent la coexistence de pièces à face plane et d'autres à retouche bifaciale : « *pointe à cran latéral, à retouches solutréennes obtenues par pression, plates et régulières, parfois bifaciales et complètes, parfois très incomplètes* » (1954, 817, p. 334).

Pour A. Cheynier, « *les pointes à cran semblent dériver des feuilles de saule à face plane ou bifaces par des retouches, toujours directes, de la partie proximale de leur bord droit ... suivant la longueur de leur rayon de courbure, on peut distinguer : des crans récurrents à très court rayon ou accusés, des crans à angle droit, les plus communs, des crans obtus, cependant très nets ou faibles, des crans ébauchés à peine marqués, à très grand rayon* » (1949, 220, p. 154). Mais P. Smith pense qu'il est « *plus raisonnable de les classer d'après la forme et le degré de retouche que de s'occuper simplement de l'angle que forme le cran, comme Cheynier l'a fait* ». P. Smith distingue quatre sous-types [fig. 140] :

« A. Pointes à cran typiques simples, avec peu ou pas de retouche plate ... le cran est du côté droit. »



140. Types de pointes à cran solutrénnes, d'après P. Smith.

« B. Pointes à cran senestres. Elles sont presque toujours simples, avec peu de retouche, mais le cran est du côté gauche. »

« C. Pointes à cran élaborées. Leur dimension varie depuis des pièces très petites jusqu'à des pièces très allongées, et elles diffèrent du sous-type A en ce qu'elles sont couvertes sur leur face supérieure (et parfois sur une partie de leur face inférieure) par une retouche fine plate qui est souvent une retouche en ruban. Très souvent aussi elles sont beaucoup plus longue que la moyenne du sous-type A. Le cran est pratiquement toujours du côté droit. »

« D. Pointes à cran à retouche abrupte type méditerranéen... » [voir POINTE A CRAN DE TYPE MÉDITERRANÉEN] (1966, 804, p. 53).

POINTE A CRAN TYPIQUE [voir POINTE A CRAN SOLUTRÉENNE].

POINTE A DÉCOUPER. — E. Octobon donne ce nom à des pièces qu'il présente comme une « exagération de la pointe à tracer » : « au lieu

d'avoir une pointe, l'outil possède une véritable petite scie, décollée de la lame pour la rendre plus maniable » (1929, 622, p. 238). Ces pièces à troncature présentent une excroissance latérale retouchée.

POINTE A DEUX DOS [voir POINTE A DOUBLE DOS ABATTU et MÈCHE DE FORET].

POINTE A DOS. — G. Laplace-Jauretche distingue la lame à dos de la pointe à dos; dans ce dernier type « la retouche abrupte ou semi-abrupte atteint toujours la pointe de la pièce » (1961, 495, p. 166).

POINTE A DOUBLE DOS ABATTU. — L. Pradel figure sous ce nom ou sous celui de « pointe à deux dos » des pièces moustériennes sur lames à retouches bilatérales abruptes (1952, 714, p. 238 et fig. 2, n° 3).

POINTE A EXTRÉMITÉ OBLIQUE. — Les pièces ainsi dénommées par P. P. Efimienko et P. I. Boriskowski semblent correspondre à des lamelles tronquées. « Ce sont de petites lamelles allongées, dont l'extrémité est oblique et travaillée par une retouche assez abrupte, formant par combinaison avec le bord allongé, non retouché, un angle marqué d'une pointe. Il s'agit le plus souvent, comme sur les burins latéraux, de l'angle supérieur gauche. Ce dernier fait, ainsi que les traces de polissage signalées le long du bord aigu non retouché, voisin de la pointe, permet de supposer que ces pointes coupaient » (1956, 344, p. 69).

POINTE A FACE PLANE. — G. Goury, se référant aux travaux de D. Peyrony à Laugerie-Haute et au Ruth (Dordogne), décrit les pièces du Solutréen inférieur : « les lames d'une certaine épaisseur sont nombreuses, les unes à pointe rectiligne ou légèrement inclinée à droite ou à gauche, portent des retouches obliques, longues, peu profondes, se localisant vers l'extrémité pointue pour régulariser les bords; les autres ont une face entièrement retouchée, l'autre restant plane; plusieurs, s'ovalisant, ont les deux faces en partie retaillées et annoncent en quelque sorte la feuille de laurier (1927, 420, p. 206). A. Cheynier, utilisant le terme « pointe à face plane », en donne une description plus étendue : « les plans de frappe sont exigus et les bulbes diffus, caractéristiques de la taille au bois dur ou au bois de cervidé ou à l'os ... le bout ou extrémité agissante présente soit une pointe aiguë et robuste, soit une pointe plus ou moins arrondie ou retrécie, mince et tranchante. La retouche diffère considérablement d'une pièce à l'autre. La plupart de ces lames

sont retouchées seulement sur les bords, soit en biseau, soit plus ou moins à plat. Les retouches empiètent parfois un peu, parfois beaucoup sur le dos de la pièce. Certaines deviennent envasées, surtout vers le bout. Elles tendent vers la retouche des feuilles de laurier, s'étendant au tiers et même à la moitié de la face dorsale du côté de la pointe ... la face inférieure n'est pas retouchée, sauf aux extrémités, surtout du côté du talon, qui est fréquemment privé de son bulbe et du plan de frappe» (1949, 220, p. 42).

L. Pradel nomme, après que H. Breuil ait proposé ce terme «*pointe pseudo-moustérienne*» les pièces solutréennes larges à face plane; il réserve le nom «*pointe à face plane*» à un «*instrument plus allongé, plus fin (lepto-lithique), à retouches en écaille souvent très envasée*» (1953, 716, p. 558).

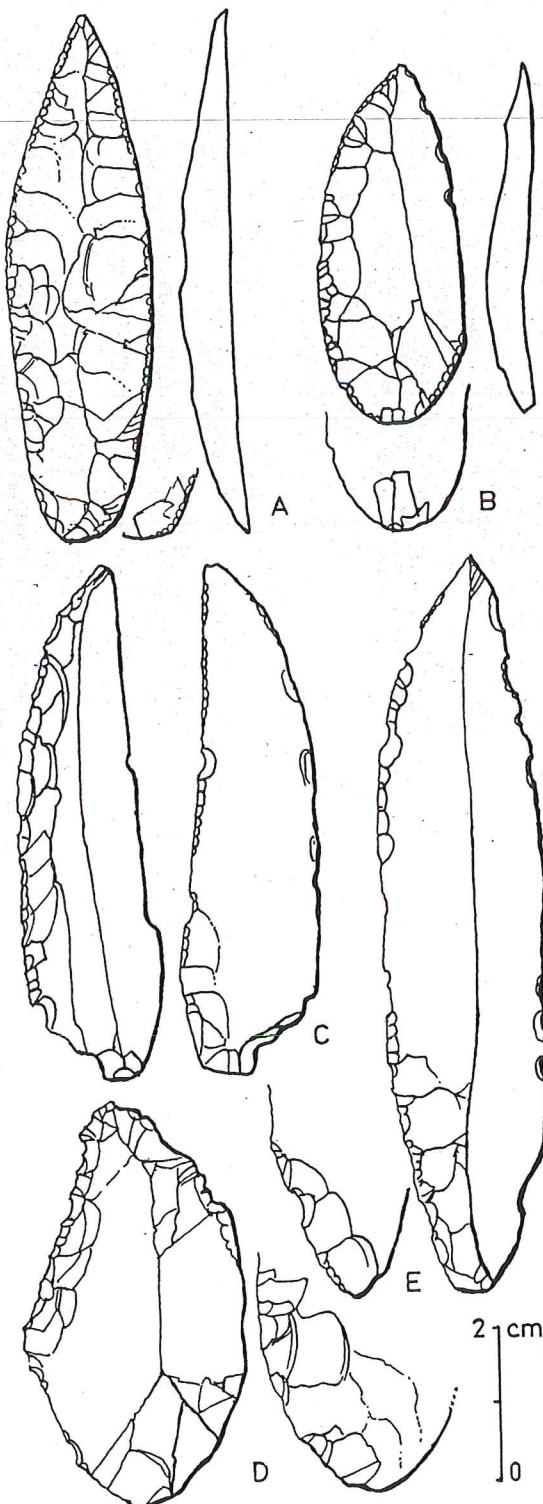
D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot définissent cet objet : «*pièce foliacée, symétrique ou asymétrique, à extrémité pointue (pointe à face plane), ou obtuse (feuille à face plane), à retouches plates, généralement de type solutréen, couvrant tout ou partie de la face supérieure — surtout la base, la pointe et l'un des bords — et présentant parfois sur la face inférieure, dite «plane», des retouches en base et en pointe*» (1954, 817, p. 334). D. de Sonneville-Bordes en distingue par ailleurs trois types principaux :

«*trapue, triangulaire, à base large généralement amincie, très voisine de la pointe moustérienne à base amincie dont elle ne se distingue que par le style des retouches généralement moins écaillées;*

allongée, foliacée, étroite, symétrique, à talon généralement conservé, parfois aussi enlevé par retouches largement couvrantes sur la face plane;

type Laugerie-Haute [voir fig. 141 C], plus courte, base arrondie, souvent amincie, à retouches plus ou moins couvrantes sur la face dorsale, symétrique lorsque les retouches couvrent presque toute la face dorsale, asymétriques et appointées lorsque les retouches n'affectent qu'un seul bord et la base. Cette pointe est alors fréquemment déjetée, le bord courbe étant partiellement retouché, mais non abattu ce qui la distingue de la pointe de Chatelperron» (1960, 808, p. 284). J. de Heinzelin donne pour définition de la pointe à face plane : «*pointe avec retouche solutréenne couvrante sur la face dorsale et éventuellement retouche partielle sur la face ventrale, le plus souvent limitée à la pointe et à la base*» (1962, 438, p. 37).

P. Smith estime que l'*«expression «pointe à face plane» est trop large et trop inclusive et qu'elle renferme trop de contradictions et de différences pour pouvoir être conservée comme une catégorie unique. Quelques-unes, par exemple, sont presque un type spécial de*



141. Types de pointes à face plane solutréennes.
d'après P. Smith.

lame à dos; d'autres sont réellement des pièces foliacées unifaces, tandis que d'autres encore sont simplement des lames appointées ou même, peut-être les versions solutréennes de pointes moustériennes. Cet auteur retient, parmi les variantes des pointes à face plane solutréennes, cinq sous-types [fig. 141] :

A. « Complètement symétriques ou presque, ordinairement pointues aux deux bouts et avec la face supérieure couverte de retouche plate sur une grande partie ou toute sa surface. La face inférieure peut être complètement brute ou retouchée sur une partie de sa surface ».

B. Pointes à face plane typiques, « elles tendent à prendre une forme de larme, c'est-à-dire déjetées, habituellement vers la droite, et elles ont habituellement aussi une grande partie de leur face supérieure retouchée du côté gauche de l'arête médiane. Quelquefois la face supérieure peut être complètement retouchée. Fréquemment, la retouche sur la face inférieure est limitée à l'enlèvement du bulbe par retouche, mais parfois l'extrémité bulbaire a été entièrement enlevée... ».

C. « Ressemblant assez à une pointe de Châtelperron... [voir ci-dessus : pointe à face plane, type de Laugerie-Haute — D. de Sonneville-Bordes]. La retouche est concentrée sur un côté de l'arête médiane de la face supérieure (presque toujours du côté gauche...). Le bulbe peut être enlevé... »

D. « ... large et plutôt massif, souvent fait sur un éclat plutôt irrégulier, avec retouche plate sur une grande partie ou la totalité de la face supérieure et sur partie de l'inférieure. »

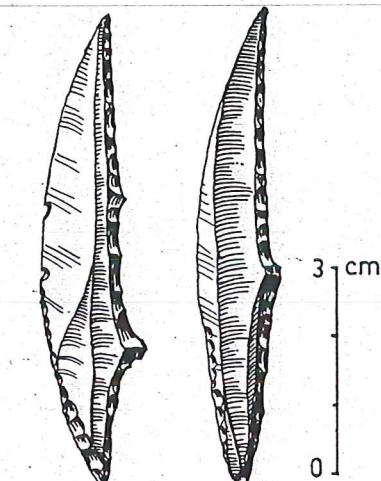
E. « ... ce ne sont que des lames appointées. Elles peuvent avoir une seule pointe ou deux, et les bulbes sont plus souvent enlevés par cassure ou laissés intacts qu'enlevés par retouche. Habituellement, la retouche plate est concentrée à la pointe ou aux pointes, avec quelques autres retouches dispersées irrégulièrement le long des bords » (P. Smith., 1966, 804, p. 48).

M. Escalon de Fonton et H. de Lumley figurent sous le nom de « pointe à face plane romaneillienne » des lames à bord retouché courbe [voir POINTE ROMANELLIENNE] (1955, 358, p. 380).

POINTE A FACE PLANE ARÉNIENNE [voir POINTE ARÉNIENNE].

POINTE A GIBBOSITÉ. — Ces objets ont d'abord été signalés et figurés par E. Piette, en 1898, sous le nom de « pointe de flèche ou de javeline à gibbosité ». On les rencontre désignés par les termes « lame ou lamelle gibbeuse », « pièce à gibbosité », « pièce gibbeuse à bord abattu ». La bosse qui apparaît sur le

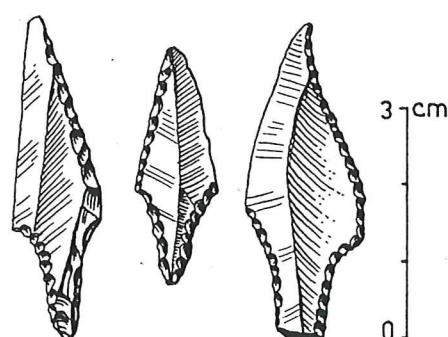
bord abattu de ces pièces est parfois considérée comme accidentelle [voir p. 63 et LAMELLE A DOS GIBBEUX] [fig. 142].



142. Pointe à gibbosité, d'après F. Lacorre.

POINTE A GRAVER. — Les pièces que L. Mercier désigne par ce nom semblent devoir être rapportées à la catégorie des burins d'axe sur troncature : « on voit au-dessus de la pointe une partie abattue par coup de burin et destinée à recevoir l'index. La pointe est finement retouchée et la partie inférieure abattue par retouches pour bien dégager la pointe » (1935, 563, p. 9).

POINTE AHRENSBOURGIENNE. — J. de Heinzelin définit cette pointe, réalisée sur lame par troncature rectiligne oblique opposée à une soie : « même principe que la pointe [de Havelte] [voir POINTE DE HAVELTE], mais la pointe est relativement beaucoup plus courte » (1962, 438, p. 36) [fig. 143].



143. Pointe ahrensbouriennne, d'après H. Schwabedissen.

POINTE A MAIN. — G. de Mortillet, en 1883, estime que la pointe moustérienne ne peut être une armature : « *l'instrument est on ne peut mieux combiné pour être tenu à la main. La base est épaisse, pour pouvoir être saisie facilement. Elle est sans retouches, par conséquent moins blessante. Le pouce, allongé, se place tout naturellement dans le conchoïde en creux de la face supérieure; l'index se replie par dessous autour du conchoïde en relief, qui sert comme de cran ou point d'arrêt pour fixer la pierre à la main* (1883, 585, p. 258). Le terme « *pointe à main* » semble provenir de cette interprétation. E. Pittard et R. Montandon consacrent un article aux outils ainsi dénommés. Ils en distinguent trois sortes : — pointes types, formées par un éclat triangulaire retouché..., — pointes incurvées, — pointes allongées (1915, 699, p. 280).

H. Martin se rallie à l'opinion de G. de Mortillet : « *on peut supposer que cette variété de pointe triangulaire à base épaisse n'était qu'un racloir à deux bords actifs surmontés d'une pointe, ce qui justifierait son nom de pointe à main* » (1923, 558, p. 71). H. Koehler cite, au Maroc, sous le même nom des outils d'un autre type : « *les pointes à main grossières tirées très souvent du coin d'un galet, ce qui donne à l'instrument une section triangulaire. La face retouchée l'est, sur l'un ou l'autre bord, par de gros éclats et souvent par un seul qui affecte le talon en l'aminçissant* » (1931, 466, p. 262).

POINTE A PÉDONCULE. — Terme général ordinairement réservé aux pièces possédant une soie ou une languette axiale. J. de Heinzelin comprend sous ce titre les pointes : atérienne, romanellienne, de la Font-Robert (ou à soie périgordienne), de Lingby (ou de Teyjat, ou à soie magdalénienne), de Havelte, ahrensburienne, auxquelles il ajoute *encoche basilaire*, *pédoncule basilaire* et *tranchant transversal* (1962, 438, p. 36).

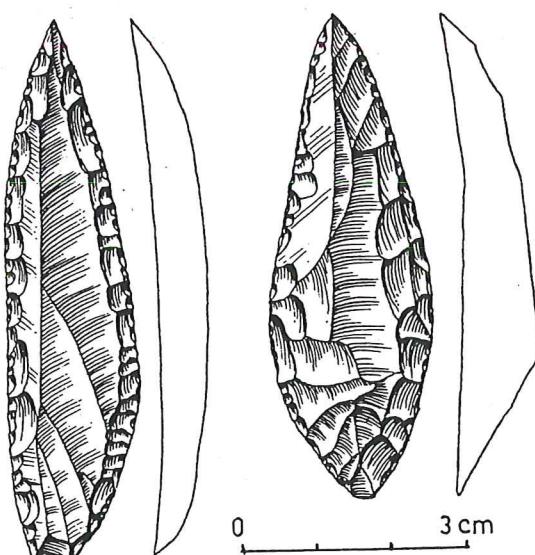
Il y a lieu d'y adjoindre les pointes de flèche à pédoncule [voir **POINTE DE FLÈCHE**]. A. Leroi-Gourhan admet à juste titre parmi les pointes pédonculées, celles à soie et celles à languette, d'angle, semi-axiale ou axiale (1964, 527, p. 25) [voir fig. 25, c].

POINTE A PIQUER. — A. Cheynier applique ce nom à des objets mal définis : « *petits outils faits avec des lamelles minces ... les retouches intéressent presque uniquement les bords sans occuper jamais le contour entier* » (1931, 213, p. 486). Il précise par ailleurs : « *ces pointes très fines, fragiles et mal axées, n'ont pu servir d'armes, ... tout au plus d'alènes et de perçoirs* » (1949, 220, p. 176). J. F. Perol désigne par ce nom « *de petites lamelles retouchées très fine-*

ment en forme de pointe à l'extrémité » (1935, 660, p. 10).

POINTE A RÉCURRENCE BASALE [voir **POINTE TARDENOISEENNE A RÉCURRENCE BASALE**].

POINTE ARÉNIENNE. — M. Escalon de Fonton a signalé que dans le faciès industriel qu'il qualifie d'Arénien : « *les pointes à face plane ne sont pas du type Solutréen, mais pourraient, au contraire, être rapprochées, typologiquement, des pointes allongées du Moustérien de la Ferrassie couche C. Leur retouche est souvent heurtée et non lamellaire. C'est-à-dire que l'éclat enlevé est très court et épais. Cette retouche est rugueuse* ». (1958, 356, p. 127). M. Paccard rapproche de ces pièces celles « *à retouches marginales larges* » de l'abri Soubeyras, niveau C 1, qu'il qualifie de « *pointes arénienes* » (1961, 642, p. 44). D. de Sonneville-Bordes, analysant la publication de M. Paccard, note : « *les « pointes à face plane » dites arénienes de M. Escalon de Fonton ne diffèrent pas, en effet, des « lames appointées » ou « pièces appointées » que notre liste-type a le tort de ne pas avoir distinguées mais qui sont connues ou décrites de tous temps dans les gisements du Magdalénien du Sud-Ouest classique* » (1962, 810, p. 345). M. Escalon de Fonton semble n'avoir pas utilisé le terme « *pointe aréniennne* ».



144. Pointe arénienne, d'après M. Escalon de Fonton.

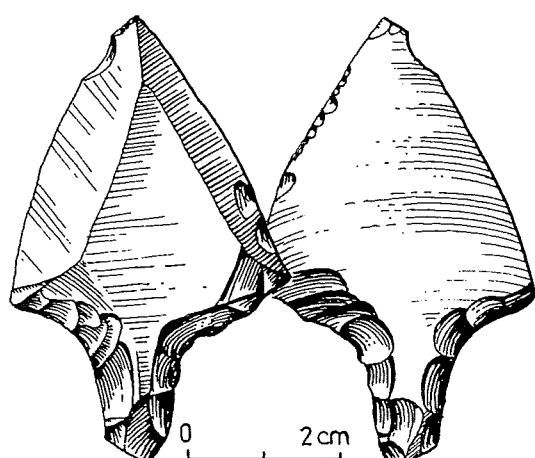
nienne » [fig. 144] mais continue d'appeler ces objets « *pointes à face plane non solutréennes* » (1966, 357, p. 114).

POINTE A RETOUCHE UNILATÉRALE. — H. Breuil désigne par ce nom les pointes à bord abattu (1909, 136, p. 329).

POINTE A RETOUCHES MARGINALES ALTERNES. — Ces objets, également nommés pointes burinantes, sont définis par H. Martin : « *pointes dont les deux bords sont retouchés avec une disposition alterne par rapport aux faces... Ce qui a poussé l'homme vers ce progrès ingénieux est peut-être la recherche du redressement de la pointe et le désir d'obtenir deux bords tranchants se rapprochant du plan horizontal* » (1923, 558, p. 108) [voir BEC BURINANT ALTERNE].

POINTE A SOIE [voir POINTE A PÉDONCULE et Pédoncule, p. 61].

POINTE ATÉRIENNE. — L'objet est signalé pour la première fois, en 1886, comme pointe de flèche par G. Carrière (1886, 186, p. 148). Deux ans plus tard, F. Moreau en donne une description : « *malgré l'apparente grossièreté de la taille, la forme est régulière et élégante. Le pédoncule d'emmanchement est long, mince et taillé sur toutes les faces. Sa section présente la forme d'un losange... tandis que la taille unifaciale imprime à la pièce en question un cachet nettement moustérien* » (1888, 570). Après que M. Reygasse ait, en 1922, proposé de nommer « Atérien » le faciès industriel caractérisé par cette pointe (1922, 740, p. 647), le nom de pointe atérienne s'est progressivement installé. L'outil est, le plus souvent, défini simplement comme « *pointe moustérienne pourvue d'un pédoncule robuste* » (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 36). J. Tixier consacre un



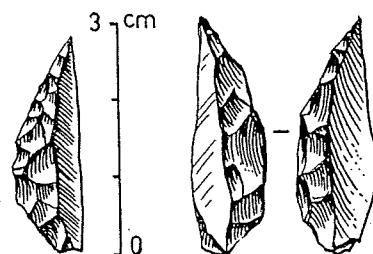
145. Pointe atérienne, d'après J. Tixier.

article à ces outils et à la morphologie de leur pédoncule (1959, 839) [fig. 145].

POINTE A TRACER. — R. Octobon décrit sous ce nom des pièces « *déliques, fines, aiguës, souvent obliques ou horizontales. Elles rappellent parfois la forme ancienne des lames à dos abattu taillées en bec de perroquet* » (1928, 631, p. 70). A. Cheynier désigne ainsi des pièces du Solutréen final de Badegoule : « *minuscules petits burins qui n'ont rien à envier au Tardenoisien, des becs ou pointes burinantes que j'appellerais volontiers pointes à tracer* » (1934, 216, p. 304).

POINTE A TRANCHER. — R. Octobon donne ce nom à des « *types tranchants et larges, débordant du profil des lames ou arrondis* » (1928, 631, p. 70).

POINTE AZILIENNE. — Ce type d'objet, souvent nommé canif [voir CANIF DE VILLEPIN, fig. 66], est défini par D. de Sonnevile-Bordes et J. Perrot : « *pointe de petites dimensions sur lame tantôt courte et trapue, tantôt plus allongée et élancée, à dos généralement courbe ou même arqué, plus rarement rectiligne, abattu par retouches abruptes partant d'une face ou des deux, à base quelquefois tronquée, aboutissant parfois au segment de cercle* » (1956, 820, p. 556). M. Escalon de Fonton et H. de Lumley distinguent la pointe azilienne péri-gourdine de la pointe azilienne pyrénéenne. Cette dernière « *qui est celle des gisements provençaux, est nettement plus étroite* » (1955, 358, p. 380). Pour J. de Heinzelin, la pointe azilienne est une « *variante de la gravette dont le bord abattu est entièrement courbe ou arqué, tendant vers le segment de cercle* » (1962, 438, p. 34 [fig. 146]).



146. Pointe azilienne, d'après D. de Sonnevile-Bordes et J. Perrot.

POINTE BARBELURE. — L. Coulongues nomme ainsi les « *types trapézoïdaux tardenoisiens* » qu'il considère « *comme étant des barbelures de harpons ou de grandes sagaises de bois* » (1935, 278, p. 22). Cet objet est assez

souvent appelé « *pointe tardenoisienne* » ce qui ne manque pas de provoquer des confusions avec la pointe dite « *du Tardenois* » [voir **POINTE TARDENOISE**]; on trouve ainsi, dans un ouvrage de R. Lacam, A. Niederlender et H. Vallois : « *la pointe tardenoisienne typique ou pointe barbelure...* » (1944, 477, p. 38).

POINTE-BEC. — A. Leroy-Gourhan utilise ce terme pour désigner des pièces qu'il qualifie également de « *Zinken* » (1965, 530, p. 56).

POINTE BIFIDE. — F. Lacorre applique ce terme à des pointes à bord abattu présentant deux extrémités opposées aiguës (1950, 480, p. 419). Il y a lieu de relever l'impropriété de ce terme qui ne peut s'appliquer qu'à un objet présentant deux pointes voisines séparées par une « fente » [voir **LAME BIFIDE**].

POINTE-BURIN. — A. Bogard nomme ainsi des « *pièces épaisses se terminant en pointe ... pointe obtenue par l'enlèvement de deux éclats ou quelques légères retouches ... le terme perçoir serait erroné pour un tel outil dont la pointe est en général peu dégagée et incapable de percer* » (1944, 64, p. 30).

POINTE BURINANTE. — Ce terme est utilisé par Leguay pour désigner la partie active des burins [voir **BURIN**]. R. Octobon nomme « *pointe à buriner* » une pièce dont l'extrémité pointue biseautée est obtenue par retouche (1928, 631, p. 70). A. Cheynier définit la pointe burinante : « *dièdre obtenu par la retouche de ses deux versants, ordinairement alterne* » (1956, 232, p. 353). C'est la définition de l'objet que F. Bordes nomme *bec burinant alterne*. R. Daniel cite, dans les industries de Montmoryency, « *les pointes burinantes comprenant deux types principaux : 1) à pointe triédrique à retouches alternées; sans le coup de burin; 2) à biseau obtenu par la rencontre de deux retouches alternées donnant un tranchant incliné sur l'axe de la pièce* » (1956, 295, p. 221).

POINTE CAMUSE. — Le mot pointe est parfois utilisé pour désigner des pièces ne possédant aucune partie pointue. M. Antoine classe parmi les pointes et qualifie de « *camuse* » une pièce dont « *les convexités latérales s'accentuent, l'angle apical devient de plus en plus ouvert et finit par disparaître complètement. La pièce est alors semi-circulaire comme un grattoir, mais un grattoir qui serait coupant* » (1938, 13, p. 25).

POINTE CHELLÉENNE. — A. Rutor figure sous ce nom un biface étroit et épais qu'il dis-

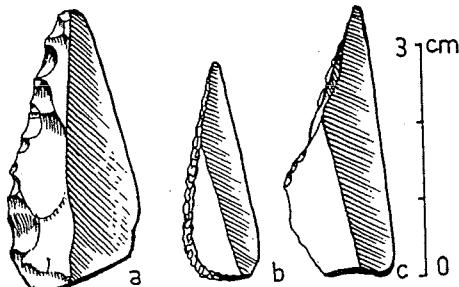
tingue du coup de poing de forme amygdaloïde (1900, 761, p. 729) [voir **FICRON**].

POINTE COURBE A DOS ABATTU. — P. E. Jude nomme ainsi les « *canifs* » ou « *pointes aziliennes* » [voir fig. 66] : « *c'est sous ce nom qu'elles ont été désignées par M. Peyrony, le premier à les signaler... Leur longueur variable évolue entre 3 et 6 cm. Elles ont un dos plus ou moins épais, abattu par des retouches abruptes, souvent localisées aux deux extrémités. Leur courbure peu prononcée permet de les distinguer des quartiers d'orange et des demi-lunes* » (1960, 455, p. 49).

POINTE-CRAN. — G. Laplace nomme ainsi une « *pointe sur lame ou, plus rarement, sur éclat, façonnée par une retouche latérale abrupte profonde, partielle, concave, formant avec l'axe de l'outil un angle inférieur à 45°* » (1964, 497, p. 43). Le même auteur avait précédemment rangé cet objet dans les « *pointes à dos partiel* » (1957, 493, type PD 2). Pour J. Tixier l'objet (n° 64 de la liste-type pour l'épipaléolithique du Maghreb) est une lamelle à cran (1963, 844, p. 110).

POINTE CRESSWELLIENNE [voir **POINTE DE CRESSWELL**].

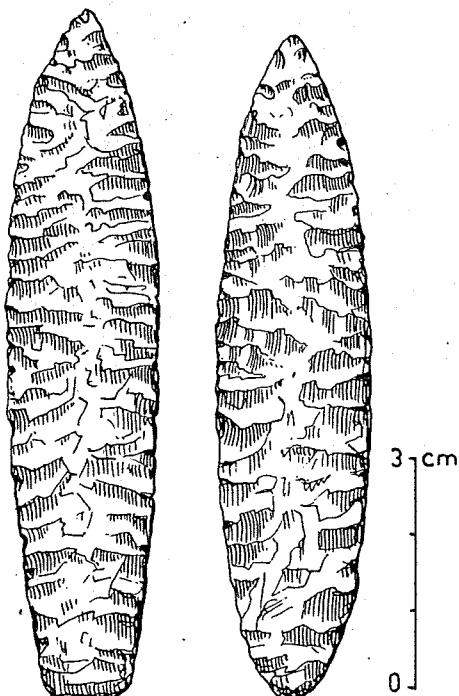
POINTE D'ADÉLAÏDE. — Pointe australienne à bord partiellement ou totalement abattu très proche de celles dites « *de Woakwine* » ou « *de Bondi* » [fig. 147, a].



147. a — pointe d'Adelaïde, b — pointe de Bondi, c — pointe de Woakwine,
d'après S. R. Mitchell.

POINTE D'AGATE BASIN. — H. M. Worthington donne une description du type de pointe [fig. 148] ainsi nommé. C'est une longue pointe élancée à côtés légèrement convexes ou presque parallèles. La largeur maximum des pièces à côtés courbes est habituellement vers le milieu de la hauteur. Les bases sont rectilignes ou convexes. Dans quelques cas

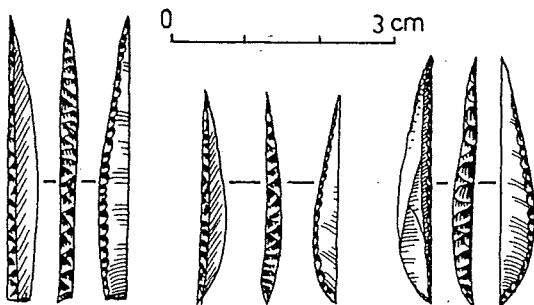
la base est appointée et presque aussi aiguë que l'autre extrémité. La retouche est ordinairement plane et parallèle avec une fine retouche secondaire marginale et un écrasement des bords dans la partie proximale. La base est rarement écrasée. Les dimensions varient considérablement et la longueur va de 6 à 15 cm (1957, 899, p. 269).



148. Pointe d'Agate Basin, d'après H. M. Wormington.

POINTE D'AHRENSBOURG [voir **POINTE AHRENSBOURGIENNE**].

POINTE D'AÏN KEDA. — J. Tixier nomme ainsi les pièces signalées au Maghreb par P. Cadenat sous le nom d'aiguilles. Il définit

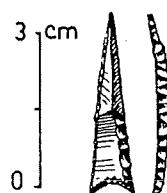


149. Pointe d'Aïn Keda, d'après J. Tixier.

ce type : « lamelle aiguë à bord abattu rectiligne par retouches abruptes, de silhouette très élancée, présentant sur la totalité du bord opposé au dos des retouches semi-abruptes (rarement abruptes) directes, inverses ou alternantes... la base, toujours étroite, est parfois tronquée perpendiculairement à l'axe de la pièce » (1963, 844, p. 101) [fig. 149].

POINTE D'AÏN KHANGA. — Cet objet, nommé par J. Tixier « *perçoir d'Aïn Khanga* » [voir fig. 126] et par E. G. Gobert « *lamelle à crochet* », a été défini par Le Dù : « *fine lamelle à dos rabattu incurvé, mais présentant à l'une de ses extrémités une particularité singulière. Par de fines retouches du tranchant opposé au bord abattu, et sur la face extérieure de la pièce, une courbure a été créée donnant à la pointe l'allure d'un fin crochet* » (1938, 510, p. 244) [voir **PERÇOIR D'AÏN KHANGA**].

POINTE D'AÏOUN BERICHE. — J. Tixier définit cette pièce de l'épipaléolithique du Maghreb : « *lamelle aiguë à bord abattu rectiligne par retouches abruptes, de silhouette très élancée, dont la base présente une troncature nettement concave, symétrique par rapport à l'axe de la pièce... la partie opposée au dos adjacente à la troncature est parfois rectifiée par de fines retouches qui ajoutent encore à l'étroitesse de la pointe* » (1963, 844, p. 101) [fig. 150].



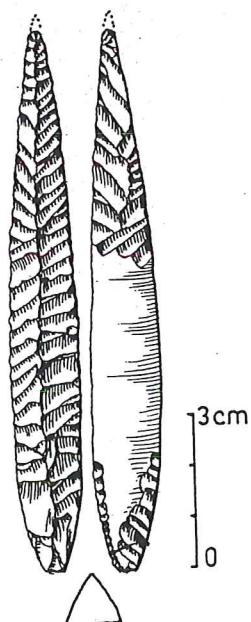
150. Pointe d'Aïoun Berriche, d'après J. Tixier.

POINTE D'ALBERTA. — H. M. Wormington et R. C. Forbis citent et figurent la « *pointe d'Alberta* » sans en fournir une description. La pièce figurée semble assez proche du type de pointe dit « *de Hell-Gap* ». Elle ne présente pas d'extrémité aiguë mais un limbe ovale allongé. Elle comporte un pédoncule large à bords parallèles et légèrement dégagé par des crans obtus. La base de la languette est convexe (1965, 900, p. 22 et fig. 4 a).

POINTE D'ALTMUHL. — G. Laplace cite la « *pointe d'Altmühl* » (1964, 497, p. 9). En l'absence de définition du terme, on peut le rapporter aux objets que les auteurs français qua-

bifient ordinairement de « pointes foliacées biface » et parfois de « Blattspitzen ». L'Alt-muhlien a été défini par A. Bohmers (1951, 66, p. 100) qui le caractérise par la présence de « pointes en feuille de laurier... pointes primitives... travaillées à la manière de l'Acheuléen évolué et non du Solutréen ».

POINTE D'AMOUQ. — J. Cauvin propose « d'appeler « pointes d'Amouq » [fig. 151] les pointes longues sans ailerons à haute section triangulaire signalées par L. Braidwood aux niveaux A et B d'Amouq, à l'exclusion, semble-t-il, de tout autre type. La même technique d'amincissement latéral, par « pelures » très régulières se rejoignant sur une crête centrale, tantôt recouvre toute la pièce, dont les bords sont alors parallèles (type 1), tantôt amincit progressivement la moitié ou le tiers inférieur (type 2) » (1963, 195, p. 493). J. Gonzalès Etchegaray écrit « pointe d'El Amuq I » ou « d'El Amuq II » (1966, 417).



151. Pointe d'Amouq,
d'après J. Cauvin.

POINTE D'ANGLE. — L. Bardon et A. et J. Bouyssonie proposent d'attribuer ce nom à des racloirs transversaux récurrents : « éclats courts et triangulaires, retouchés sur une seule face de manière à former des pointes, des racloirs pointes (que l'on pourrait appeler pointes d'angle) » (1907, 33, p. 126). A. Favraud, la même année utilise ce terme pour désigner

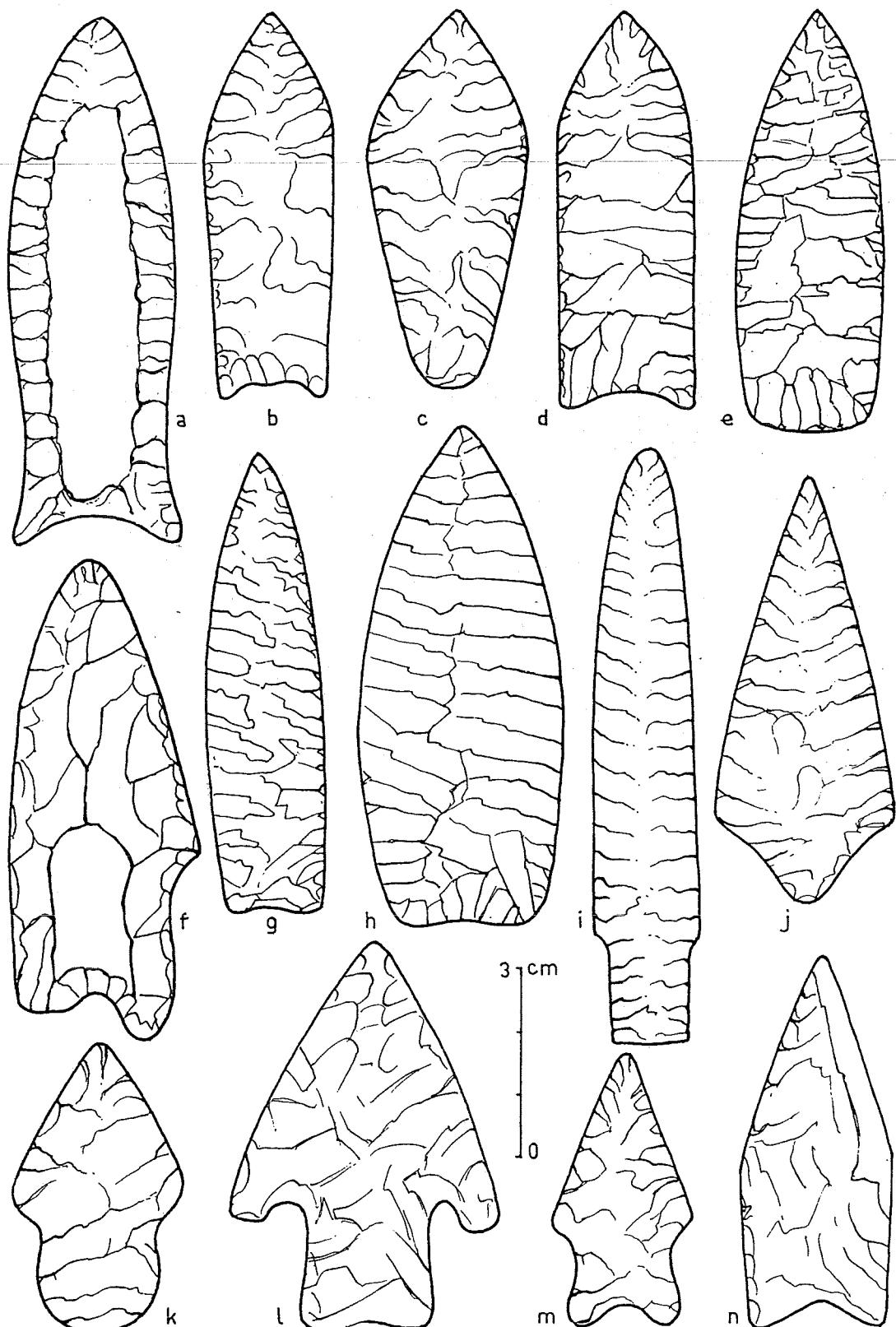
des lames qui ont « l'extrémité tronquée et retouchée à angle droit, parfois en grattoir concave, et l'un des angles transformé en une sorte de perçoir d'angle extrêmement épais et résistant » (1907, 364, p. 426).

POINTE D'ANGOSTURA. — Cette pointe américaine, définie au site d'Angostura (Sud-Dakota), est décrite par H. M. Wormington. C'est une pointe lancéolée élancée dont les bords symétriques s'incurvent vers le sommet et la base vers les 2/5 ou la moitié de la longueur. La base est légèrement concave ou suit une droite irrégulière. Les retouches bifaciales, partant de chaque bord, sont habituellement de même longueur et la section transversale de la pièce est lenticulaire, mais dans quelques cas, la rencontre d'enlèvements de longueurs différentes produit une ou deux arêtes longitudinales donnant à la pièce une section transversale asymétrique ou trapézoïdale. Dans quelques cas les retouches sont horizontales (perpendiculaires au grand axe). La longueur des pièces varie de 6 à 10 cm. La base est amincie par de petits éclats longitudinaux. La plus grande partie des côtés, mais pas la base, présente des traces d'érassement (1957, 899, p. 269) [voir fig. 152, g].

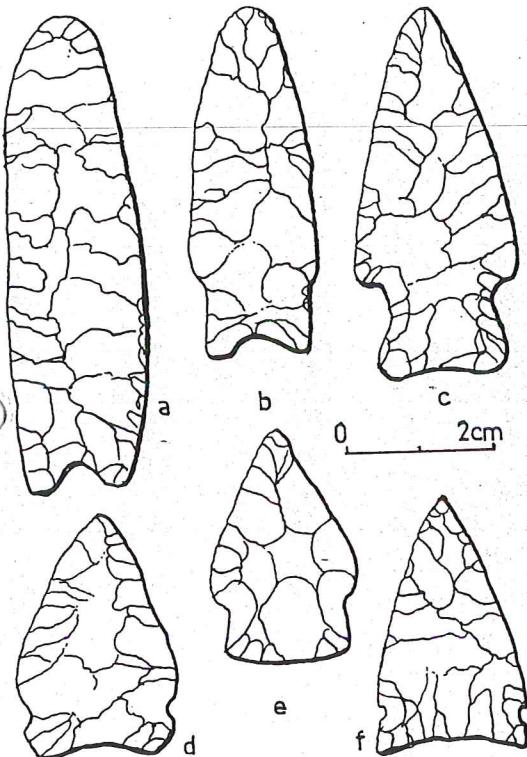
La pointe d'Angostura avait tout d'abord reçu le nom de « pointe de Long », en 1949; cinq ans plus tard, R. P. Wheeler lui a attribué sa nouvelle dénomination. Il s'agit, pour cet auteur, de pointes foliacées étroites à retouche oblique parallèle avec base concave ou rectiligne. En 1965, H. M. Wormington incline à penser que ces pièces pourraient être rapportées au type d'Agate Basin dont elles ne seraient qu'une variante (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 23).

POINTE D'AURIGNAC. — D. Peyrony avait utilisé ce terme pour désigner les pointes de Chatelperron (1909, 663) mais H. Breuil écrit : « je ne suis pas favorable au terme pointe du type d'Aurignac pour désigner une forme de silex, ce terme ayant déjà une signification précise : pointe en os à base fendue. Il faut donc maintenir la pointe de Chatelperron dans l'Aurignacien typique et ne pas la confondre avec la pointe de l'abri Audi » (1909, 136, p. 331).

POINTE D'AVONLEA. — Cette petite pointe très mince et finement retouchée doit son nom à un site du sud du Saskatchewan. Sa base est ordinairement concave mais parfois rectiligne. Elle porte de petites encoches placées très près de la base de la pièce. Sa longueur, variant de 1,5 à 4 cm, se situe en moyenne aux environs de 2 cm (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 55) [fig. 153, f].



152. Pointes paléo-indiennes : a — du Cumberland (de l'Ohio), b — du Midland, c — de Lac Mohave, d — de Plainview, e — de Milnesand, f — de Lucy, g — d'Angostura, h — de Browns Valley, i — d'Eden, j — de Gypsum Cave, k — de Silver Lake, l — de Lac Borax, m — de Pinto Basin, n — de Méserve (de Dalton), d'après H. M. Wormington.



153. Pointes méso- et néo-indiennes : a — de Mac Kean, b — de Duncan, c — de Hanna, d — d'Oxbour, e — de Besant, f — d'Avonlea.

POINTE D'AYAMPITIM. — A. Laming-Emperaire écrit : « ...dans les pampas argentines, l'occupation ne commence qu'à l'époque de ces pointes foliacées sans pédoncule dites de Ayampitim » (1966, 532, p. 219).

POINTE DE BADEGOULE. — P. Smith propose de dénommer ainsi des pièces [voir fig. 87 G] qu'il classe parmi les feuilles de laurier dont elles constituent un sous-type. Cet auteur écrit : « ...on les a souvent appelées des pointes à face plane. Mais ceci est une erreur puisque : a) elles sont plutôt assez grandes, aussi grandes que les feuilles de laurier ordinaires, avec une face supérieure complètement retouchée et n'ayant pas la disposition caractéristique de la retouche des pointes à face plane typiques; b) on les rencontre seulement en association avec des feuilles de laurier bien développées, auxquelles elles ressemblent beaucoup... Combier (1965) les classa dans les pointes à face plane, mais depuis dans une conversation avec l'auteur, il a incliné à reconnaître que ce sont en réalité des formes spécialisées des feuilles de laurier. Nous ignorons pourquoi une des faces n'a pas été retouchée.

Il est possible que la retouche sur les bords de cette face non travaillée fut faite pour créer un plan de frappe pour retoucher l'autre face, comme l'ont dit Crabtree et Bordes lors d'une récente conférence sur la technologie de la pierre tenue aux Eyzies. Il n'y a pas d'enlèvement du bulbe comme dans les pointes à face plane » (1966, 804, p. 52). Il est curieux de noter que ces pointes étaient classées parmi les feuilles de laurier par A. et G. de Mortillet (1881, 587, pl. 18, fig. 106).

POINTE DE BAYAC. — A. Cheynier utilise ce nom pour désigner les « fléchettes » que F. Lacorre a décrites comme caractéristiques de l'industrie « bayacienne » à la Gravette (A. Cheynier, 1960, 235, p. 390) [voir FLÉCHETTE, fig. 91].

POINTE DE BESANT. — Le nom d'un site du Saskatchewan a été donné, par H. M. Womington et R. G. Forbis, à des pointes courtes et larges [fig. 153, e] portant des crans latéraux peu profonds. Leur base est rectiligne ou légèrement concave (1965, 900, p. 50).

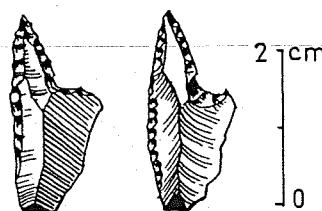
POINTE DE BONDI. — R. Vaufréy décrit ces objets australiens : « lamelles à dos rabattu, total ou partiel, éventuellement à troncature oblique » (1952, 861, p. 326) [voir fig. 147, b].

POINTE DE BORCHEVO. — Ces petites pointes à cran sont décrites par E. A. Vekilova : « pointes de trait à échancrure latérale... ces outils ont des dimensions de miniatures. Les pointes de trait de Borchevo ne se distinguent pas par une préparation très soignée. Elles sont taillées habituellement sur de petites lamelles costulées. L'échancrure latérale, formée d'une retouche ronde émoussée, est située du côté droit... les pointes miniatures « atypiques » du type de Borchevo I... pouvaient être soit des instruments coupants, soit des perçoirs ou des alènes... une particularité caractéristique... est l'absence de retouche solutréenne » (1956, 876, p. 103) [voir POINTE DE KOSTIENKI et POINTE DE GAGARINO].

POINTE DE BOU-AÏCHEM. — C. Goetz donne ce nom, d'un site proche d'Oran (Algérie), à « une pointe microlithique sur éclat large, plus ou moins épais, mais en général mince; le dos abattu est parfois seulement distal ou presque total, une petite plage très courte restant vierge à la base. Un épaulement du côté tranchant dégage un perçoir qui mesure le tiers ou la moitié de la lamelle. Cet épaulement peut être rectiligne ou courbe. Il est souvent accentué à l'intérieur de l'angle par un cran plus ou

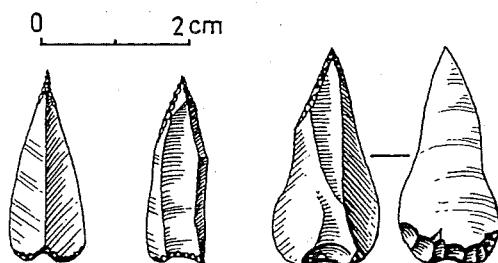
moins profond, sorte de coche... » (B.S.P.F., t. 58, 1961, p. 692) [fig. 154].

distinction déjà suggérée par Neuville à l'Ouadi Hallaoueh » (1963, 195, p. 495) [fig. 156].



154. Pointe de Bou Aïchem,
d'après C. Goetz.

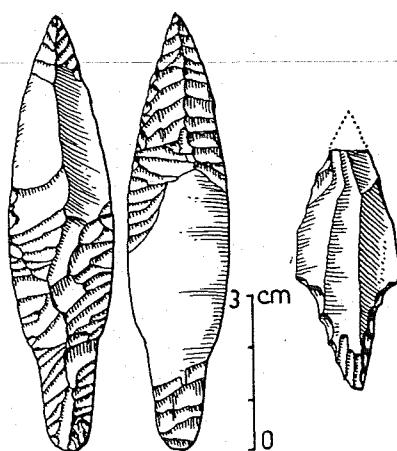
POINTE DE BOU SAADA. — J. Tixier désigne par ce nom [fig. 155] une « lamelle à extrémité distale naturellement aiguë, ou appointie par de légères retouches dont la base a été encochée par des retouches directes plus ou moins abruptes ou légèrement envahissantes, parfois bifaciales supprimant le talon... base concave : troncature concave à angles arrondis, troncature encochée en son milieu, ou simple coche... Dans tous les cas le talon et une partie du bulbe sont supprimés. C'est l'armature à base concave la plus simple que l'on puisse imaginer » (1963, 844, p. 150).



155. Pointe de Bou Saada, d'après J. Tixier.

POINTE DE BROWNS VALLEY. — Selon Mme H. M. Wormington c'est une pointe lancéolée large et mince dont la plus grande largeur est à mi-hauteur. La base est légèrement concave. La retouche est de type oblique parallèle. Les bords sont écrasés dans la partie proximale. Les pièces du site éponyme sont longues de 9 cm et larges de 4 (1957, 899, p. 269 [voir fig. 152, h].

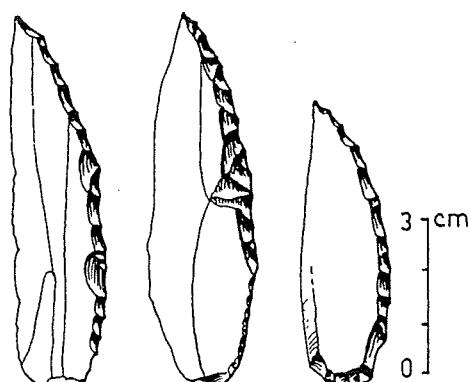
POINTE DE BYBLOS. — J. Cauvin écrit : « nous appelons « pointe de Byblos », les flèches à pédoncule détaché par double cran, type nettement prédominant à Byblos. A la différence des « pointes de Jericho » aux ailerons acérés, les ailerons ne sont qu'ébauchés sur les pointes de Byblos. Un type long ($L > 21$) a pu être distingué d'un type court ($L \leq 21$),



156. Pointe de Byblos, d'après
J. Cauvin.

POINTE DÉCALÉE [voir p. 96, fig. 14, 7].

POINTE DE CHATELPERRON. — En 1906, H. Breuil désigne par ce nom [fig. 157] une « lame retouchée d'un seul côté en arc de cercle... la base tend à former un pédoncule diffus » (1906, 133, p. 330). Il rectifie trois ans plus tard une erreur de D. Peyrony : « le nom de pointe de Chatelperron ne doit pas être utilisé pour désigner les pointes de l'abri Audi, car les pointes du premier gisement ne ressemblent qu'à un petit nombre de celles de ce dernier, celles qui sont faites sur lame véritable assez étroite » (1909, 136, p. 330). D. Peyrony nomme en effet à cette époque la pointe de l'abri Audi « pointe de Chatelperron » et celle-ci « pointe d'Aurignac » (D. Peyrony, 1909, 663 ; H. Breuil, 1937, 146, p. 17).



157. Pointe de Chatelperron, d'après
H. Breuil.

En 1911, H. Breuil précise sa description : « lames dont un tranchant, le plus souvent le droit, a été rabattu, émoussé, par de vigoureuses retouches se rapprochant de la verticale; le fil de l'autre tranchant, intact, est assez souvent plus ou moins ébréché par l'usage. Le bord retouché, fortement cintré, détermine une pointe plus ou moins aiguë à son intersection avec le bord tranchant, et en prolongement de ce dernier. L'instrument, ainsi fait, se présente, de même que la pointe de l'abri Audi, comme un couteau à dos. Il arrive que la retouche se limite à une partie du bord, vers la pointe » (1911, 138, p. 32). Il cite une « lame du Magdalénien (...) de Laugerie-Haute, pouvant donner l'illusion d'une pointe de Chatelperron, alors que c'est une préparation du burin type bec de perroquet » et signale dans des niveaux plus récents « la réapparition de la pointe de Chatelperron ou d'instruments plus ou moins voisins. A l'approche de la fin du Paléolithique, et dans les niveaux aziliens, des types analogues se retrouvent, à peine distincts par des détails de fabrication » (1911, 138, p. 76). Les pointes à bord abattu courbe ont reçu assez fréquemment depuis le nom de « pointe de Chatelperron » quel que soit le faciès culturel auquel elles appartiennent.

Plusieurs définitions de la pointe de Chatelperron ont été proposées :

« pièce à pointe aiguë déjetée, sur lame tantôt courte et trapue, tantôt allongée et élancée, à un dos courbe plus ou moins épais, abattu par retouches abruptes partant généralement d'une seule face ». Elle est dite atypique « si la retouche du dos n'est pas absolument continue, ou si le dos est très mince, ou si la pointe n'est pas déjetée » (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 820, p. 47);

« pièce relativement moins large que [le couteau de l'Audi], d'aspect plus laminaire mais conçue de même. C'est encore plus un couteau qu'une pointe » (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 33);

« le couteau de Chatelperron, laminaire, est caractérisé par un bord abattu, assez exceptionnellement redressé, travaillé en totalité ou partiellement, les retouches assez irrégulières, partant, sauf de rares exceptions, uniquement de la face inférieure. Il s'agit d'une pièce encore massive, assez large et épaisse. Il existe quelques lames, mais surtout des couteaux et des pointes non piquantes, plus ou moins mousses ou aiguës » (L. Pradel, 1963, 726, p. 586).

A. Leroi-Gourhan, par l'étude technologique d'une abondante série de pointes de Chatelperron provenant des niveaux chatelperroniens de la grotte du Renne à Arcy-sur-Cure, a mis en évidence un certain nombre de traits qui permettent de supputer leur usage probable : « le talon est assez généralement mince, soit

par le choix de la lame originelle, soit par amincissement de retouche. Le contour du talon est assez souvent en langue de carpe mais plus souvent encore anguleux du côté du tranchant, soit par une disposition naturelle de la lame, soit par retouche. Le tiers proximal du tranchant est soumis à des variations curieuses, il est tantôt absolument vif, alors que les deux autres tiers sont esquilés par l'usage, tantôt au contraire grignoté par des écaillures qui forment une petite encoche. Pour le dos, c'est à la limite du tiers distal que se produit fréquemment un changement dans le mode de façonnage, soit que le dos ait été laissé vif dans le tiers moyen, soit que les retouches soient plus serrées ou plus abruptes vers la pointe. Ces détails suggèrent l'existence d'un revêtement qui recouvre la lame obliquement, dégagant la pointe et les deux tiers du tranchant » (1965, 530, p. 41).

Ces outils ont parfois servi de support à d'autres types d'instruments, probablement après usure :

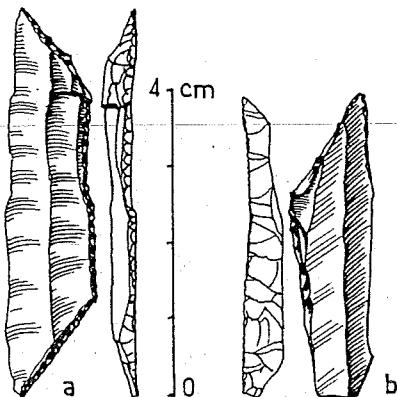
« plusieurs ont ceci de particulier qu'à l'extrémité, le long du bord tranchant, l'enlèvement d'une petite esquille par un « coup de burin », a déterminé à l'extrémité un petit burin » (H. Breuil, 1911, 138, p. 69);

« variante de pointe de Chatelperron dont une profonde retouche concave, vers la région de la pointe, aurait modifié la destination en la transformant en perçoir incurvé » (1911, 138, p. 70);

« la base a subi un certain travail de régularisation, qui l'a transformée en une manière de grattoir » (1911, 138, p. 33).

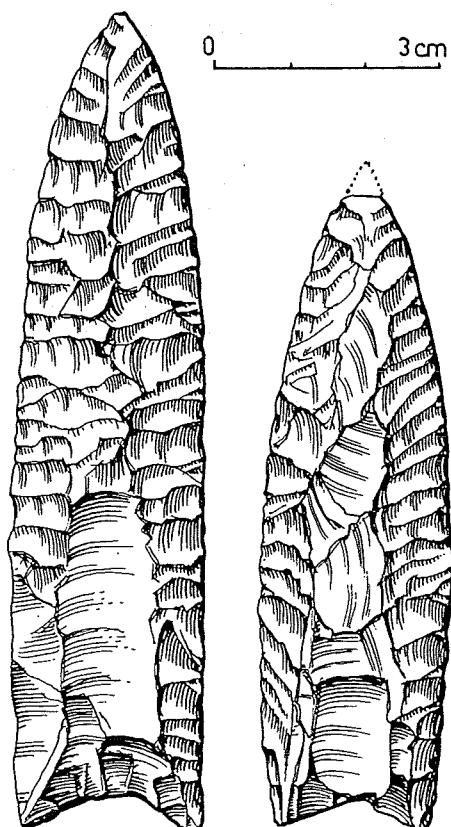
POINTE DE CHAVILLE. — R. Daniel et J. G. Rozoy ont créé ce terme pour désigner des pointes à retouche unilatérale et piquant trièdre qui se rencontrent dans les industries tardenoisiennes. Elles ne diffèrent des « pointes de la Mouillah » de l'épipaléolithique du Maghreb que parce qu'elles ne comprennent jamais de pièces à base retouchée (1956, 296 bis, p. 254 et 1967, 758 bis, 215).

POINTE DECHEDDAR. — A. Bohmers propose ce nom pour désigner [fig. 158, a] un instrument « similaire à la pointe de Tjonger, mais avec deux angles au dos » (1956, 69). J. de Heinzelin considère ce type comme une « variante de la pointe azilienne dont la silhouette est trapézoïdale. Le bord abattu dessine deux angles obtus, sensiblement égaux » (1962, 438, p. 34). Les pièces figurées par A. Bohmers portent deux troncatures obliques rectilignes de directions divergentes qui sont associées, ou non, à un bord abattu.



158. a — pointe de Cheddar, b — pointe de Cresswell (couteau triangulaire, type du Kent), d'après A. Bohmers et A. Wouters.

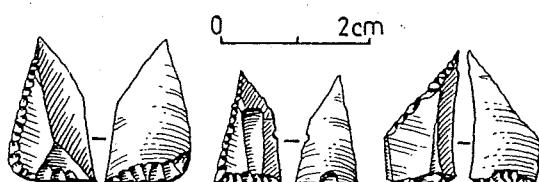
POINTE DE CLOVIS. — M^{me} H. M. Wormington en donne une description détaillée. Ce sont des pointes lancéolées à cannelure à



159. Pointe de Clovis, d'après H. M. Wormington.

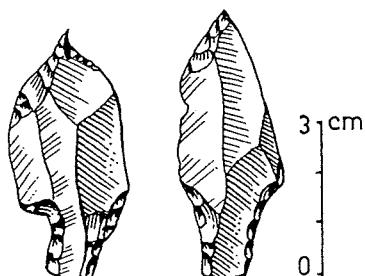
côtés parallèles ou légèrement convexes et à base concave. Leur longueur varie de 4 à 12 cm et se situe habituellement aux environs de 8 cm. Elles sont assez épaisses. Les cannelures s'étendent parfois à presque toute la longueur mais le plus souvent ne dépassent pas la moitié de la hauteur depuis la base. Généralement la cannelure est plus longue sur une face que sur l'autre; l'amincissement est fréquemment réalisé par plusieurs enlèvements. Il existe plusieurs exemples où les côtés sont écrasés dans la partie proximale. Ces pointes ont une large répartition en Amérique du Nord et Centrale et sont situées, chronologiquement, entre les pointes de Sandia et celles de Folsom (1957, 899, p. 263) [fig. 159].

POINTE DE COLUMNATA. — J. Tixier définit cet objet : « petite pièce de silhouette triangulaire ou trapézoïdale prise sur lamelle, présentant une base tronquée normale ou concave par retouches bifaciales envahissantes et une pointe obtenue par retouches abruptes d'un seul bord ». Il insiste sur le fait qu'il « n'y a pas identité, tant s'en faut, entre pointe du Tardinois et pointe de Columnata. La première est plus élancée, jamais trapézoïdale et possède généralement un côté entièrement retouché » (1963, 844, p. 52) [fig. 160].



160. Pointe de Columnata, d'après J. Tixier.

POINTE DE CORGNAC. — D. de Sonneville-Bordes cite, dans le Magdalénien VI, des « pointes à pédoncule court et troncature oblique



161. Pointe de Corgnac, d'après D. de Sonneville-Bordes.

du type de Cognac » (1960, 808, p. 469) [fig. 161].

POINTE DE CÔTÉ. — R. Doranlo utilise l'expression « *pointe de côté* » pour décrire « *des lames quelquefois désignées sous le nom de bec de perroquet, destinées à travailler de côté, par une pointe ménagée au moyen d'une cassure oblique vers l'extrémité de la lame* » (1916, 335, p. 558) [voir BEC DE PERROQUET et BURIN].

POINTE DE CRESSWELL. — A. Bohmers propose de nommer ainsi des pointes [voir fig. 158, b et 75, a] qu'il rapproche de celles de Tjoner (dos courbe abattu) « *mais avec un angle unique au dos* » (1956, 69). Parmi les pièces figurées, qui possèdent toutes une troncature oblique rectiligne, certaines présentent une retouche abrupte rectiligne de la partie proximale du dos, d'autres ont un dos courbe depuis la base s'interrompant à la rencontre de la troncature, d'autres encore, à dos rectiligne et troncature oblique abattus, portent en outre un cran proximal du côté du tranchant. J. de Heinzelin définit la pointe de Cresswell : « *variante de la pointe azilienne et de cheddar dont le bord abattu dessine un seul angle obtus* » (1962, 438, p. 34). Cet objet entre dans la catégorie des « *couteaux triangulaires* » (Dreieckmesser) de H. Schwabegissen et en constitue la variété dite « *type dissén* » et en constitue la variété dite « *type Kent* » [voir COUTEAU TRIANGULAIRE].

POINTE DE DALTON. — M^{me} H. M. Wormington signale l'emploi de ce terme pour désigner des pointes, similaires à celles de Meserve (avec resserrement de la partie supérieure), trouvées dans le Missouri (1957, 899, p. 265) [voir fig. 152, n].

POINTE D'EDEN. — Selon M^{me} H. M. Wormington ces pointes ressemblent à celles de Scottsbluff, mais sont plus étroites proportionnellement à leur longueur. Les décrochements qui dégagent les crans à la base sont très légers; qui dégagent les crans à la base sont très légers; dans certains cas le rétrécissement peut n'être que le résultat d'un écrasement prononcé de la région proximale. Beaucoup de ces pointes sont caractérisées par des enlèvements partant des deux bords et formant une arête médiane prononcée qui leur donne une section transversale « *en diamant* ». Dans quelques cas la retouche est de type transverse parallèle et l'arête est moins nettement marquée. Celles des plaines des Etats-Unis ont une longueur de 7 à 11 cm, mais on en trouve dans l'ouest du Canada dont la taille n'excède pas 5 cm (1957, 899, p. 267) [voir fig. 152, i].

POINTE DE DUNCAN. — R. Wheeler donne ce nom à des pièces étudiées au site de Mac Kean (Wyoming). Ces pointes foliacées présentent une languette dégagée par « *épaulement oblique rentrant* » (cran obtus) déterminant de petits ailerons dans le prolongement du côté ou légèrement débordants. La base de la languette est concave (H. M. Wormington et G. Forbis, 1965, 900, p. 29) [voir fig. 153, b].

POINTE DE FLÈCHE. — Sous le nom de « *flèches* », « *pointes de flèches* » ou « *armatures de flèches* » ont été publiés de nombreux objets de petite taille dont la forme semblait correspondre à une fonction évidente. Ces objets présentent une telle variété de formes qu'ils ont habituellement échappé à une définition générale. De nombreuses classifications en ont, par contre, été proposées.

E. Desor, en 1865, figure des « *pointes de flèche avec barbes* » ou « *sans barbes* » (1865, 325, p. 14). En 1880, V. J. Knoles distingue des types « *dentelé, pédonculé, triangulaire, ovale, lancéolé, losangé* » (1880, 464, p. 9). Trois ans plus tard, G. de Mortillet groupe les pointes de flèche en 11 catégories principales :

- 1) *sans retouches... simples petits éclats de percussion, généralement assez minces, à sommet plus ou moins aigu,*
- 2) *en lames affutées... petits tronçons de lames de couteau retaillés en pointe vive au sommet et en pointe mousse à la base...,*
- 3) *amygdaloïdes,*
- 4) *rebuts,*
- 5) *en losange,*
- 6) *en forme de feuille,*
- 7) *à base convexe..., franchement triangulaires à base convexe...,*
- 8) *à base rectiligne,*
- 9) *à base concave,*
- 10) *à crans... en forme de feuille ou à base convexe, avec un cran de chaque côté de la base...,*
- 11) *à pédoncule.*

G. de Mortillet tente de fournir les éléments d'une morphologie descriptive des pointes de flèche à pédoncule car « *elles peuvent se subdiviser de plusieurs manières* » :

en allongées et courtes, soit en longues et triangulaires,

en retouchées des deux côtés et en pointes de flèche à une face plane,

sans barbelure, à simple barbelure et à double barbelure... l'extrémité des barbelures est généralement aiguë. Pourtant parfois le bout est équarri... cela constitue le groupe des pointes de flèche à barbelures équarries,

à tranchant continu, crénelé et même plus ou moins denté (1883, 585, p. 520).

T. Wilson, en 1900, présente au Congrès International d'Anthropologie une classification systématique qu'il a publiée en anglais trois ans plus tôt (1897, 896) :

foliacées	aiguës aux deux extrémités	{ concave droite	chant transversal, etc.) (1901, 897).
	plus ovales à base	{ convexe	
triangulaires	aiguës à un bout, étroites, bords parallèles,	{ concave droite	En 1906, P. Pallary propose une classification des flèches néolithiques sahariennes (1906, 643, p. 168) :
	à base	{ convexe	
à pédoncule	losangiques.		lames peu retouchées ... { sans ailerons
	à épaules		à ailerons
aberrantes	à barbelures		pointes pédonculées ... { sans ailerons
	(10 classes : bords en biseau, bords denticulés, bords denticulés et pédoncule en fourche, longues ailettes, carrées aux extrémités, section triangulaire, tran-		à ailerons droits à ailerons barbelés
sans pédoncule		pointes à base	{ rectiligne
			{ concave
à pédoncule et épaulement		feuilles de laurier et dérivées.	
à caractères spéciaux			H. Rellini présente, en 1917, un nouvel essai d'organisation des formes de pointes de flèche (1917, 737) :
	1 amygdaloïde		
	2 ovale et ovale-losangique		
	3 losangique		
	4 elliptique	{ à base convexe	
		{ à base concave	
	5 triangulaire	{ à base rectiligne	
	6 elliptique	{ à base concave	
	7 triangulaire		
	8 à longues barbelures	{ sans pédoncule	
		{ pédonculée	
		{ à barbelures équarries	
	9 corps étroit et long, pédoncule et petites épaules		
	10 pédoncule bifurqué, bords denticulés, bords taillés en biseau, anormales et aberrantes		

L'auteur tente d'introduire des dénominations latines pour ces différents types. Le tableau ci-dessus, établi d'après le texte, fait ressortir plusieurs incohérences : les pointes à longues barbelures, sans pédoncule, par exemple, sont placées par H. Rellini dans la catégorie des pointes à pédoncule et épaulement.

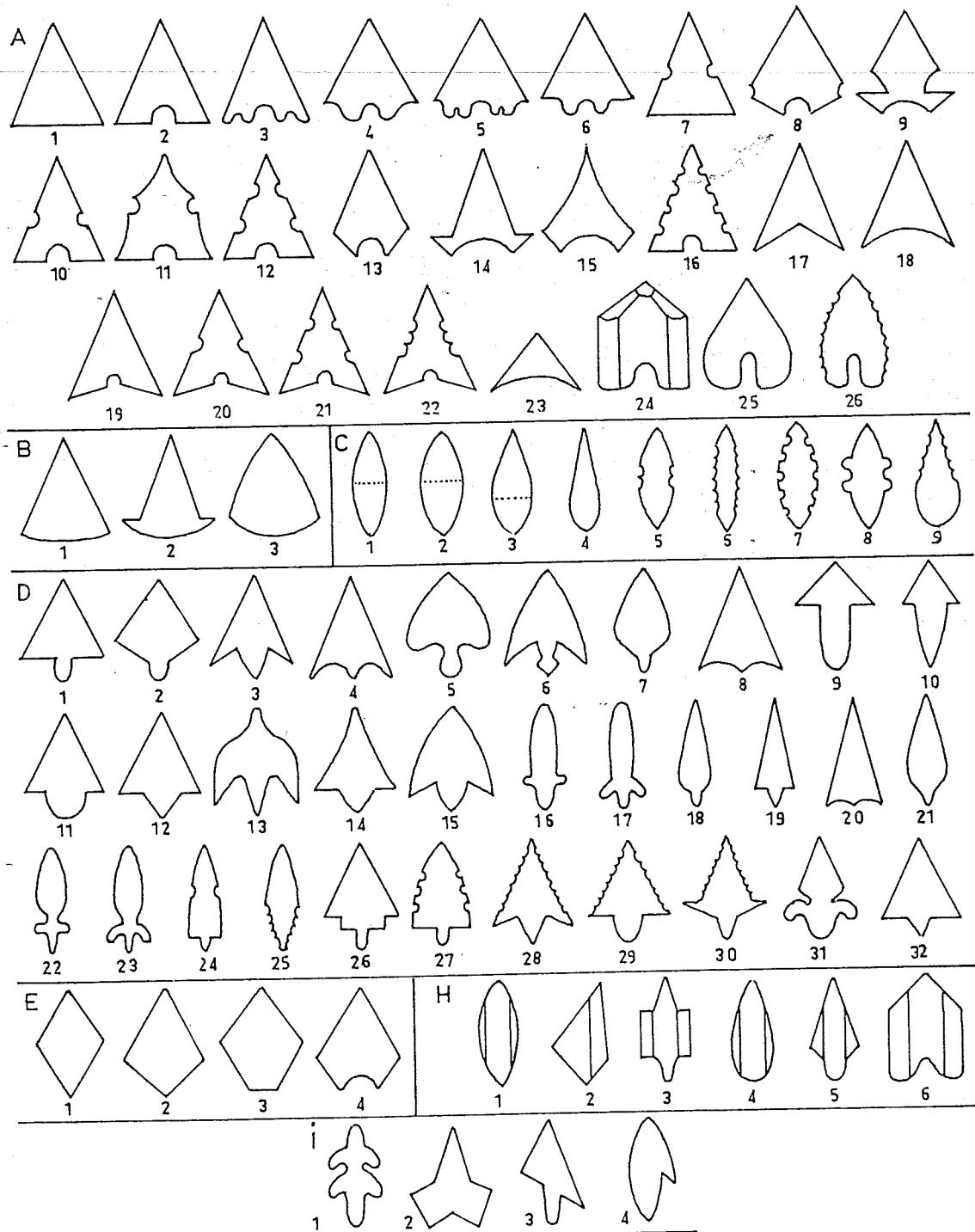
En 1924, V. Cotte retient une série de types principaux : « *losangique, amygdaloïde, phylalomorphe, à base rectiligne, à base concave ou à ailerons sans pédoncule, à petits ailerons horizontaux, à pédoncule, à cran, à pédoncule et ailerons, hexagonale* » (1924, 273).

H. J. Hugot publie, en 1959, un « *Essai sur les armatures de pointes de flèches du Sahara* ». Dans ce travail il analyse les classifications antérieures; il se réfère notamment à celle de B. L. Smith (1950) « *pratiquement inconnue en Europe... Chaque famille est identifiée par une lettre et chaque modification à l'intérieur*

d'une même famille par un chiffre ». Pour H. J. Hugot « *la terminologie applicable aux armatures peut se définir d'une façon commode en partant de trois types très simples : armature triangulaire, armature lancéolée à pédoncule, armature foliacée à pointe double* » (1959, 446, p. 111).

L'auteur développe alors une classification en 9 familles subdivisées chacune en autant de groupes qu'il est nécessaire [fig. 162] :

- A) armatures triangulaires à base droite, concave ou modifiée,
- B) armatures triangulaires à base convexe,
- C) armatures foliacées,
- D) armatures pédonculées,
- E) armatures losangiques,
- F) armatures à tranchant transversal [voir fig. 90],
- G) armatures à tranchant arrondi,
- H) armatures sur fragments de lamelles brutes,
- I) armatures atypiques (1959, 446, p. 136).



162. Classification des armatures de flèche sahariennes, d'après H. Hugot : A — armatures triangulaires à base
droite, concave ou modifiée, B — armatures triangulaires à base convexe, C — armatures foliacées, D —
armatures pédonculées, E — armatures losangiques, H — armatures sur fragment de lamelle brute, I —
armatures atypiques (F, G — voir Flèche à tranchant transversal).

L'année suivante, M. C. Dreyfus propose une classification des pointes de flèches en deux

groupes principaux :

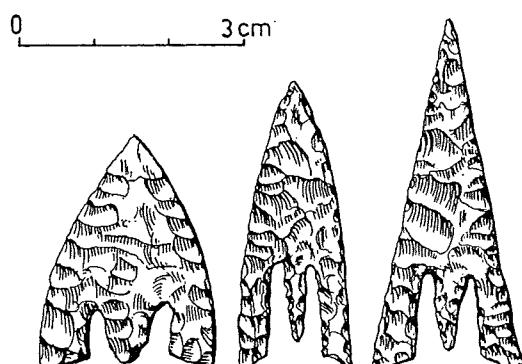
géométriques	{ tranchantes	{ triangles trapèzes asymétriques, concaves trapèzes isocèles
	{ tranchantes	{ retouches partiellement envahissantes retouches totalement envahissantes
	{ pédoncule et ailerons	{ triangulaires ogivales
à retouches plates	{ base à troncature	{ droite concave convexe
	{ bifaces foliacées	{ asymétriques foliacées spatulées (1960, 337).

Les types de pointes de flèches entrent, pour la plupart, dans le système d'analyse morphologique proposé par A. Leroi-Gourhan pour les pièces foliacées [voir analyse du pédoncule et des ailerons, fig. 25].

H. J. Hugot, qui définit l'armature de pointe de flèche : « *objet ... dont est munie l'extrémité distale d'un trait qu'on lance avec un arc ou une arbalète* », justifie sa préférence pour le mot armature : « *le terme « pointe », employé seul est inexact : il évoque une forme effilée, un angle plus ou moins aigu dont la propriété est de piquer ou de percer. Or les armatures dites « à tranchant transversal », ..., n'ont aucune de ces deux qualités... Il existe aussi des armatures se terminant par une ligne courbe concave ou convexe ... le mot pointe sera donc réservé à la partie distale du trait et entendu comme ce qui est opposé à la base de la hampe. L'armature sera, par conséquent, l'objet manufacturé qui arme la pointe* » (1959, 446).

30 mm elle se termine à ses deux extrémités par deux pointes aiguës dont l'inférieure s'allonge en pédoncule; taillée sur une seule face ... elle porte parfois quelques retouches latérales... L'écusson, qui constitue le corps de la pièce, se relie à la pointe par deux lignes ascendantes... » (1906, 374, p. 221). H. J. Hugot utilise le terme « *armature à écusson* » [voir fig. 162, H 3]. On notera que E. Octobon a publié des objets similaires sous le nom de « *double perçoir capsien* » (1932, 623, p. 140).

POINTE DE FLÈCHE ARMORICAINE. — J. Briard et P. R. Giot figurent sous ce nom des pointes à côtés rectilignes ou convexes, à pédoncule court ne dépassant pas l'extrémité des ailerons équarris. Ils en distinguent trois variétés : type ogival court, type ogival long, type triangulaire (1956, 160; 1958, 159, fig. 5) [fig. 163].



163. Pointe de flèche armoricaine, d'après J. Briard.

POINTE DE FLÈCHE À AILERONS LATÉRAUX TRANCHANTS. — E. Octobon donne ce nom à des pièces qui « *viennent en général de fragments de lamelles dans lesquels pédoncule et pointe ont été taillés dans l'axe de la lame, tandis que les deux arêtes latérales de la pointe de flèche sont constituées par les tranchants de la lame* » (1940, 628, p. 84). Ce type comprend notamment la « *pointe de flèche à écusson* » [voir fig. 162, H 1 à 6].

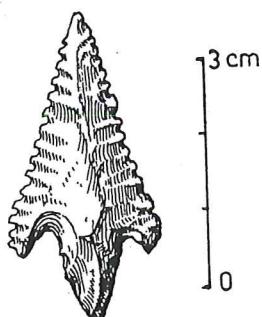
POINTE DE FLÈCHE À ÉCUSSON. — G. Flaman et E. Laquière ont désigné ainsi un type de pointe de flèche qu'ils ont reconnu au Sahara. « *De petites dimensions ne dépassant pas*

POINTE DE FLÈCHE ASYMÉTRIQUE. — E. Vignard a d'abord publié ce type sous le nom de « pointe de flèche unilatérale » (1923, 887, p. 47), avec C. Vaché et E. Giraud il le nomme plus tard « asymétrique » : « éclats ou triangles dont un des petits côtés porte une encoche retouchée » (1938, 396, p. 25).

POINTE DE FLÈCHE DE NÖRRE-LINGBY
[voir POINTE DE LINGBY].

POINTE DE FLÈCHE EN TOUR EIFFEL. — G. Flamand et E. Laquière font connaître sous ce nom des pointes de flèche sahariennes de « forme générale triangulaire, ordinairement aiguë, à encoches bilatérales situées à des hauteurs variables mais le plus souvent au tiers inférieur; ces encoches détachent de la masse une base d'attache concave, constituée par un pédoncule bifurqué atteignant dans ces flèches de grandes proportions relatives. Les bords extérieurs sont rectilignes ou le plus souvent biconcaves » (1909, 375, p. 317) [fig. 162, A 10, 12, 20, 26].

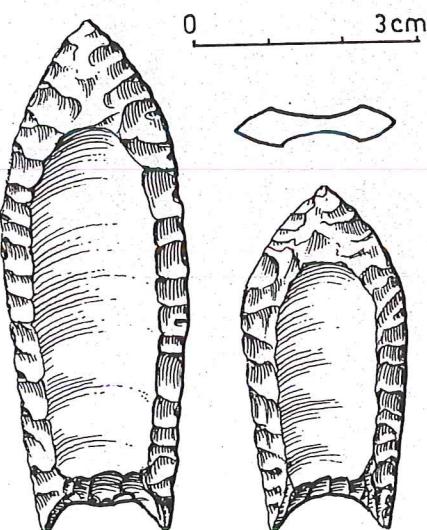
POINTE DE FLÈCHE TYPE AVEYRONNAIS. — J. Arnal et R. Riquet publient sous ce nom une pointe « triangulaire denticulée « en forme de sapin »... » (1956, 20, p. 66). De telles pièces furent publiées par G. et A. de Mortillet [fig. 164] comme « pointes de flèches ... à nombreuses dentelures » (1881, 587, fig. 388).



164. Pointe de flèche type aveyronnais, d'après G. et A. de Mortillet.

POINTE DE FOLSOM. — M. Boule et H. Vallois écrivent : « ce qu'on appelle aujourd'hui la « pointe de Folsom » est une pointe aplatie, finement retouchée sur ses bords, et dont chaque face est creusée d'une profonde cannelure longitudinale. A Folsom même, de telles pointes ont été signalées au contact direct de divers os de *Bison occidentalis* » (1946, 104, p. 498).

En 1937, L. Vésignié en donne pour définition : « pointe de trait ... à base rectiligne ou concave, amincie par l'enlèvement, sur chaque face et suivant l'axe de la pointe, d'un éclat de longueur variable, mais pouvant atteindre parfois presque toute la longueur de la pointe » (1937, 884, p. 236). Pour M^{me} H. M. Wormington ce sont des pointes du type de Clovis [fig. 165] mais plus légères et ordinairement plus petites.

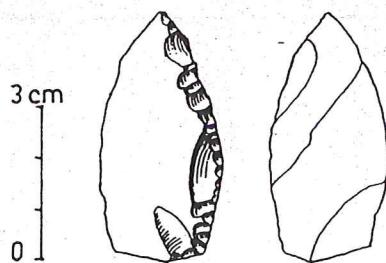


165. Pointe de Folsom, d'après H. M. Wormington.

Les plus courtes n'ont guère que 2 cm de long, les plus grandes atteignent 8 cm, mais leur longueur moyenne est de 5 cm. De silhouette lancéolée, elles ont une base concave ordinairement accentuée par deux pointes prolongeant les côtés. Elles conservent fréquemment une petite protubérance dans le fond de la concavité de leur base (préparation de l'enlèvement de l'éclat longitudinal ?). Elles sont cannelées par l'enlèvement d'éclats longitudinaux qui atteignent souvent presque toute la longueur de la pièce. Dans quelques cas la cannelure n'est que sur une face. De nombreux spécimens portent une fine retouche marginale. La partie proximale des bords montre fréquemment des traces d'écrasement (1957, 899, p. 263). J. de Heinzelin définit la pointe de Folsom : « pointe de trait sensiblement ogivale réalisée sur un éclat à dos concave (donc sur un second enlèvement) retouché très régulièrement par pression (retouches parallèles ou en écharpe). Base généralement concave ». Il ne considère donc la cannelure que comme un résultat du débitage de l'éclat et ajoute : « il existe en Amérique de nombreuses variantes de ce type qui appartiennent peut-être à une série culturelle et évolu-

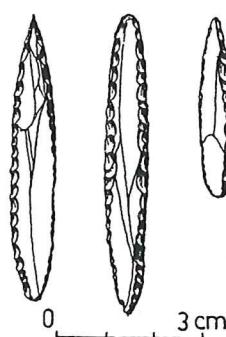
tive; ces types sont dénommés : *Clovis*, *Yuma*, *Plainview*, *Scottbluff*, *Portalès* et d'autres. Ils diffèrent essentiellement par la silhouette et l'envahissement plus ou moins considérable de la retouche couvrante en écharpe» (1962, 438, p. 38).

POINTE DE FONTMAURE. — Ce terme est proposé par L. Pradel pour désigner des « pointes de technique ... moustérienne et retouchées, comme les pointes de Soyons, sur les bords de la face ventrale. La retouche, toujours très plate, s'étend sur toute l'étendue des bords latéraux ou seulement sur une partie de ceux-ci. Le terme « pointe de Soyons » étant adopté, on pourrait dénommer le type de technique moustérienne « pointe de Fontmaure »... » (1963, 725, p. 572) [fig. 166].



166. Pointe de Fontmaure, d'après L. Pradel.

POINTE DE FONT-YVES. — Les abbés A. et J. Bouyssonie et L. Bardon décrivent, en 1913, des pièces [fig. 167] de la station de Font-Yves (Corrèze) : « lames minces, très délicates ; l'écrasement ou rabattage du bord est moins brutal, moins abrupt; le plus souvent les deux bords sont atteints par la retouche; la section du couteau ou du canif est un triangle, celle de ces outils rappelle plutôt un segment de cercle.



167. Pointe de Font-Yves, d'après L. Bardon et A. et J. Bouyssonie.

L'extrémité n'est pas toujours appointie ... le revers est très rarement retouché» (1913, 127, p. 222). Dès lors les définitions de l'objet dénommé pointe de Font-Yves et parfois de la Font-Yves ne s'écartent guère de la première description :

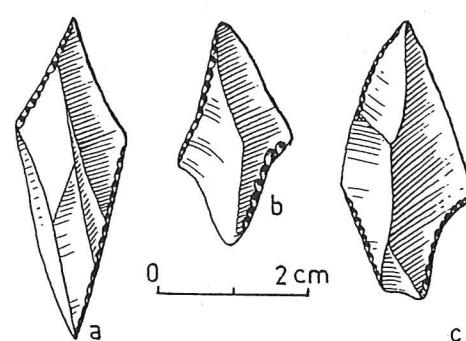
« pointes à bord abattu par retouches semi-abruptes ... les deux bords étant en général intéressés par le travail, l'instrument mince et étroit présente ainsi une section en segment de cercle. L'extrémité distale est pointue ou mousse; l'extrémité proximale est arrondie» (L. Pradel, 1952, 712, p. 541);

« pointe à courtes retouches bilatérales semi-abruptes sur petite lame mince et étroite ou sur lamelle» (D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot, 1956, 820, p. 547);

« pointe symétrique obtenue par retouches convergentes des deux bords d'une lame étroite ou lamelle; la retouche est soit opposée soit alterne. Type appelé aussi pointe de krems» (J. de Heinzelin de Braucourt, 1962, 438, p. 35).

G. Laplace écrit au sujet de ces objets : « les « pointes de Font-Yves », dont nous avons souligné la dénomination équivoque, comportent à la Font-Yves une écrasante majorité de lamelles obtuses ou aiguës à retouche marginale directe bilatérale n'atteignant pas l'extrémité de la pièce. Ces formes proches de la « lamelle Dufour » devraient être appelées lamelles de Font-Yves» (1961, 495, p. 170).

POINTE DE FOSNA. — Ce type semble devoir être rapproché des « pointes de Lingby » et des « pointes de Havelte ». Les illustrations qu'en donne H. Alimen sont difficilement interprétables (1950, 3, fig. 73, n° 1 a et b). R. Vaufréy, rendant compte de l'étude de Freundt, remarque que cet auteur inclut parmi les « pointes à soie » caractéristiques de l'industrie de Fosna « des rhombes et même des segments de cercle à retouche incomplète » (1952, 860, p. 312). En fait, E. A. Freundt présente huit types de pièces considérées comme des arme-



168. Pointe de Fosna, d'après E. A. Freundt.

tures rencontrées dans cette culture mais signale que la forme la plus caractéristique [fig. 168, c] comporte un pédoncule à retouches bilatérales et une pointe dégagée par une retouche oblique du bout de la lame (1948, 384, p. 21).

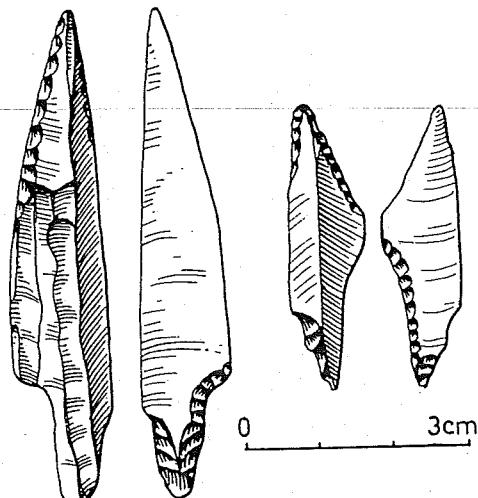
POINTE DE FREDERICK. — Ce nom est parfois appliqué à des pointes assez allongées et à base concave définies au site d'Hell Gap (Wyoming). Elles sont caractérisées par des retouches obliques parallèles (en écharpe) (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 23).

POINTE DE GAGARINO. — E. A. Vekilova publie sous ce nom un type de « pointe de trait miniature à échancrure latérale (portant à Gagarino, une sous-retouche solutréenne partielle du côté ventral)... ». Cet auteur signale à Borchevo I des « pointes de trait du type de Gagarino, mais sans retouche solutréenne » (1956, 876, p. 107) [voir POINTE DE KOSTIENKI].

POINTE DE GYPSUM CAVE. — Mme H. M. Wormington les définit comme pointes à section losangique (ou en forme de diamant) dont la languette a des côtés qui, à partir d'un épaulement, rejoignent obliquement une base arrondie. Ces pièces ont habituellement une longueur de 5 à 6 cm (1957, 899, p. 271) [voir fig. 152, j].

POINTE DE HANNA. — Nom attribué par R. Wheeler à des pointes foliacées bifaciales du Wyoming. Ces pièces comportent une languette à bords divergents concaves et talon rectiligne ou peu concave (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 29) [voir fig. 153, c].

POINTE DE HAVELTE. — A. Bohmers décrit les pièces à soie [fig. 169] ainsi nommées : la retouche de la pointe est toujours directe, tantôt sur le côté droit, tantôt sur le gauche. Les deux crans qui dégagent la soie peuvent être réalisés par retouche directe, inverse ou alternée. Ils sont souvent de longueur et de profondeur différentes (1956, 69). J. de Heinzelin en donne pour définition : « pointe hamburgienne munie d'un pédoncule obtenu par retouche abrupte au lieu d'un simple cran. Le pédoncule est parfois encoché » (1962, 438, p. 36). Il est curieux de remarquer la proximité morphologique de ces pièces d'Europe du Nord et de certaines pointes pédonculées des industries salpétriennes figurées par M. Escalon de Fonton (1966, 357, fig. 19).



169. Pointe de Havelte, d'après H. Schwabedissen.

POINTE DE HELL GAP. — Désignées par le nom d'un site du Wyoming, ces pointes lancéolées ont une forme proche de celles dites d'Agate Basin mais présentent un resserrement de leur partie proximale qui détermine un pédoncule. Leur talon est rectiligne ou doucement convexe, rarement concave. Leur section transversale varie de l'ovale mince au losange (en diamant). Elles présentent fréquemment des traces d'écrasement des bords dans le secteur proximal resserré. Leur longueur varie de 6 cm à 11,5 cm (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 21).

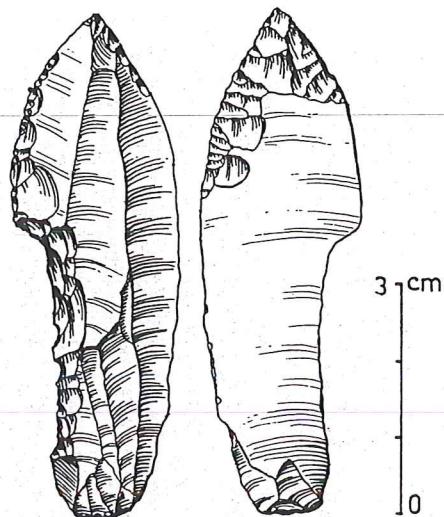
POINTE DE JÉRICO. — J. Cauvin cite ce type qui diffère de la « pointe de Byblos » par la présence d'« ailerons acérés » (1963, 195, p. 495).

POINTE DE KOMSA. — H. Alimen figure sous ce nom une pièce apparemment sans retouches, éclat présentant une vague pointe et un rétréissement dans la moitié proximale (1950, 3, fig. 73, n° 2). A. E. Freundt considère que l'industrie de Komsa est spécialement caractérisée par des pointes pédonculées parmi lesquelles il distingue trois types : les deux premiers consistent en des pointes à soie de petites dimensions, « presque microlithiques » ; l'un avec soie retouchée des deux côtés sur la face inférieure et limbe sans retouche ou avec retouche oblique du sommet, il s'approche donc de la pointe de Fosna ; l'autre avec un bord retouché sur tout un côté, la séparation entre limbe et pédoncule étant presque imperceptible ; le troisième type groupant des pointes de grande taille, épaisses, avec soie, du type de

Lingby (1948, 384, p. 14) [voir **POINTE DE LINGBY**].

POINTE DE KOSTIENKI. — La pointe à cran de Kostienki [fig. 170] à souvent été assimilée à la pointe à cran dite atypique ou périgordienne. S. Zamiatnine précise que l'on trouve à Kostienki, à côté de la pointe à cran atypique « bon nombre de pointes volumineuses (de 8 à 10 et jusqu'à 12 cm) soigneusement taillées sur lames massives, à la forme stabilisée, et en une abondance stupéfiante ... le caractère de la taille et le rôle éminent de la pointe à cran de Kostienki ne permettent pas de la désigner comme « atypique » et il vaudrait mieux rapporter cette forme à un groupe spécial : la pointe à cran de Kostienki est une pointe de lance ou de javelot de dimension considérable » (1934, 901, p. 51). Des pointes de ce type se rencontrent aussi à Willendorf où elles voisinent encore avec des pointes à cran atypiques (S. Zamiatnine, 1934, 901, fig. 18, n° 1). Les divers auteurs qui se sont référés aux variantes des pointes à cran ont souvent créé des subdivisions fondées sur un caractère isolé sans établir un « syndrome » de l'outil. Pour D. Garrod, le seul caractéristique est qu'« à Gagarino, Willendorf, et autres sites à pointes à cran d'Europe Centrale et Orientale, aussi bien que dans le Grimaldien d'Italie, la languette et la pointe sont normalement formées par retouches depuis la surface bulbaire » (1938, 387). F. Lacorre et L. Barral insistent sur le caractère massif des « pointes grossières et épaisse du type de Willendorf » qui ont des analogues « à Romanelli, à Padule di Massaciuccoli, à la Grotta di Talamone... » (1948, 483, p. 13). J. de Heinzelin classe parmi les « lames utilisées » et sous la rubrique « lame écaillée », la lame (ou couteau) de Kostienki ... retouchée en écaille à l'extrémité distale sur une ou deux faces » ; la pointe de Willendorf ou pointe à cran de type oriental étant caractérisée comme « pointe sur lame assez large, possédant un cran dégagé par retouche courte ou abrupte sur plus de la moitié de la longueur » (1962, 438, p. 35). La pièce ordinairement nommée « pointe de Kostienki » associe les retouches en écaille et la silhouette particulière due à la longueur du cran, caractères que J. de Heinzelin partage entre deux types.

E. A. Vekilova utilise l'expression « *pointe de trait à échancrure latérale* » pour désigner deux types qui diffèrent essentiellement par leur taille : « a) ... type bien connu des pointes de trait de Kostienki, rencontrées à Avdeovo, Berdyj, Willendorf et autres stations sont des outils de fer de lance ou de cueillette... b) les pointes miniatures atypiques du type de Borchevo I [voir **POINTE DE BORCHEVO**], Gagarino ... pouvaient être soit des instruments cou-



170. Pointe de Kostienki, d'après
P. P. Efimienko.

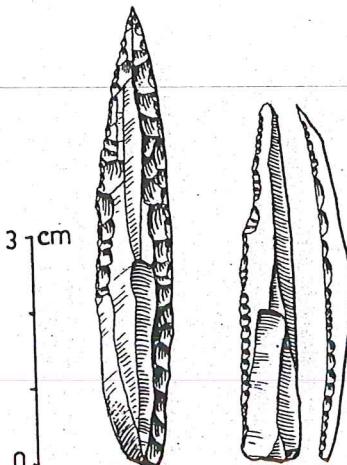
pants, soit des perçoirs ou des alènes » (1956, 876, p. 104). Les types de Borchevo et de Gagarino semblent donc entrer dans une unique catégorie.

A. Bohmers qualifie les pointes de Kostienki de « *pointes à cran atypiques* » : « les pointes à cran atypiques sporadiques de Moravany près de Pistian en Slovaquie, de Kostienki et de Predmost sont grandes, lourdes et massives, et présentent partiellement une retouche couvrante » (1961, 67, p. 31).

Sous le nom de « *pointe de Kostienki* », J. de Heinzelin définit un type des niveaux inférieurs de cette station, « *pointe biface triangulaire à base concave* » que A. Leroi-Gourhan propose d'appeler, pour éviter les confusions, « *pointe de Markina Gora* ».

POINTE DE KREMS. — Ces outils nommés par les auteurs allemands « *Kremser Spitzen* » (H. Schwabedissen, 1954, 792, fig. 5) sont assimilés par J. de Heinzelin aux pointes de Font-Yves. Ils présentent autant de variétés que ces dernières mais paraissent généralement comporter une extrémité aiguë [fig. 171]. G. Laplace note toutefois que sous cette dénomination entre des « *lames à dos marginal* » (1964, 497, p. 45).

POINTE DE L'ABRI AUDI. — Cet objet est indifféremment nommé couteau ou pointe. H. Breuil utilise le mot « *pointe* » (1937, 146, p. 17). A. Mochi écrit : « *pointes dissymétriques d'Audi* » (1912, 567, p. 271) [voir fig. 73].



171. Pointe de Krems, d'après H. Schwabedissen.

POINTE DE LA CASCADE. — Pièces foliacées du nord-ouest des Etats-Unis, proches par leur forme des pointes dites « de Lerma », mais toujours réalisées sur lames (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 25).

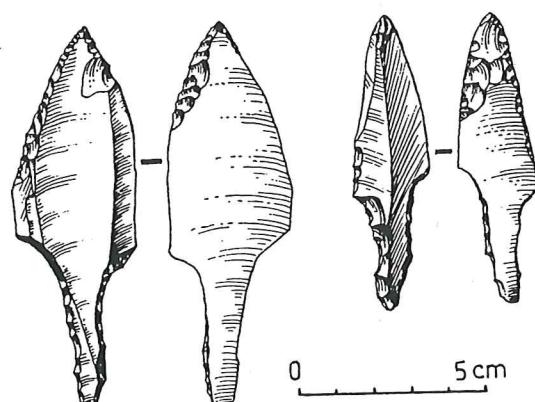
POINTE DE LAC BORAX. — R. Vaufrey les cite comme des « pointes à pédoncule d'un type archaïque » (1940, 858, p. 205). Mme H. M. Wormington en distingue deux types : 1) pointes flûtées; 2) pointes épaulées à pédoncule, parfois à ailerons, avec un pédoncule relativement long à bords droits. La pointe courte peut avoir des bords rectilignes ou légèrement convexes. Leur taille moyenne est de 5 cm. Elles sont souvent taillées par percussion (1957, 899, p. 61) [voir fig. 152, 1].

POINTE DE LAC MOHAVE. — Selon Mme H.M. Wormington ces pointes sont caractérisées par un long pédoncule s'aminçissant à partir d'un très léger épaulement. La pointe se trouve parfois plus courte que la languette. L'élargissement maximum se trouve alors un peu au-dessus du milieu de la hauteur. Le talon est arrondi. Certaines pièces semblent façonnées par percussion, d'autres par pression. Les dimensions varient de 4 à 7,5 cm (1957, 899, p. 271) [voir fig. 152, c].

POINTE DE LA FONT-BRUNEL. — D. de Sonneville-Bordes emploie cet autre nom des « pointes pédonculées du type dit de Teyjat » (1960, 808, p. 469).

POINTE DE LA FONT-ROBERT. — L. Bardon et A. et J. Bouyssonie décrivent ces pièces

[fig. 172] en 1908 : « ce sont des lames dont la moitié inférieure fortement rabattue sur les deux bords a été transformée en pédoncule. L'autre extrémité, au contraire, restée large et aplatie, se termine en pointe dont le contour est celui d'un arc brisé d'ogive plus ou moins ouvert... Leur examen permet de conclure, d'une manière presque certaine, que ce sont des pointes de trait à double cran... [l'extrémité opposée au pédoncule a le plus souvent] subi sur le revers de la lame, une retouche particulière tout à fait analogue à celle des pièces solutréennes, quoique moins habile » (1908, 34, p. 10). Ces auteurs concluent : « les pointes à pédoncule participent à la fois de la lame à dos rabattu, par la base, et de la feuille de laurier par la pointe » (1908, 34, p. 18). L. Pradel donne, en 1952, des détails sur la morphologie de ces pièces : « la soie d'emmanchement est travaillée latéralement sur les deux côtés en retouches abruptes semblables à celles des pointes à dos abattu (quelquefois en retouches semi-abruptes). Ces retouches partent de la face inférieure de la pièce. Exceptionnellement les retouches partent de la face supérieure de la pièce et se dirigent obliquement en arrière. Les deux faces du limbe sont quelquefois sans retouches. Plus souvent la face supérieure présente des zones marginales de régularisation; rarement elle est envahie par de longues retouches couvrantes. Quand la face inférieure est retouchée, les retouches affectent la forme en écaille de la technique solutréenne : ce sont des retouches d'amincissement situées à l'extrémité distale de la pièce » (1952, 712, p. 538). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot la nomment « pointe à soie périgordienne » et la définissent : « pointe à long pédoncule axial nettement dégagé par retouches abruptes ou semi-abruptes, à tête sublosangique parfois triangulaire parfois arrondie, à retouches souvent enlevées parfois de type solutréen, plus rare-



172. Pointe de La Font-Robert, d'après L. Bardon et A. et J. Bouyssonie.

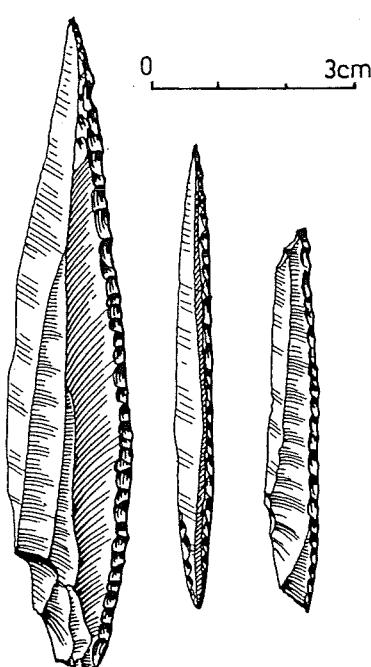
ment bifaciales et, dans ce cas, intéressant surtout l'extrémité distale» (1956, 820, p. 547). J. de Heinzelin écrit : « pointe de la font-robert ou pointe à soie périgordienne = pièce parfaitement typique. Pédoncule ou soie long et mince obtenu par retouches abruptes; retouches plus plates, presque couvrantes, formant la pointe, parfois absentes» (1962, 438, p. 36).

POINTE DE LA GRAVETTE. — H. Breuil décrit sous ce nom [fig. 173], en 1906, une lame dont « les deux bords sont à peu près parallèles, l'un d'eux est entièrement rabattu en dos épais; les retouches en sont le plus souvent réalisées par pression sur les deux faces; la pointe est généralement très aiguë» (1906, 133, p. 331). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot la définissent en 1956 : « pointe généralement très aiguë, sur lame étroite et élancée à un dos rectiligne, ou très légèrement incurvée, abattu par retouches très abruptes partant souvent des deux faces, avec parfois des retouches supplémentaires directes ou inverses sur l'autre bord à la base et à la pointe» (1956, 820, p. 547). Le premier de ces auteurs, deux ans plus tard, présente l'objet comme une « version améliorée et redressée de la pointe de Chatelperron, très acérée, ... avec retouches plates d'aménagement en base et en pointe» (1958, 807, p. 434). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot qualifient la pointe d'« atypique » « si la retouche du dos

n'est pas totale ou si la lame est très large, ou si le dos est très mince» (1956, 820, p. 547). L. Pradel distingue des « pointes » et des « lames », les premières « en ce qu'elles sont moins larges et en ce que leur profil appelle l'emmanchement » (1952, 712, p. 537). Pour A. Cheynier la retouche abrupte empiète profondément sur le versant abattu jusqu'à le faire disparaître entièrement « dans les pointes typiques de la Gravette, celles que l'on peut appeler des « Gravettes Gravette » ou comme M. Lacorre, des Barettes » (1953, 225, p. 82).

F. Lacorre, dans la monographie du site de La Gravette, écrit : « on constate, quand les retouches par pression ou par percussion ont été faites à partir d'une seule face, que le bord affecté présente des séries de petites cupules avec des saillies aiguës. Si, au contraire, les retouches ont été faites alternativement sur les deux faces, le bord offre une convexité assez nette, sensible au toucher ... si le bord de la lame ou de l'éclat abattu l'a été généralement par des retouches abruptes venant de la face plane, la pointe, par contre, l'a été toujours par des retouches alternatives parties des deux faces » (1960, 482, p. 108). Plus loin, cet auteur ajoute : « ... nous déciderons, pour plus de commodité du vocabulaire, de désigner brièvement les pointes de La Gravette sous le simple nom de « Gravettes »... ». Il note que les retouches affectent « pour la très grande majorité, le bord droit » et que « dans la grande majorité des pièces, surtout celles qui sont soignées, les retouches abruptes formant leur dos ont subi systématiquement une sorte de curieux râlage ou léger écrasement longitudinal, à la partie inférieure seule, bordant la face d'éclatement de la lame » (1960, 482, p. 152). Les pointes de la Gravette sont souvent interprétées comme des armatures de trait (J. Tixier, 1958, 838).

POINTE DE LA MOUILLAH. — Cet objet est décrit, sans dénomination, par P. Barbin en 1912 : « le dos, au lieu d'avoir été abattu sur toute sa longueur, ne l'est que sur les deux tiers environ de cette longueur. La pointe, en forme de glaive, est très aiguë, ses bords n'ont subi



173. Pointe de la Gravette, d'après F. Lacorre.



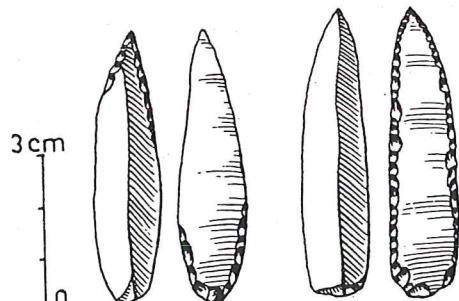
174. Pointe de la Mouillah, d'après J. Tixier.

aucune retouche, ils sont en conséquence affilés et tranchants» (1912, 28, p. 393). Cette lamelle à bord abattu et piquant trièdre [fig. 174] est nommée par J. Tixier «*pointe de la Mouillah*» et définie : «*lamelle dont un bord, abattu par retouches abruptes, se termine par un piquant trièdre distal ou proximal*» (1963, 844, p. 106).

POINTE D'EL AMUQ [voir POINTE D'AMOUQ].

POINTE DE LANCE. — Les pointes foliacées reçurent anciennement assez fréquemment ce nom. G. Lalanne et J. Bouyssonie l'utilisent encore en 1946 pour désigner une pièce dont les «*arêtes sont nettement doucies comme si elles avaient frotté contre les parois d'un manche*» (1946, 488, p. 40).

POINTE DE LAUGERIE-BASSE. — D. de Sonneville-Bordes nomme ainsi des «*fléchettes à retouches inverses semi-abruptes*» (1960, 808, p. 379). Elle figure sous ce nom des pièces foliacées à deux extrémités aiguës obtenues par retouches alternes ou par retouche directe d'une extrémité et inverse de l'autre [fig. 175].



175. Pointe de Laugerie-Basse, d'après
D. de Sonneville-Bordes.

J. de Heinzelin conserve ce terme et définit l'objet : «*fléchette à retouche semi-abrupte sur la face plane*» (1962, 438, p. 34). Le nom de «*type de Laugerie-Basse*» avait été proposé, en 1868, pour désigner «*les pointes de lance et de flèches en feuille de laurier, très minces, taillées à petits éclats*» (Matériaux pour l'Hist..., 1868, p. 37).

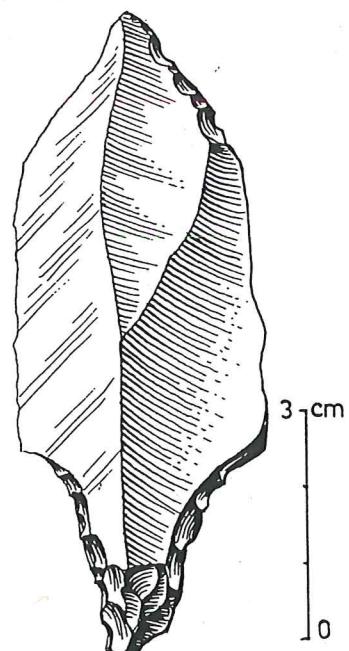
POINTE DE LAUGERIE-HAUTE. — A. Arcelin décrit en 1873 les pièces solutrénnes de Solistré : «*la forme la plus commune est celle de la feuille de saule ou de laurier. Elles ne sont jamais à ailerons : quelques-unes sont pédonculées. C'est le type caractéristique de Laugerie-Haute*» (1873, 17, p. 5).

D. de Sonneville-Bordes lie le nom de cette station à un type de pointe à face plane dont la silhouette rappelle celle de la pointe de Chatelperron mais dont le bord courbe n'est pas abattu [voir POINTE A FACE PLANE, fig. 141, c].

POINTE DE LERMA. — Type de pièces foliacées à deux pointes, assez étroites, définies à Tamaulipas (Mexico) (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 24).

POINTE DE LINDENMEYER. — Pointe foliacée américaine à retouche bifaciale, proche de la pointe de Folsom; elle ne présente pas de cannelure longitudinale et est façonné par enlèvements parallèles.

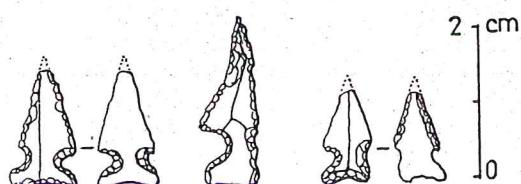
POINTE DE LINGBY. — R. Vaufrey utilise, en 1938, le terme de «*pointe de flèche de Nörre-Lingby*» (1938, 853, p. 104). Pour J. de Heinzelin, la pointe de Lingby ne se différencie pas de la pointe de Teyjat ou pointe à soie magdalénienne. Il en donne pour définition : «*pédoncule court et large obtenu par retouches abruptes éventuellement alternes, dessinant des crans. Pointe peu ou même non retouchée*» (1962, 438, p. 36) [fig. 176].



176. Pointe de Lingby, d'après
H. Schwabedissen.

POINTE D'EL KHIAM. — Ce type doit son nom au site d'El Khiam (Jordanie) et a été dé-

fini par J. Gonzales Etchegaray en ces termes : « la pointe d'El Khiam est caractérisée par la présence d'encoches des deux côtés, une base tronquée rectiligne ou légèrement concave et des retouches abruptes ou semi-abruptes de la pointe, fréquemment alternes. Il y a des pointes à une seule encoche, des pointes plus fines et allongées, ou larges et courtes. Parfois la retouche est alterne; dans les encoches elle peut converger sur un même bord en oblique ou en véritable « dos d'âne ». Il y a des pointes à plusieurs encoches peu accentuées et retouche alterne... » (1966, 417, p. 50) [fig. 177]. L'objet ne semble pas différer de la « pointe d'Hélouan » [voir HÉLOUAN].



177. Pointe d'El Khiam, d'après J. Gonzales Etchegaray.

POINTE DE L'OHIO. — Variété de pointe à cannelure du type de Clovis découverte dans l'est des Etats-Unis et parfois nommée aussi « pointe de Cumberland ». H. M. Wormington signale le resserrement de la partie proximale qui les particularise en donnant à leur base une silhouette « en queue de poisson ». Elles sont dans l'ensemble plus étroites que les autres pointes à cannelure (1957, 899, p. 263) [voir fig. 152, a].

POINTE DE LONG. — Certaines pointes américaines avaient reçu, en 1949, le nom du site de Long (Long point); la confusion possible avec une indication de proportions (long point) a conduit R. P. Wheeler à dénommer ces pièces, en 1954, « pointes d'Angostura » (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 23) [voir fig. 152, g].

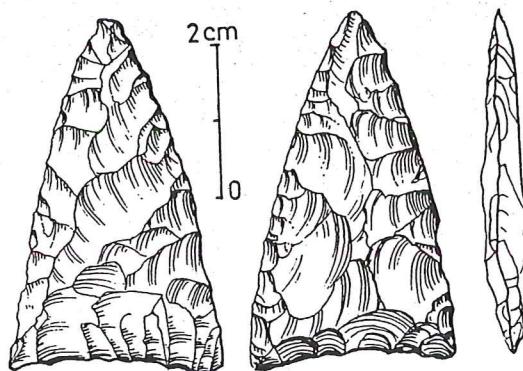
POINTE DE L'OUKAIMEDEN. — J. Tixier (1963, 844, p. 101) rapproche de la « pointe d'Aïn Keda » [voir fig. 149] des pièces décrites par J. Malhomme sous le nom de « pointes de l'Oukaimeden » (1954, 542, p. 81).

POINTE DE LUCY. — « Le site de Lucy dans le New-Mexico a donné des formes intermédiaires entre Sandia et Clovis, c'est-à-dire des pointes à un seul épaulement et à amorce de cannelure » (A. Laming-Emperaire, dans :

A. Leroi-Gourhan, ..., 1966, 532, p. 217) [voir fig. 152, f].

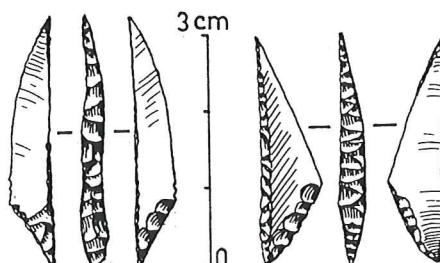
POINTE DE MAC KEAN. — Le site de Mac Kean (Wyoming) a livré des pointes de formes variées que certains auteurs (W. Mulloy) considèrent comme des aspects morphologiques d'un même type. R. Wheeler reconnaît, au contraire, plusieurs types dans cette série (pointe de Duncan, pointe de Hanna, pointe de Mac Kean). La pointe dite de « Mac Kean » est une pièce lancéolée allongée à côtés légèrement incurvés et base concave (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 29) [voir fig. 153, a].

POINTE DE MARKINA-GORA. — Pour éviter les confusions entre la pointe à cran de type oriental, dite souvent « pointe de Kostienki » et les pointes « sagittoïdes à retouche bifaciale » du niveau inférieur du site de Kostienki I, A. Leroi-Gourhan nomme ces dernières « pointes de Markina-Gora » (1966, 532, p. 121) [fig. 178].



178. Pointe de Markina-Gora, d'après Rogatchev.

POINTE DE MECHTA EL ARBI. — J. Tixier donne ce nom à une lamelle aiguë à bord abattu rectiligne « présentant en outre une base tronquée obliquement, par retouches bifaciales en



179. Pointe de Mechta el Arbi, d'après J. Tixier.

vahissantes, faisant un angle aigu avec le bord abattu ... constantes typologiques qui en font un type bien « fixé » ... — une troncature de base à retouches envahissantes (vraisemblablement obtenues par pression) bifaciales, faisant toujours un angle aigu au sommet bien marqué avec le bord abattu, — une pointe très aiguë, presque toujours appointie par retouche du bord opposé au dos, — un bord abattu très rectiligne, voire quelquefois légèrement concave à retouches très abruptes, souvent sur enclume » (1963, 844, p. 99) [fig. 179].

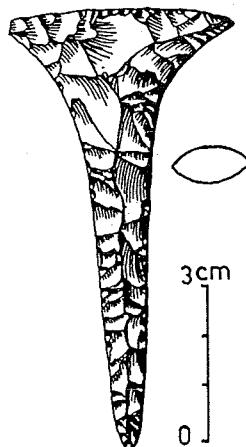
POINTE DE MENTON [voir POINTE A CRAN ATYPIQUE et POINTE DE WILLENDORF].

POINTE DE MESERVE. — H. M. Wormington définit ce type : pointe avec des bords parallèles dans le tiers proximal puis convergents dans la partie supérieure où l'un des bords, généralement le droit, présente un biseau ménagé par retouche unifaciale. Des formes similaires trouvées au Missouri ont été nommées « pointes de Dalton » (1957, 899, p. 265) [voir fig. 152, n].

POINTE DE MILNESAND. — Selon H. M. Wormington, ces pointes ressemblent à celles de Plainview mais leur base est rectiligne ou à peine convexe ou concave. De petits enlèvements amincissent cette base en formant un biseau. Les bords présentent des écrasements parfois sur plus de la moitié de la hauteur. La retouche est transversale et parallèle mais sur quelques pièces existe une arête médiane. La longueur de ces pièces varie de 4 à 7,5 cm (1957, 899, p. 265) [voir fig. 152, e].

POINTE DE MINET-EL-DALIEH. — Cet objet, qui doit son nom au site libanais de Minet-el-Dalieh, a été décrit comme stylet par le R.P. Desribes qui pensait pouvoir l'attribuer à un Solutréen du Liban : « c'est une sorte de triangle isocèle très allongé, dont les côtés égaux sont 4, 5, 6 ou 8 fois plus longs que la base et légèrement curvilignes. La base est habilement taillée en forme de racloir ou de tranche-tout, presque toujours rectiligne, mais dessinant parfois une courbe à flèche très courte. Les trois côtés de ce triangle sont finement retouchés... Le stylet a un axe de symétrie allant du sommet de la pointe au milieu de la base. La section de la tige, perpendiculaire à cet axe, représente ordinairement une sorte de lunule régulière limitée par deux arcs de cercle; quelquefois la section est un losange ou un simple parallélogramme; dans quelques cas même, les deux formes sont associées, arc de

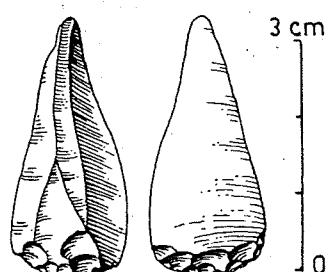
cercle d'un côté et angle obtus de l'autre » (1921, 326, p. 197). Pour R. Neuville, qui écarte définitivement l'hypothèse solutréenne, « ces instruments ... ne semblent être qu'une évolution de la hachette du type tahounien... L'emploi du « stylet » comme tel ne semble pas pouvoir être envisagé; les pointes des pièces sont loin d'être suffisamment acérées pour autoriser cette hypothèse, qui n'expliquerait pas d'ailleurs la forme curieuse de la partie évasée des pièces. D'autre part cette dernière partie et la tige sont souvent trop fragiles pour que ces instruments aient pu servir de hachettes... Au rions-nous là de fortes têtes de flèches à tranchant transversal ?... » (1933, 602, p. 5). La dénomination stylet n'a pas été conservée, les pièces sont, selon les auteurs, figurées pointe en bas (comme des flèches tranchantes) ou en haut. Elles restent qualifiées de « pointes ». J. Cauvin cite et figure ainsi [fig. 180] « des pointes triangulaires à retouches plates envahissantes du type Minet-el-Dalieh » (1962, 194, p. 495).



180. Pointe de Minet el Dalieh, d'après J. Cauvin.

POINTE D'EMIREH. — Cette pointe avait d'abord reçu de Miss Garrod le nom de « pointe de Tabelbalat ». Le même auteur applique ensuite le nom de pointe d'Emireh et R. Vaufray les définit alors : « pointes à retouches inverses du bulbe, avec ou sans retouches latérales » (1938, 855, p. 571). R. Neuville donne ce nom à une « pointe assez trapue quoique légère, avec la face supérieure à pans obliques et dont la base a subi un amincissement par une soigneuse retouche sur les deux faces, retouche partant toujours de la base de la pièce » (1951, 605, p. 73). R. Solecki a employé le terme pour désigner des objets de Shanidar que D. Garrod se refuse à inclure dans cette caté-

gorie : « cette identification a été défendue par H. Movius, mais je m'y suis opposée ... ce sont des extrémités brisées de pointes moustériennes étroites, dont la cassure a été régularisée par des retouches » (D. Garrod, 1957, 388, p. 446). F. Bordes, qui pense que les pointes d'Emireh sont des « pointes Levallois à talon enlevé et base amincie par retouche bifaciale » doute lui aussi du bien fondé du rapprochement des objets de Shanidar et de ceux d'Emireh, les premiers lui « semblent être des pointes moustériennes à base amincie d'un type assez commun dans le moustérien européen » (1961, 87, p. 20). Mais D. Garrod n'est pas en accord avec F. Bordes sur la nature des éclats servant de support à la pointe d'Emireh [fig. 181] qu'elle définit à nouveau en 1957 : « petit éclat triangulaire dont la base est soigneusement retouchée sur les deux faces. Les éclats sur lesquels sont fabriquées ces pointes sont tirés soit d'un nucléus conique à base retouchée, soit d'un bloc plus ou moins rectangulaire à grand plan de frappe faceté. Ce ne sont pas, comme le voudrait F. Bordes, des éclats Levallois » (1957, 388, p. 440).



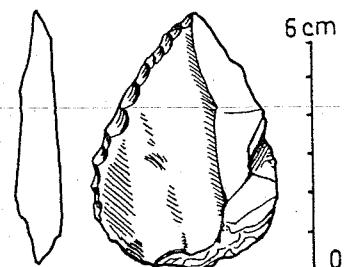
181. Pointe d'Emireh, d'après D. Garrod.

J. de Heinzelin définit la pointe d'Emireh dans des termes presque identiques à ceux qu'emploie D. Garrod pour décrire les objets de Shanidar auxquels elle refuse cette qualification : « extrémité de pointe moustérienne étroite ou allongée, secondairement brisée et dont la cassure a été plus ou moins régularisée par des retouches » (1962, 438, p. 32).

POINTE DE MONTAUT [voir FEUILLE DE MONTAUT].

POINTE DE MORAVANI-DLHA [voir POINTE SZELÉTIENNE].

POINTE DE PAROO. — R. Vaufrey cite cet objet australien [fig. 182] retouché sur un ou deux bords, rappelant les pointes moustériennes mais plus large et plus court que la plupart de celles-ci (1952, 861, p. 326).

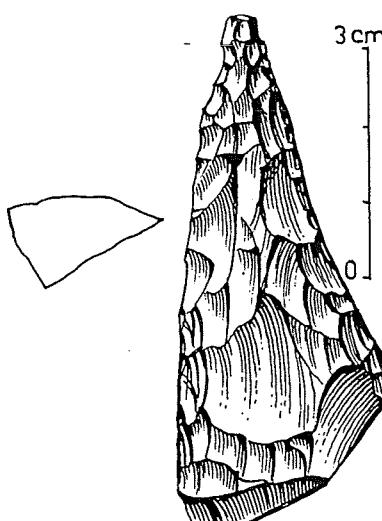


182. Pointe de Paroo, d'après S. R. Mitchell.

POINTE DE PELLY. — Ce nom est attribué, dans le nord des Etats-Unis, à des pointes qui peuvent être assimilées à celles dites « de Lac Mohave » (H.M. Wormington et R.G. Forbis, 1965, 900, p. 21) [voir fig. 152, c].

POINTE DE PINTO BASIN. — Pointe américaine épaisse et plutôt courte, à petit épaulement et talon encoché formant une pédoncule fourchu. Les bords sont souvent dentelés et il y a parfois une encoche sous l'épaulement. La retouche est assez grossière et tend à amincir la base. La longueur varie de 2,5 à 6,5 cm et se situe le plus souvent aux environs de 4 cm (H. M. Wormington, 1957, 899, p. 271) [voir fig. 152, m].

POINTE DE PLAINVIEW. — Pointe américaine lancéolée à bords rectilignes parallèles ou très légèrement convexes et base concave.



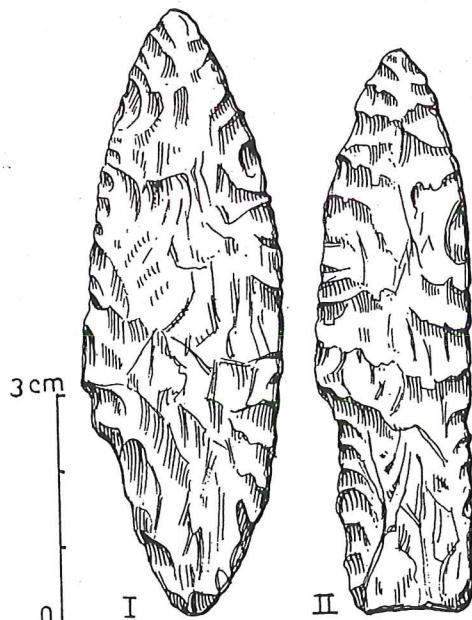
183. Pointe de Quinson, d'après F. Bordes.

La forme est semblable à celle des pointes de Clovis mais ce type ne porte pas de cannelure. La longueur oscille entre 4,5 et 7,5 cm. La base est ordinairement amincie par de petites enlèvements longitudinaux. Les bords sont souvent écrasés dans la partie proximale (H. M. Wormington, 1957, 899, p. 265) [voir fig. 152, d].

POINTE DE PORTALES [voir **POINTE DU COMPLEXE DE PORTALES**].

POINTE DE QUINSON. — B. Bottet et H. de Lumley ont individualisé ce type à la Baume-Bonne (1960, 539). F. Bordes définit cet objet : « *pièce à section triangulaire dont une face est couverte par la retouche, tandis que les deux autres sont des faces d'éclatement, brutes* » (1961, 87, p. 43) [fig. 183].

POINTE DE SANDIA. — Pointe américaine à retouche bifaciale [fig. 184] individualisée à la grotte Sandia, près d'Albuquerque (New-Mexico). Il en existe deux types présentant

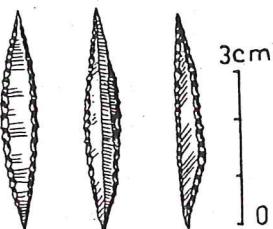


184. Pointe de Sandia, types I et II,
d'après H. M. Wormington.

l'un et l'autre un cran latéral obtus. Le premier type a une silhouette entièrement curviligne. Le second a des bords presque parallèles et une base rectiligne ou légèrement concave (H. M. Wormington, 1957, 899, p. 263). Le type curviligne est assez voisin des feuilles solu-

trées du type de Montaut (F. Bordes, 1955, 83, p. 430).

POINTE DE SAUVETERRE. — E. Vignard regroupe sous ce nom divers instruments de petite taille décrits par L. Coulonges à Sauveterre-la-Lémance comme « *lamelles à dos abattu* » (1935, 278). Il distingue parmi les pointes de Sauveterre : « — *les lamelles à un côté retouché et abattu — les lamelles à deux côtés retouchés et bords plus ou moins parallèles. On peut y ajouter toute la série des petites pointes aiguilles, mi scalènes, mi segments de cercle, très finement retouchées, plus ou moins longues...* » (L. Coutier, J. Blanchard, E. Vignard, 1945, 282, p. 131). Le terme s'est progressivement spécialisé et désigne surtout aujourd'hui la deuxième de ces catégories : « *lamelles à deux tranchants abattus* » (H. Alimen, 1955, 4, p. 194). J. de Heinzelin définit l'objet : « *pointe très petite, le plus souvent double, de forme aciculée aux deux extrémités, étroite, obtenue à partir d'une lamelle par retouche latérale des deux bords* » (1962, 438, p. 35) [fig. 185].

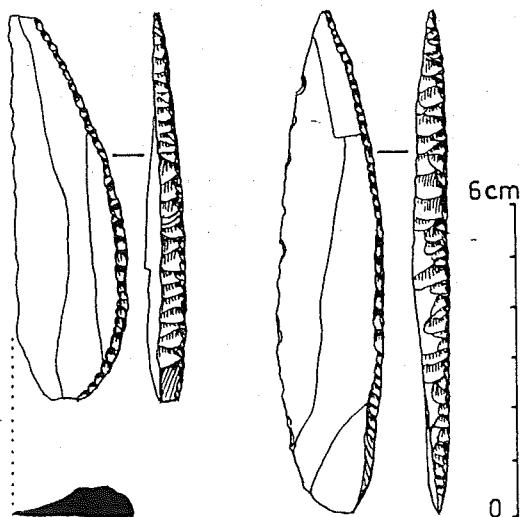


185. Pointe de Sauveterre,
d'après R. Daniel et E. Vi-
gnard.

Pour J. G. Rozoy, la pointe de Sauveterre est un « *microlithe très allongé (longueur supérieure au quadruple de la largeur), présentant deux bords abattus sur toute leur longueur et deux pointes très aiguës formées chacune par la rencontre de deux lignes de retouches. On remarquera que cette définition exclut des pointes de Sauveterre le segment de cercle dont la corde est retouchée à une extrémité* » (1967, 758 ter, p. 241).

POINTE DES COTTÉS. — L. Pradel propose en 1959 de nommer « *pointe* » ou « *lame des Cottés* » des « *instruments à dos nettement moins courbe, plus étroit, plus allongé, moins épais dans l'ensemble que les couteaux de Châtelperron et cependant moins leptolithiques que les pointes et lames de la Gravette* » (1959, 722, p. 423). Le même auteur consacre en 1963 un

article à cet objet : « la pointe des Cottés a le dos abattu — à gauche ou à droite et le plus souvent sur toute sa longueur — nettement moins courbe que le couteau de Chatelperron. La retouche est plus régulière qu'au Périgordien I, parfois abrasive (...). La pièce est très sensiblement plus légère, plus étroite, moins épaisse que le couteau de Chatelperron. Il y a quelques lames mais surtout des pointes, rarement piquantes, souvent aiguës, parfois mousses » (1963, 726, p. 586) [fig. 186].



186. Pointe des Cottés, d'après L. Pradel.

Pour F. Bordes : « il est incontestable que le type Pointe des Cottés existe, il est non moins incontestable qu'il ne sera pas facile de la distinguer. Cela vient sans doute du fait qu'une définition stricte des Chatelperrons et des Gravettes n'a pas encore été donnée, par des caractères métriques » (1956, 88, p. 376).

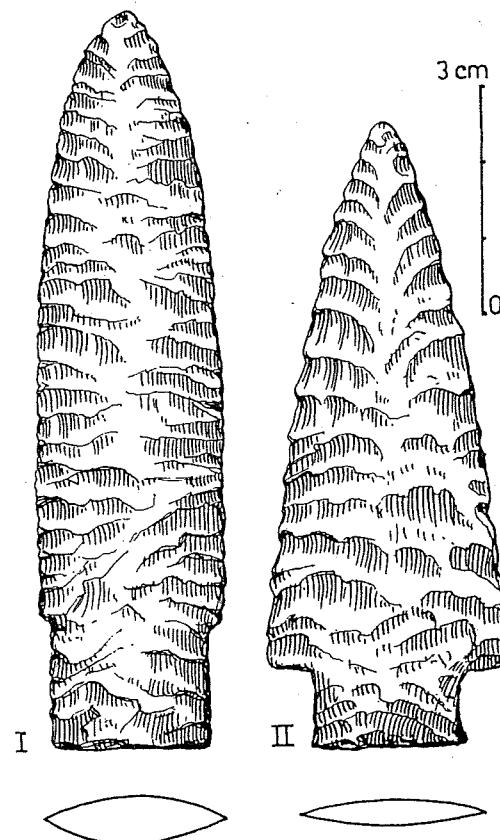
POINTE DE SCOTTSBLUFF. — H. M. Wormington en distingue deux types [fig. 187] : I) Limbe triangulaire ou à bords parallèles, petites épaules et large languette. La section transversale est un ovale aplati. Les côtés de la languette présentent ordinairement des traces d'écrasement. La taille varie de 5 à 12,5 cm. II) Limbe nettement triangulaire, mince et de section lenticulaire, épaules plus nettement dégagées (1957, 899, p. 267).

POINTE DE SÉBIL. — Les objets du Sébilién d'Egypte, également qualifiés d'« éclats-pointes » par E. Vignard [voir ÉCLAT-POINTE], ont à diverses reprises été nommés « pointes de Sébil » (P. Fitte, G. Durvil et E. Vignard,

1947, 372, p. 306; H. Alimen, 1955, 4, p. 194) [voir fig. 80].

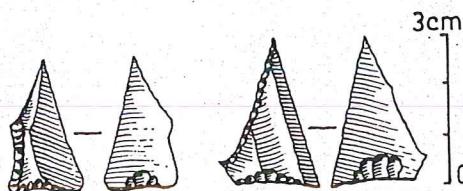
POINTE DE SILVER LAKE. — Les pointes ainsi dénommées sont rapprochées par H. M. Wormington de celles dites de Lac Mohave mais avec une languette dégagée par des épaulements bien marqués et ne se retrécissant pas vers la base (1957, 899, p. 271) [voir fig. 152, k].

POINTE DE SONCHAMP. — L. Coutier, J. Blanchard et E. Vignard nomment ainsi une « pointe du Tardenois courte, trapue, triangulaire, avec la plupart du temps des retouches basilaires d'emmanchement sur la face inférieure » (1945, 282, p. 131). C. Barrière considère la définition donnée par ces auteurs comme inexacte : « la pointe de Sonchamp est plutôt soit un triangle, soit une variété de pointe de Vielle dont la troncature oblique a rejoint la base donnant ainsi une forme triangulaire. Dans les deux cas la base est amincie par des retouches à la face inférieure, ce qui distingue cette pointe du vrai triangle » (1956,



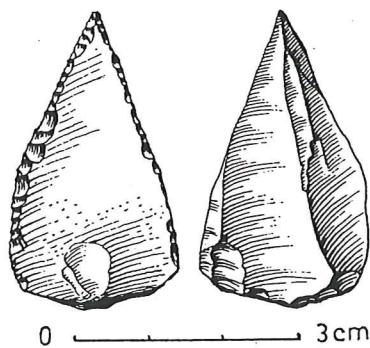
187. Pointe de Scottsbluff, types I et II, d'après H. M. Wormington.

40, p. 72). Pour J. de Heinzelin cet objet est réalisé selon le même principe que la pointe de Vielle « mais les cassures divergent à partir de deux encoches voisines, de sorte que la silhouette est triangulaire avec souvent un petit pointement reconnaissable entre les anciens emplacements des deux encoches. Les cassures sont retouchées et celle qui sert de base est souvent amincie par des enlèvements au revers. Assimilable à un triangle un peu spécial » (1962, 438, p. 34) [fig. 188].



188. Pointe de Sonchamp, d'après R. Daniel et E. Vignard.

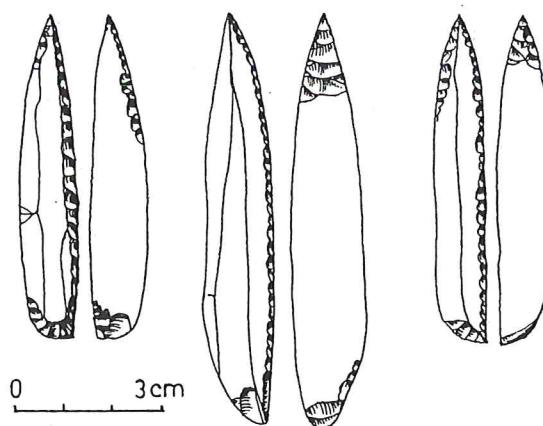
POINTE DE SOYONS. — J. Combier signale en 1955 cet aménagement des pointes levalloisiennes : « vues sur leur face supérieure, les pointes type Soyons ne se distinguent en rien d'une pointe ordinaire, car généralement la retouche ne mord pas trop sur les bords. Mais elles sont en fait travaillées sur la face inférieure par retouches marginales continues généralement sur toute la longueur des deux bords » (1955, 255, p. 432). J. de Heinzelin en donne une définition qui diffère quant à la localisation des retouches : « pointe levallois retouchée sur la face plane (c'est-à-dire ventrale) à l'extrémité distale » (1962, 438, p. 32) [fig. 189].



189. Pointe de Soyons, d'après J. Combier.

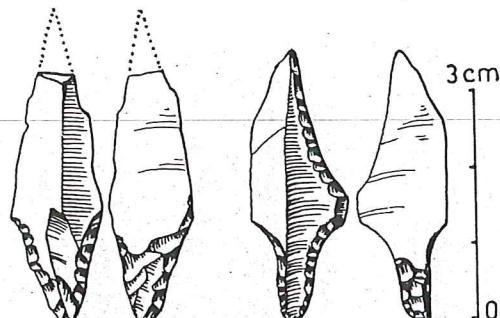
POINTE DES VACHONS. — J. Bouyssonie décrit, en 1948 (1948, 121, p. 24) des pièces proches des pointes de La Gravette [fig. 190] « avec

pointe aiguë, et à revers aminci par quelques retouches plates, à la base et parfois à la pointe ». Il signale que Coiffard « nommerait volontiers ce type « pointe des Vachons » ... ». L. Pradel et A. Chollet décrivent sous ce nom, deux ans plus tard, des pièces de Laraux : « plus petites dans leur ensemble que celles de la Gravette : pointes à dos, retouchées en écailles sur la face inférieure, principalement au niveau de la pointe ... leur tranchant peut être retouché ou non, leur talon peut être épais et façonné par des retouches ou aminci par retouches inverses. Elles sont quelquefois doubles ... quelques-unes ont le bord « écrasé ». Certaines ont l'extrémité utile raccourcie par des retouches de l'une ou l'autre face probablement pour augmenter la solidité » (1950, 728, p. 222). D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot la définissent : « variante de la pointe de la Gravette, portant des retouches plates sur la face plane aux extrémités distales et proximales » (1956, 820, p. 547). Pour J. de Heinzelin c'est une « variante particulièrement soignée de la gravette pouvant être compliquée par deux séries de retouches différentes : d'une part, des retouches plates souvent sur face ventrale amincissant la pointe et la base; d'autre part, des retouches fines et étroites sur le revers du bord tranchant » (1962, 438, p. 33). Selon F. Bordes, cette variété de la pointe de la Gravette ne peut constituer un type : « pour le moment ..., la pointe de la Gravette, la microgravette et la gravette atypique semblent suffire. La « pointe des Vachons » qui figure dans la liste de D. de Sonneville-Bordes est une erreur, un legs du passé, qui disparaîtra » (1965, 88, p. 373).



190. Pointe des Vachons, d'après J. Bouyssonie.

POINTE DE SWIDRY. — R. Vaufrey la définit, en 1936, « pointe pédonculée, à retouche plate inverse localisée à la pointe et à la base » (1936, 851, p. 398) [fig. 191].

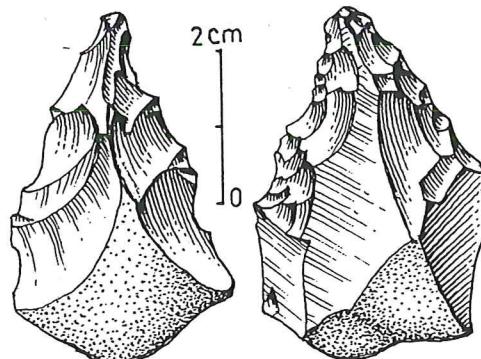


191. Pointe de Swidry, d'après H. Schwabedissen.

POINTE DE TABELBALA. — H. Alimen note la différence entre cet objet et la pointe atérienne : « dans la pointe atérienne typique, la retouche inverse est généralement limitée au pédoncule. Dans la pointe saharienne de Tabelbala, la retouche est biface, ou partiellement biface, partant de la pointe ou du bulbe » (1955, 4, p. 186).

POINTE DE TABELBALAT. — R. Neuville signale cette première dénomination donnée par D. Garrod à la pointe d'Emireh [voir **POINTE D'EMIREH**].

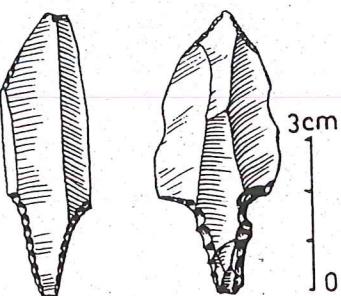
POINTE DE TAYAC. — F. Bordes donne ce nom à des « denticulés convergents, car il en existe de tels dans les couches inférieures de la Micoque, qualifiées, à tort d'ailleurs, de tayaciennes » (1954, 81, p. 410). J. de Heinzelin nomme cet objet « pointe tayacienne » et le définit : « denticulé convergent réalisé par macroencoches » (1962, 438, p. 40) [fig. 192].



192. Pointe de Tayac, d'après F. Bordes.

POINTE DE TEYJAT. — D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot définissent la pointe à soie magdalénienne [fig. 193] dite de Teyjat : « pointe à pédoncule axial relativement court par rapport à la longueur totale de la pièce, plus ou moins nettement dégagé par retouches

abruptes souvent alternes, à tête généralement en forme de triangle allongé dont les côtés ne portent habituellement de retouches qu'à la pointe » (1956, 820, p. 547). J. de Heinzelin assimile cet objet à la pointe de Lingby (1962, 438, p. 36). J. Combier et R. Desbrosse décrivent sous ce nom une pièce sur lame à pédoncule long : « la pointe à soie [figurée] est typiquement une pointe de Teyjat, sur lame courbée à pédoncule large, allongé, et retouche de pointe acuminée, qui la fait ressembler à un perçoir » (1964, 259, p. 192).



193. Pointe de Teyjat, d'après D. de Sonneville-Bordes.

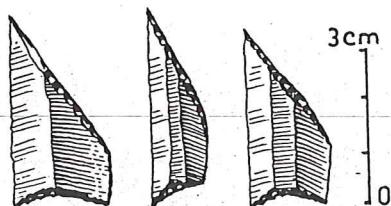
POINTE DE TIT MELLIL [voir **POINTE PSEUDO-SAHARIENNE**].

POINTE DE TJONGER. — A. Bohmers décrit des « pointes à bord abattu courbe qui ne peuvent que rarement être rangées parmi les pointes typiques de la Gravette à bord abattu rectiligne, élancées et symétriques... nous les avons nommées pointes de Tjonger ou micro-pointes de Chatelperron parce qu'elles sont asymétriques et larges et qu'elles présentent un bord abattu courbe; H. Schwabedissen a nommé ces mêmes instruments des « Federmesser »... » (1961, 67, p. 33). J. de Heinzelin la définit comme « pièce diminutive de la pointe de Chatelperron » (1962, 438, p. 33).

POINTE DE TROU-MAGRITE. — H. Breuil signale en 1907, dans le niveau supérieur de Spy, des « pointes à soie du type de Trou-Magrige et de Font-Robert » (1907, 34, p. 188) [voir **POINTE DE LA FONT-ROBERT**].

POINTE DE TURSAC. — A. Cheynier utilise le nom « pointe de Tursac » pour désigner les pièces publiées par H. Delporte comme « lames de Tursac » (1960, 235, p. 390) [voir **LAME DE TURSAC**].

POINTE DE VIELLE. — En 1890, E. Vielle, figurant des trapèzes irréguliers microlithiques

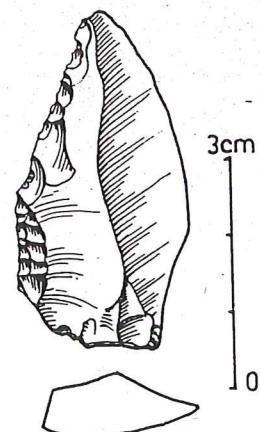


194. Pointe de Vielle, d'après R. Daniel et E. Vignard.

de Fère-en-Tardenois [fig. 194], les décrit : « ces flèches sont caractérisées par leur forme triangulaire qui rappelle assez celle de l'équerre ou triangle rectangle. Elles ont une singulière ressemblance avec la pointe inférieure de notre lame de couteau pointue. Comme elle, ces flèches ont un de leurs bords ou côtés latéraux mince et tranchant, et l'autre plus épais et arrondi; l'un de ces bords constitue la lame et l'autre le dos. La pointe très aiguë est droite ou oblique et la lame se trouve indistinctement à droite ou à gauche de la base. La base, généralement très large dans ses proportions, affecte tantôt la forme légèrement circulaire ou concave, tantôt celle droite ou rectiligne. Assez souvent la partie supérieure de la base offre un angle aigu ou arrondi, et parfois aussi cet angle se développe pour former une sorte d'appendice ou pédoncule [voir POINTE TAR-DENOISEENNE A RÉCURRENCE BASALE, fig. 221, d et j] ...la face d'enlèvement est plate et lisse et jamais travaillée. Le bord épais ou supérieur de ces flèches et celui de la base sont généralement façonnés. La longueur de ces flèches varie entre 10 et 35 mm de la base à la pointe; leur longueur moyenne est de 20 à 28 mm » (1890, 886, p. 959). R. Daniel donne à ces objets, en 1933, le nom de leur inventeur; il les définit en 1948 : « trapèzes asymétriques à pointe déjetée, à base rectiligne ou concave, parfois brute (pièces inachevées) » (1948, 296, p. 423). Pour C. Barrière « la pointe de Vielle s'obtient par la troncature oblique à hauteur variable d'une lame, sans que la troncature rejoigne jamais la base, ce qui donnerait un triangle. La troncature et la base, qui peut être soit le talon, soit une troncature normale à l'axe de la pièce, sont reprises suivant la technique habituelle de la retouche abrupte. Elle a en somme la forme d'un trapèze rectangle ou asymétrique très proche du rectangle. Il arrive que la base soit concave, plus rarement oblique par rapport à l'axe de la pièce » (1956, 40, p. 67). J. de Heinzelin en donne pour définition : « pointe trapézoïdale de petite dimension, préparée à partir d'une petite lame ou lamelle par deux cassures de microburin partant de deux encoches légèrement distantes et retouche des deux cassures; l'un des côtés

retouché est oblique par rapport à l'axe de la lame, l'autre sensiblement perpendiculaire et légèrement concave; ces pièces sont assimilables à un triangle scalène pointu » (1962, 438, p. 34).

POINTE DE WEHLEN. — H. Schwabedissen nomme ces objets « *Wehlener Spitzen* » (1954, 792, fig. 5) et signale leur proximité avec ceux qu'Obermaier appelle « *Bogenklingen* » (lame busquée). J. de Heinzelin définit la pointe de Wehlen : « pointe obtenue par la retouche d'un seul bord d'un éclat; sorte de couteau de l'abri audi de silhouette plus symétrique. Grandeur et forme variable » (1962, 438, p. 34) [fig. 195].



195. Pointe de Wehlen, d'après H. Schwabedissen.

POINTE DE WILLENDORF. — Les pointes à cran des types de Menton et de Willendorf ont été d'abord classées dans une même catégorie (A. et J. Bouyssonie et L. Bardon, 1910, 125, p. 18). La première de celles-ci fut par la suite nommée pointe à cran atypique, pointe à cran aurignacienne, puis pointe à cran péri-gordienne. La pointe de Willendorf a souvent reçu les mêmes appellations mais appartient aujourd'hui au même groupe que la « *pointe de Kostienki* » dite aussi pointe à cran de type oriental. J. de Heinzelin la définit : « pointe sur lame assez large, possédant un cran dégagé par retouche courte ou abrupte sur plus de la moitié de la longueur » (1962, 438, p. 35).

POINTE DE WOAKWINE. — R. Vaufrey écrit à propos de ces objets australiens : « les pointes de Bondi sont bien des lamelles à dos rabattu, total ou partiel, éventuellement à troncature oblique, dont les plus élégantes portent le nom

de pointes de Woakwine, parfois retouchées à la base » (1952, 861, p. 326 [voir fig. 147, c].

POINTE DE YUMA. — Ancienne dénomination des pointes de Scottsbluff. En 1937 E. B. Renaud comprend sous ce nom des objets de formes très variées : « *lames plus ou moins minces et pointues, bords parallèles ou convexes ou forme triangulaire allongée... base droite ou concave, rarement convexe... section lenticulaire ou biconvexe* » (1937, 738) [voir POINTE DE SCOTTSBLUFF, fig. 187].

POINTE DE ZONHOVEN. — J. Hamal-Nandrin et J. Servais ont décrit en 1909, sans les nommer, des pièces du site de Zonhoven : « *petits éclats retouchés rappelant les outils tardinois, sans avoir toutefois leur régularité géométrique* » (1909, 428, p. 208). Ces pièces à dos ou à troncature ont reçu le nom de pointes de Zonhoven. J. de Heinzelin les définit : « *pointe de petite dimension obtenue à partir d'un éclat très mince ou d'une lamelle, par le moyen d'une retouche abrupte linéaire sur un seul bord. Essentiellement asymétrique et de silhouette assez variable. Cette pièce confine au cas le plus simple du bord abattu ou tronqué, sous une forme diminutive* » (1962, 438, p. 34).

F. Bordes et P. Fitte signalent la présence dans le Magdalénien supérieur de la Gare de Couze de « *lamelles aiguës à troncature oblique, qui existent aussi dans l'épipaléolithique nordique, où elles sont appelées parfois « pointes de Zonhoven »* » (1964, 91, p. 267).

POINTE DOUBLE. — H. Martin utilise ce terme en 1906 pour désigner un type de pointe qu'il qualifie en outre d' « *hémisolitréenne* » : « *la taille pratiquée sur une seule face, a dégagé un pourtour mince, régulier et situé dans un même plan. La face taillée, légèrement bombée dans certains cas, doit être considérée comme face supérieure. Le plan opposé est au contraire parfaitement uni et sans retouche. Les deux extrémités sont également transformées en pointes; leur symétrie est parfaite. La forme dans son ensemble est celle d'un fuseau* » (1906, 554, fig. 1). Le même auteur, en 1923, décrit des « *pointes doubles fusiformes* » auxquelles il donne le nom de « *limaces* » [voir LIMACE, fig. 117].

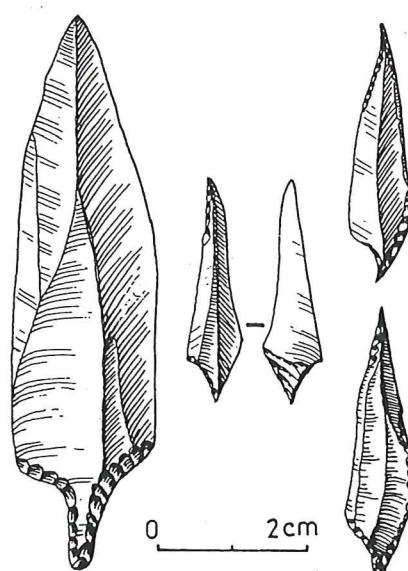
POINTE D'OXBOW. — Les pointes ainsi nommées, du nom d'un site du Saskatchewan, sont relativement petites mais épaisses. Leurs bords encochés à proximité du talon concave à coins arrondis forment de petits ailerons « *en oreille* » (*an eared effect*). L'espace entre les encoches (de 12 à 13,5 mm) les fait consi-

dérer comme des armatures de javelot ou de lance plutôt que comme des pointes de flèches (H. M. Wormington et R. G. Forbis, 1965, 900, p. 49) [fig. 153, d].

POINTE DROITE. — Terme utilisé par E. Taté pour désigner des microlithes triangulaires du Tardenois (1885, 829).

POINTE DROITE PÉDONCULÉE. — Les pièces figurées sous ce nom par H. Martin semblent correspondre à des formes allongées du « *racloir à tranchant récurrent* » présentant un rétrécissement fortuit. L'auteur y voit « *non seulement une base amincie, mais encore un rétrécissement donnant un véritable pédoncule. Ces pièces ne sont pas très fréquentes...* » (1923, 558, p. 106).

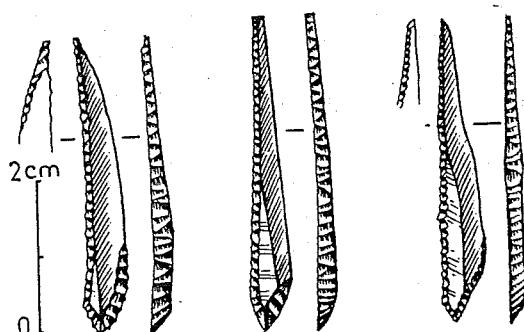
POINTE D'OUMAN. — J. Tixier donne ce nom à une « *petite lame ou lamelle à extrémité distale naturellement aiguë ou appointie par de légères retouches, dont la base a été aménagée, par retouches abruptes — plus rarement envahissantes —, en fin perçoir à double épaulement, très souvent arqué... il est à peu près certain que nous avons là une armature, l'extrémité opposée au perçoir (typologique) étant toujours aiguë... il s'agit probablement d'une petite soie d'emmanchement* » (1963, 844, p. 149). H. Breuil signale cet objet comme typique de l'industrie qu'il propose d'appeler « *ounanienne* » et le définit : « *lame appointée ayant à la base une longue barbelure unilatérale* » (1930, 143, p. 466). C'est en se réfé-



196. Pointe d'Ouman, d'après J. Tixier.

rant à cette première description que J. Tixier a créé le terme (1962, 843, p. 335) [fig. 196].

POINTE DU CHACAL. — L'objet ainsi nommé, du nom d'une « escargotière » voisine de Tebessa (Algérie), est considéré par J. Tixier comme « caractéristique d'un Capsien supérieur très évolué ». C'est une « lamelle aiguë, à bord abattu rectiligne par retouches très abruptes en général « sur enclume », de silhouette très élancée, dont la base présente une troncature courte adjacente au bord abattu et une troncature plus longue opposée obtenues par retouches directes » (1963, 844, p. 99) [fig. 197].



197. Pointe du Chacal, d'après J. Tixier.

POINTE DU COMPLEXE DE PORTALES. — J. de Heinzelin cite, comme un type particulier, la « pointe de Portales » (1962, 438, p. 38). J. Lorenzo figure sous le nom de « pointes du complexe de Portales » des pointes foliacées bifaces américaines de silhouettes et de techniques différentes (1958, 537, p. 73). Elles semblent correspondre à celles dites, plus fréquemment, du « Plano-complex » et regrouper les types de Yuma, Scottsbluff et Eden.

POINTE DU CUMBERLAND. — Variété de pointe à cannelure des Etats-Unis, proche de la pointe de Clovis et également nommée « pointe de l'Ohio » [voir POINTE DE L'OHIO et fig. 152, a].

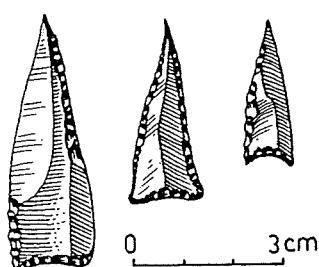
POINTE DU MARTINET. — R. Octobon et M. A. Chainet donnent ce nom à un trapèze irrégulier asymétrique comme la « pointe de Vielle ». Ces objets sont des « pointes tout à fait désaxées qui dans les tailles microlithiques sont fréquentes dans les gisements tardenoisiens II » (1932, 634, p. 404) [voir POINTE TARDENOISEENNE]. Ces auteurs se réfèrent aux pièces publiées par L. Coulonges (1928, 277, p. 501), mais ils décrivent des objets non retouchés : « la pointe proprement dite corres-

pond à une des arêtes du fragment de lame; une troncature concave, très longue et non retouchée, la relie à la partie de l'autre arête de la lame qui a été conservée. La base n'est pas retaillée » (1932, 634, p. 404).

POINTE DU MIDLAND. — Selon H. M. Wadsworth ces pointes furent d'abord appelées « Folsom sans cannelure » car elles ressemblent aux pointes de Folsom par la forme, les dimensions et la nature des retouches. Elles sont très minces et sans cannelure. Elles rappellent aussi les pointes de Plainview mais en plus petit, plus mince, plus plat et plus étroit (1957, 899, p. 263) [voir fig. 152, b].

POINTE DU MOUSTIER [voir POINTE MOUSTÉRIENNE].

POINTE DU TARDENOIS. — E. Giraud, C. Vaché et E. Vignard en distinguent plusieurs variétés : « celles dont la base n'a pas été retouchée, premier stade de la fabrication des armatures complètes... latéralement, elles peuvent être retouchées d'un seul côté, ou des deux; leur base peut être rectiligne ou concave. Quelques-unes ne sont retouchées qu'à la base » (1938, 396, p. 25). Pour L. Coutier, J. Blanchard et E. Vignard : « elle est connue à Sébil, dans le Capsien et dans tous les gisements des différents horizons du Tardenoisien et même dans le néolithique » (1945, 282, p. 131). C. Barrère en donne une description : « elle a une forme triangulaire haute et à peu près isocèle. Elle a soit un, soit deux côtés retouchés. La base est également retouchée, avec souvent des retouches basales alternées... L'abattement de la pointe du Tardenois se traduit par des retouches d'amincissement de la base plus longues sur l'une ou l'autre face... la base peut devenir concave, préfigurant ainsi les flèches néolithiques à base concave » (1956, 40, p. 67). J. de Heinzelin, qui écrit aussi « pointe tardenoise » [voir POINTE TARDENOISEENNE], la définit : « pointe triangulaire de très petite dimension dont la silhouette est souvent ogivale



198. Pointe du Tardenois, d'après R. Daniel et E. Vignard.

ou bien isocèle. La base est toujours retouchée, droite ou légèrement concave» (1962, 438, p. 35) [fig. 198].

POINTE DU TILEMSI. — Amblard-Rambert et J. et M. Gaußen donnent ce nom à des pointes « sur lame triangulaire, avec pédoncule à retouches bifaciales, fréquemment denticulées. L'extrémité est soit naturellement acérée, soit appointée par de fines retouches » (1960, 10, p. 125).

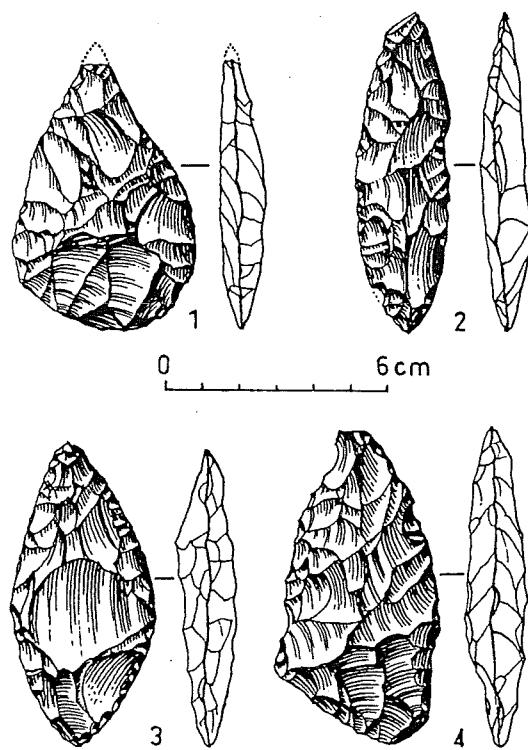
POINTE-ENCOCHE. — P. Salmon décrit sous ce nom une pièce sur laquelle « les retouches destinées à fabriquer une encoche ont donné naissance à une sorte de prolongement du silex; de ce fait, un perçoir s'est trouvé joint à l'encoche » (1898, 786). A. Laville utilise l'expression « pointe-encoche (Salmon) » (1910, 508, p. 368, fig. 10).

POINTE « EN LARME ». — A. Leroi-Gourhan donne ce nom à une variété de « pointe-bec » (Zinken) « dont l'extrémité peut comporter ou non un petit enlèvement de burin » (1965, 530, p. 56) [voir BURIN-PERÇOIR]. Ces pièces doivent leur forme à une retouche abrupte des côtés, l'un des bords étant rendu convexe, l'autre sinueux (concavo-convexe).

POINTE FLUTÉE. — Les pointes américaines à cannelure longitudinale sont fréquemment qualifiées de « pointes flutées » (P. Bosch-Gimpera, 1959, 92, p. 170). Elles ont même été définies : « en forme de flûte, avec encoche basilaire et prolongement terminal pour assurer l'emmanchement » (A. Varagnac, 1959, 849, Lexique, p. 442). Il s'agit d'une traduction abusive de l'anglais « fluted point » (fluting = cannelure) [voir fig. 165].

POINTE FOLIACÉE. — Le nom est appliqué à des pièces à retouches unifaciales ou bifaciales. Il désigne, pour certains auteurs, des pièces plus aiguës que celles nommées « feuilles » [voir FEUILLE]. Il recouvre des formes variées. Parmi les « armatures foliacées » ou « pointes foliacées bifaces » du Szelétien, J. Combier retient les types distingués par B. Klima [fig. 199] : « 1) la pointe trapue à base large ou « feuille de peuplier »; 2) la pointe étroite et allongée (feuille de saule); 3) la « feuille de laurier » généralement courte et plus ou moins aplatie », il ajoute : « on pourrait définir d'autres variétés dans des pointes dissymétriques à base oblique (4); à retouche biface partielle... ainsi que de véritables limaces à retouche plano-convexe » (1962, 258, p. 562). F. Bordes désigne ces objets sous le nom de « pièces foliacées bifaces » et

figure des pièces du Szelétien, du Moustérien allemand et de l'Atérien (1961, 87, pl. 49, fig. 1, 3, 5). H. J. Hugot utilise ce nom pour certaines formes de pointes de flèches. Il définit la pointe foliacée lauriforme : « armature dont les deux extrémités sont terminées par un piquant et dont la forme évoque celle d'une feuille de laurier de dimensions réduites. La hauteur est approximativement coupée en deux parties égales par la largeur », la pointe foliacée saliciforme, dont la forme évoque celle d'une feuille de saule (1959, 446, p. 119 et 121). D. Peyrony figure sous le nom de pointes foliacées des objets qui ont aussi été appelés « fléchettes » ou « pointes de Laugerie-Basse » (1932, 668, p. 253). Dans le « groupe des foliacés », G. Laplace réserve ce nom aux « pointes à face plane ». Il en distingue deux variétés : la pointe foliacée à face plane déjetée « pointe déjetée sur lame ou, plus rarement, sur éclat, façonnée par une retouche latérale plate envasante, quelquefois couvrante, partielle ou totale, généralement unilatérale, formant avec l'axe de l'outil un angle inférieur à 45° », la pointe foliacée à face plane droite dont la pointe est dans l'axe de l'outil et qui porte généralement une retouche bilatérale (1964, 497, p. 57) [fig. 199].

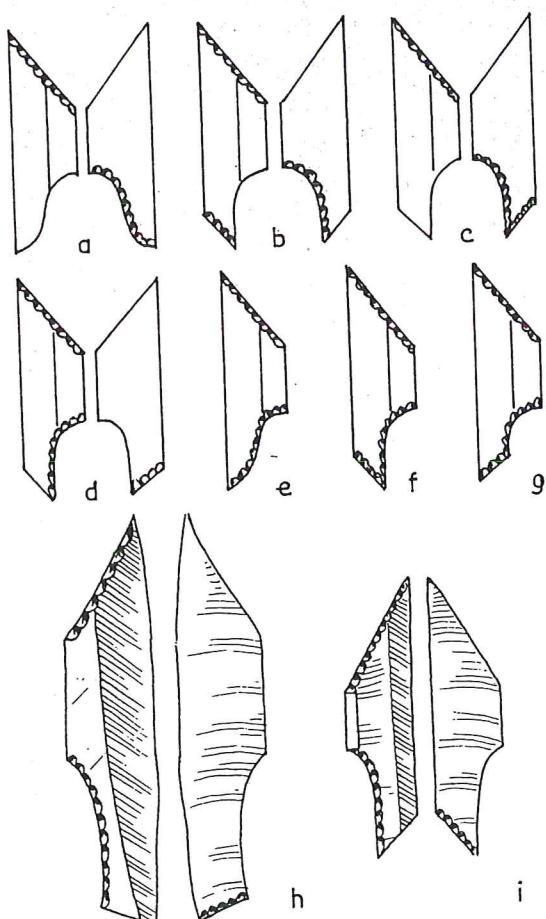


199. Pointes foliacées szélétien, d'après J. Combier.

POINTE FOLIACÉE TYPE SIGOTTIER. — J. Combier cite sous ce nom un objet appelé « *pointe de trait type Sigottier* » par L. Vésinié (1959, 257, p. 198). Ce dernier auteur définit cette pointe : « *formée d'une demi-ellipse constituant la base... et ayant un peu moins de la moitié de la longueur totale et d'une longue pointe triangulaire finissant en ogive très aiguë... épaisseur faible... retouchée sur toute la surface* » (1935, 883, p. 450).

POINTE GÉOMÉTRIQUE. — G. Goury nomme ainsi le type le plus simple de microlithe : « *l'ouvrier a extrait sa pièce du corps même de la lame, en tronquant obliquement le fragment choisi* » (1931, 421, p. 138) [voir **POINTE DE ZONHÖVEN**].

POINTE HAMBOURGIENNE (ou HAMBURGIENNE). — A. Bohmers utilise le terme « *pointe à cran atypique de type hambourgien* »



200. Pointe hambourgienne, a à g — types théoriques, h et i — exemples, d'après A. Bohmers.

(1961, 67, p. 31). Il a présenté, en 1947, un tableau systématique des différentes combinaisons de retouches, directes ou inverses [fig. 200, a à g], utilisées dans la confection de ces pointes à cran et troncature oblique rectiligne (1947, 65, p. 11). J. de Heinzelin définit cet objet : « *proche de la pointe à cran périgordienne* », « *mais type spécifique des industries du paléolithique final nordique. La pointe est obtenue par une retouche abrupte linéaire oblique qui peut être indifféremment du côté du cran ou à son opposé* » (1962, 438, p. 35).

POINTE HÉMI-SOLUTRÉENNE. — H. Martin emploie ce terme en 1906 pour désigner des objets moustériens (1906, 554, fig. 1). L'année suivante il présente sous le même nom de « *rares et jolies pièces allongées taillées sur une seule face, à dos quelquefois très élevé, aux extrémités terminées en fines pointes* » (1907, 555, p. 328). Il renonce finalement à ce nom qu'il remplace par « *pointe double fusiforme* » ou « *limace* » tout en exposant les raisons de la qualification « *hémi-solutréenne* » : « *si on suppose une semblable taille à la face inférieure, on obtiendrait un type très voisin de la feuille de laurier, sauf son épaisseur* » (1923, 558, p. III) [voir fig. 117].

POINTE INCURVÉE. — H. Breuil décrit sous ce nom des pièces qu'il qualifie de « *véritables couteaux à dos* » : « *tantôt l'objet est épais et fortement retouché sur les deux bords; tantôt l'un des deux bords présente de la croûte et on s'est dispensé de le retoucher, portant ce travail sur le bord opposé; il semble alors évident que la retouche du bord convexe sur les autres pièces n'avait d'autre but que d'émousser l'un des tranchants de manière à ne pas blesser la main en se servant de l'autre pour couper* » (1909, 136, p. 325). L'année suivante M. Bourlon applique ce nom à des pièces du Moustier : « *la retouche moins abrupte envahit plus le côté retouché qui est moins abattu que dans les types similaires des Egyzies... leur morphologie appartient déjà au type Audi alors que leur technique s'attarde encore au Moustérien... le talon de ces pointes est à facettes retouchées* » (1910, 113, p. 161). H. Martin définit cette pièce « *caractérisée par une déviation de la pointe dans le plan horizontal, tantôt à droite, tantôt à gauche* » (1923, 558, p. 105).

POINTE KHIAMIENNE [voir **POINTE D'EL KHIAM**].

POINTE LAURIFORME TRIANGULAIRE. — H. Alimen désigne par ce nom des pièces du Proto-Stillbayen sur lesquelles « *on voit appa-*

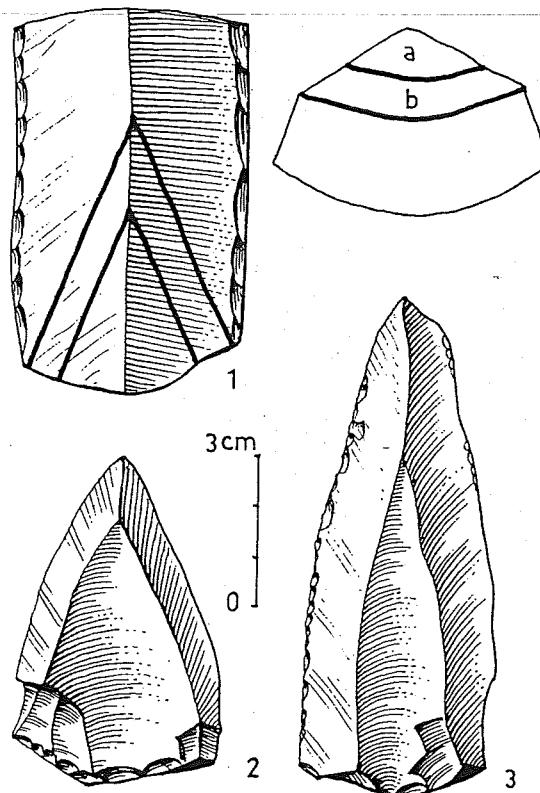
raître la technique solutréenne, en des retouches encore courtes, accusées surtout au verso des éclats, qui sont ainsi transformés en « pointes lauriformes triangulaires » annonçant les vraies feuilles de laurier » (1955, 4, p. 348).

POINTE LEVALLOIS (ou POINTE LEVALLOISIENNE). — F. Bordes donne en 1948 ce nom à une « pointe triangulaire, dont la forme a été déterminée avant son détachement du nucléus par une préparation spéciale de celui-ci. Elle peut avoir été secondairement retouchée » (1948, 71, p. 116). Deux ans plus tard il en complète la définition : « C'est un type particulier d'éclat Levallois, de forme triangulaire, le triangle étant plus ou moins allongé et régulier. Il s'obtient sur un nucléus spécial [voir NUCLÉUS LEVALLOIS, p. 91], également épannelé, dont la préparation a été faite par deux enlèvements sur la face supérieure, partant soit du futur plan de frappe, soit du bord opposé » (1950, 72, p. 21). En 1953 il précise que pour confectionner ces objets « le coup est porté de telle manière que la face d'éclatement recoupe l'arête dorsale du nucléus, déterminant ainsi, d'un seul coup, une pointe triangulaire plus ou moins parfaite ». Il en distingue alors deux types : « généralement un premier éclat est enlevé, emportant une partie de l'arête dorsale du nucléus, donnant une première pointe à section triangulaire que l'on pourrait appeler « pointe levalloisiennne du premier ordre », la pointe de deuxième enlèvement ou « pointe levalloisiennne du deuxième ordre » possède, elle, une section trapézoïdale » (1953, 77, p. 311). L'expression « pointe levalloisiennne » est aujourd'hui remplacée par « pointe Levallois ». En 1955, P. R. Giot et F. Bordes écrivent encore : « Par « Levalloisienn » nous entendons les faciès des différents moustériens de débitage Levallois... les pointes levalloisiennes y jouent souvent un grand rôle » (1955, 394, p. 214). Deux ans plus tard, M. Bourgon emploie le nom de « pointe Levallois » et F. Bordes note dans cette publication : « nous-mêmes avons écrit longtemps « pointe levalloisiennne », partant de cette idée, qui s'est révélée inexacte, que, contrairement aux lames et éclats Levallois, fréquents dans le Moustérien des abris, la pointe Levallois ne se rencontrait guère que dans le faciès « levalloisienn »... » (1957, 109, note p. 28).

J. Tixier définit la « pointe Levallois » : « éclat triangulaire à arête médiane, possédant parfois un triangle de base dû à l'enlèvement d'un petit éclat antérieur. C'est cette arête qui a guidé le débitage et pré-déterminé la forme triangulaire » (1960, 841, p. 182).

En 1961, F. Bordes, qui insiste sur la position de « l'axe de l'outil coïncidant ou s'écartant très peu de l'axe de l'éclat », propose de

distinguer « trois sous-types : pointe Levallois ordinaire, pointe Levallois ogivale, pointe Levallois allongée » (1961, 87, p. 18) [fig. 201].



201. Pointe Levallois, 1 — technique d'extraction : a — pointe de premier ordre, b — pointe de deuxième ordre; 2 — pointe Levallois; 3 — pointe Levallois allongée, d'après F. Bordes.

J. de Heinzelin retient quatre types de « pointe Levallois » : « pointe levallois non retouchée, éclat pointu provenant d'un nucléus levallois à pointe et vraisemblablement utilisé tel quel..., pointe levallois retouchée,... dont la forme a été accommodée et modifiée plus ou moins fort par retouches, pointe de Soyons,... retouchée sur la face plane (c'est-à-dire ventrale) à l'extrémité distale, pointe levallois allongée.... particulièrement régulière et dont la longueur vaut au moins deux fois la largeur » (1962, 438, p. 32).

POINTE LIMACOÏDE. — M. Antoine désigne par ce nom « des pièces rappelant la pointe double droite ou limace, en ce sens que, très allongées, elles sont retouchées sur tout leur pourtour, ce qui entraîne la disparition du plan de frappe. Toutefois, elles n'ont qu'un seul angle ouvrant, l'autre extrémité étant en demi-

cercle et fonctionnant vraisemblablement comme grattoir » (1938, 13, p. 26).

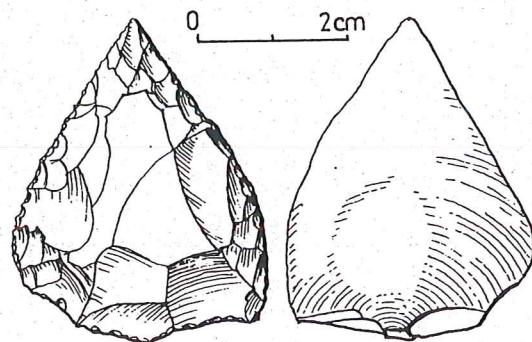
POINTE MAROCAINE. — M. Antoine définit cet objet, « un des fossiles les plus rares, mais aussi un des plus caractéristiques de l'Atérien marocain. C'est, en somme, une pointe de flèche pédonculée à retouches bifaciales, épaisse, à section elliptique, à ailerons petits et bien détachés, à côtés doucement convergents vers l'avant et probablement très allongée » (1938, 13, p. 38). Ce nom a été retenu par plusieurs auteurs : H. Alimen (1955, 4, p. 67), T. Dagan, qui rapproche de cet objet une pointe trouvée au Sénégal (1956, 285, p. 443), J. Tixier (1959, 839, p. 150).

POINTE MONOBARBELÉE. — E. Piette nomme ainsi la pointe à cran solutréenne (1875, 685, p. 922). R. Octobon qualifie de « monobarbelée » une pointe de flèche dont la « taille est semblable à celle des pointes barbelées symétriquement » (1940, 628, p. 85). Ce dernier type est dit « ankyroïde » par G. Flamand [voir POINTE DE FLECHE ANKYROÏDE].

POINTE MOUSTÉRIENNE. — En 1864, E. Larret et H. Christy signalent au Moustier « de grandes lances à face plane ou légèrement concave d'un côté, la face opposée étant relevée d'arêtes longitudinales, ou, simplement bombée, avec des bords tranchants unis ou bien retaillés en festons » (1864, 502). Cet objet est bientôt nommé « pointe type de Moustier » (C.I.A.A.P., 1869, p. 435) ou « pointe du Moustier » (G. de Mortillet, Matériaux..., 1867, p. 191).

H. de Ferry définit la pointe du Moustier : « c'est un éclat triangulaire, assez mince et à base brute, entièrement lisse et sans retouche sur la face de cassure où existe le cône de percussion, tandis que sa partie supérieure, taillée à grands éclats, est de plus retouchée à petits coups sur les deux côtés » (1870, 368, p. 20). Pour P. Broca « cet instrument, qu'on fixait au bout d'une grosse lance, présente un contour extérieur peu différent de celui de la hache de Saint-Acheul, si ce n'est qu'il est généralement plus pointu; mais ce qui le distingue tout à fait, c'est qu'il n'est taillé que sur une de ses faces; l'autre face a été enlevée d'un seul éclat et n'a pas été retouchée » (1872, 161, p. 1207). La pointe moustérienne est régulièrement comparée au biface auquel elle s'oppose par sa face plane. G. de Mortillet dit qu'elle présente « une face lisse, plan naturel d'éclatement avec conchoïde de percussion. L'autre face, désignée sous le nom de dos, est seule retouchée. Le sommet pointu est régularisé et rendu aigu... la base reste sans retouche » (1883, 585, p. 255). J. Déchelette la définit aussi com-

me un « éclat en général triangulaire dont les deux bords latéraux, ordinairement arqués, sont retouchés avec soin sur une des faces. La partie opposée à l'extrémité aiguë, partie appelée base ou talon, est ordinairement sans retouches... la face dorsale de la pointe moustérienne est lisse... différent en cela de l'outil chelléen » (1924, 304, p. 100) [fig. 202].



202. Pointe moustérienne, d'après G. et A. de Mortillet.

Certains auteurs, comme P. Broca, voient dans cet objet une armature, mais pour A. Ruotot « la pointe dite moustérienne est tout simplement un outil intermédiaire entre le racloir et le grattoir ou plutôt c'est un racloir double. Elle dérive d'un éclat allongé ou d'une lame courte à deux arêtes tranchantes, dont la partie supérieure a été utilisée des deux côtés au raclage » (1903, 763, p. 145). Telle était déjà l'opinion de G. de Mortillet : « ces pointes ne sont pas, comme bien des personnes le pensent, des armes : ce sont de simples outils. Elles servaient à percer les bois et surtout les peaux. Les côtés étaient aussi employés comme scies et comme racloirs. La preuve, c'est que très fréquemment les deux côtés ne sont pas régulièrement disposés : l'un plus droit, est retouché en petites dents de scie, tandis que l'autre, aux retouches plus accentuées, est arqué en lame de racloir » (1883, 585, p. 257).

Pendant longtemps la pointe Levallois, même non retouchée, fut confondue avec la pointe moustérienne. V. Commont en figure une, sans retouche, sous le nom de « pointe moustérienne typique » (1912, 267, p. 298 et fig. 2). En 1932, D. Peyrony observe que les pointes moustériennes « n'ont pas toutes été obtenues suivant la même technique de débitage », il en distingue deux types : « 1) ...à mince plan de frappe portant généralement de multiples facettes, ont été enlevées sur un nucléus à bords préalablement préparés... 2)... large plan de frappe uni et oblique par rapport à la face plane, pro-